

EXERCICE 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 14 décembre 2020**DÉLIBÉRATION n°2020-84**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 14 décembre 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mardi 8 décembre 2020.

Point de l'ordre du jour :

6.2. Approbation des propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 10 décembre 2020 – diplômes et conventions

.....

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 10 décembre 2020,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver plusieurs propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire relatives à la pédagogie.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation de la campagne d'accréditation des Bachelors universitaires de technologie (BUT) ;
- Approbation des bilans de mi-parcours dans le cadre de la campagne d'accréditation 2018-2023 pour la Licence de sociologie, le Master de sciences de l'éducation et la Licence professionnelle Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation WEB parcours utilisateur, interface, intégration (U2XI) ;
- Approbation du dossier d'expérimentation et d'universitarisation des techniciens de laboratoires médicaux ;
- Approbation du dossier d'expérimentation et d'universitarisation des préparateurs en pharmacie ;
- Approbation de la convention de partenariat entre les universités de Limoges, Poitiers et Tours concernant la préparation au concours externe de l'agrégation d'histoire ;
- Approbation de la convention de partenariat relative à la sélection des étudiants par la voie universitaire pour l'admission à la formation préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute ;
- Approbation de la convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en première année de formation à l'École Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire ;
- Approbation de la convention de partenariat relative à la sélection des étudiants par la voie universitaire pour l'admission à la formation préparant au diplôme d'État de psychomotricien (rentrée septembre 2021) ;
- Approbation de la convention de coopération pour la mise en place d'un double diplôme de Master Études culturelles / Maestría en Estudios Literarios entre l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia (Bogotá, Colombie).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	0
Votes exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

Pièce jointe :

- Pièces relatives aux points soumis à approbation

Fait à Tours, le 16 décembre 2020

Le Président,

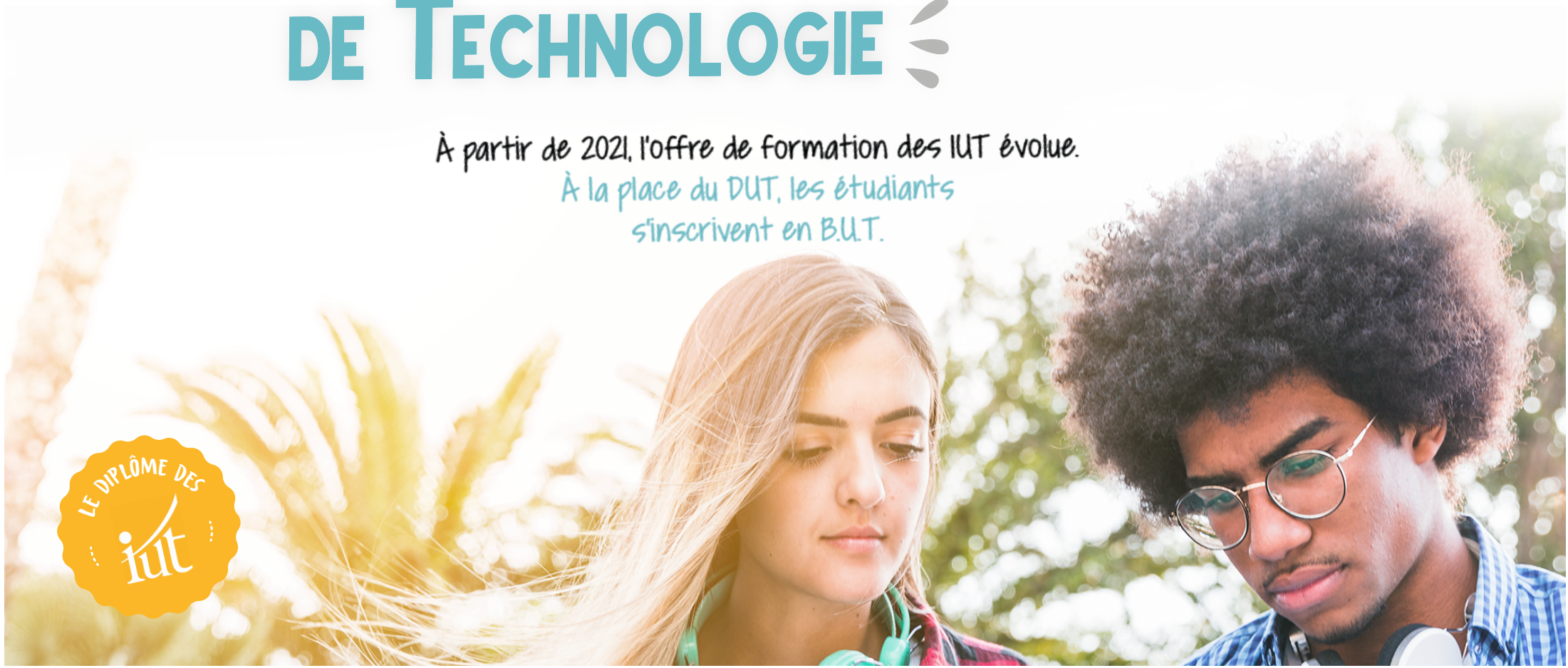
A. Giacometti

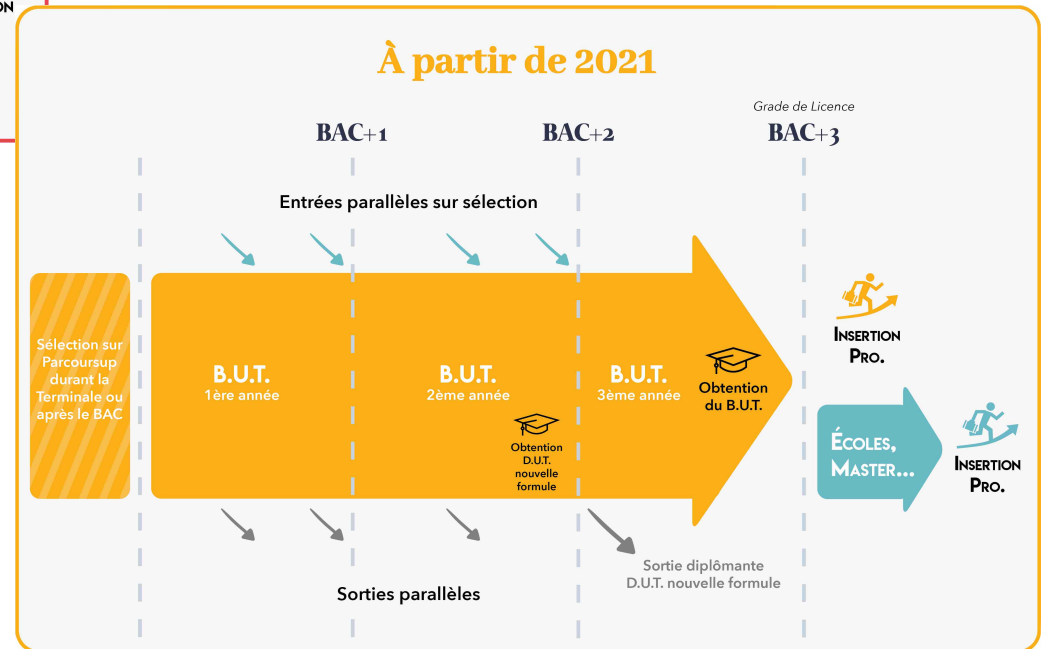
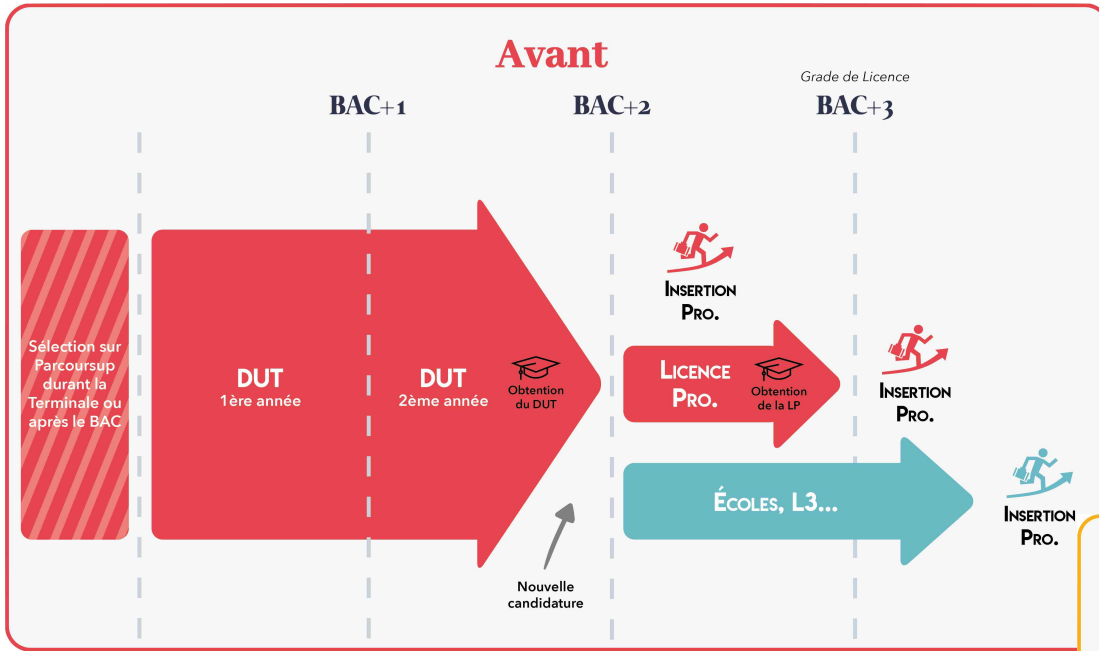
Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur le :
---	---

BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

À partir de 2021, l'offre de formation des IUT évolue.
À la place du DUT, les étudiants
s'inscrivent en B.U.T.





Qu'est-ce que le B.U.T. ?

- Un **diplôme national universitaire en 3 ans** amenant au **grade licence**
- Une **formation sélective et accessible** aux bacheliers généraux et technologiques (50%)
- **24 spécialités reconnues** (les mêmes qu'en DUT : GEA,TC, Informatique, Génie Biologique...) avec la possibilité dorénavant de choisir un parcours dans ces spécialités
 - dès la première année (type 3)
 - à partir du semestre 3 (type 1 et 2)
- Un **programme national** visant la **professionnalisation** par l'acquisition de **compétences reconnues et recherchées** par les milieux socio-professionnels
- Les **mobilités internationales** sont facilitées

Lettre de cadrage

→ **Cursus intégré de 3 ans**

- Des enseignements encadrés (CM – TD – TP) : 2000 h en secondaire / 1800 h en tertiaire
- Des enseignements dirigés (Projets Tuteurés) : 600 h (répartis sur les 3 ans)
- 22 à 26 semaines de stage
 - 8 à 12 semaines les 4 premiers semestres
 - 12 à 16 semaines la dernière année

→ **Alternance** possible sur 3, 2 ou 1 an

→ **Rappel : DUT – 2 ans**

- 1800 h en secondaire / 1620 h en tertiaire
- Projets Tuteurés : 300 h
- 10 à 12 semaines de stage

→ **Rappel : L.P. – 1 an**

- 450 h en secondaire & en tertiaire
- Projets Tuteurés : 150 h
- 12 à 16 semaines de stage

Lettre de cadrage

- **Diplôme décliné en compétences** (4 à 6, cadrage national par spécialité)
 - Compétences communes (C.C.) à la spécialité
 - Compétences spécifiques (C.S.) au parcours
- **Programme**
 - **National** pour 2/3 des enseignements encadrés
 - **1/3 d'adaptation locale au total** (667 h en secondaire et 600 h en tertiaire)
- **Mise en situation professionnelle** (TP et Projets Tuteurés)
 - 50 % minimum en secondaire et 40 % minimum en tertiaire

Lettre de cadrage

- **Groupes de TD et TP**
 - 28 / 14 étudiants en tertiaire
 - 26 / 13 étudiants en secondaire

- **33 h / semaine maximum** (enseignements encadrés + dirigés)

- **Projets tuteurés** : 150 h < volume annuel < 250 h

- **Apprentissage** : possibilité de **15 à 25 % d'enseignements** encadrés et/ou dirigés en moins annuellement

- **Reconnaissance de l'encadrement**
 - 1 HETD / étudiant pour 40h de projet tuteuré
 - 0,25 HETD/semaine de stage

- **25 % de professionnels formateurs** dans la formation

IUT de Tours

Hypothèses de projection des parcours B.U.T
Décembre 2020



IUT de TOURS

AVANT (DUT)	APRES (BUT)
7 DUT – 12 options	6 BUT – 17 parcours
15 LP en une année	2 LP suspendues (en une année)
1 Master	1 Master
1 parcours préuniversitaire	1 parcours préuniversitaire

Rappel : l'existant

Formation DUT	Options
Carrières Sociales (C.S.)	1: Animation sociale et socioculturelle (A.S.S.C.)
Génie Biologique (G.B.)	1: Diététique (Diét) 2: Analyse Biologiques et Biochimiques (A.B.B.) 3: Génie de l'Environnement (G.E.)
Information Communication (I.C.)	1: Communication des organisations (C.O.) 2: Information numérique dans les organisations (I.N.O.)

- **L.P. Médiation Scientifique et Education à l'Environnement (M.S.E.E.)**
- L.P. Techniques d'Intervention auprès des Publics Vulnérables
- L.P. Biologie Analytique et Expérimentale (B.A.E.)
- L.P. Déchets et Economie Circulaire (D.E.C.)
- LP Data et Information (Data)
- LP Communication Institutionnelle dans les Organisations (CIO)

Rappel : l'existant

Formation DUT	Options
Génie Electrique et Informatique industrielle (G.E.I.I.)	Sans option
Techniques de Commercialisation (T.C.)	1: TC sans option 2: Orientation Agroalimentaire 3: TC en apprentissage
Gestion des Entreprises et des Administrations (G.E.A.)	Options en 2°A 1: Gestion comptable et financière (G.C.F.) 2: Gestion des ressources humaines (G.R.H.) 3: Gestion et Management des Organisations (G.M.O.)

Rappel : l'existant

- L.P. Conception, Etude et Réalisation en Electronique Numérique et Analogique (CERENA)
- L.P. Système Automatisé et Réseaux Industriels et Informatiques (SARII)
- L.P. Energie Renouvelable et Gestion de l'Energie Electrique (ERGEE)

- L.P. LP E-commerce et marketing numérique (MATIC)
- L.P. Technico-commerciale (TC)

- **L.P. Commercialisation des Vins**
- **L.P. Management d'une Unité de Restauration à Thème (MURAT)**

- L.P. Gestion des Ressources Humaines (GRH)
- L.P. Métiers de le Compta - Contrôle de Gestion (MCG)

IUT de TOURS – Comparaison BUT / DUT

	DUT + LP 2020 (maquettes 2013)	BUT à entrée constante Projection 2023	BUT en diminuant flux d'entrée Projection 2023
Nombre d'heures face à face	67100	57310	48160
Encadrement stage +projet		17230	13875
TP=TD		5470	5290
Total	67100	80010	67325
Effectif	1984	2478	2034
Effectif apprentis visé	245	250	250

→ Potentiel théorique IUT Tours ≈ 36000 h

→ Potentiel réel 2020-21 ≈ 34640 h

→ ≈ + 200 HETD pour H maq =

→ ≈ + 13 000 HETD à Flux = en 1°A

Formations et capacités d'accueil - Rentrée 2021

Formation BUT	Parcours choisis	Capacité d'accueil
Carrières Sociales (C.S.)	1: Animation sociale et socioculturelle (A.S.S.C.)	56
Génie Biologique (G.B.)	1: Diététique et nutrition (D.N.)	26
	2: Biologie médicale et biotechnologie (B.M.B.)	52
	3: Sciences de l'environnement et écotechnologies (S.E.E.)	26
Information Communication (I.C.)	1: Communication des organisations (C.O.)	28
	2: Information numérique dans les organisations (I.N.O.)	28

→ L.P. Médiation Scientifique et Education à l'Environnement (M.S.E.E.)

Formations et capacités d'accueil - Rentrée 2021

Formation BUT	Parcours choisis	Capacité d'accueil
Génie Electrique et Informatique industrielle (G.E.I.I.)	1: Électricité et maîtrise de l'énergie (E.M.E.) 2: Automatismes et informatique industrielle (A.I.I.) 3: Électronique et systèmes embarqués (E.S.E)	112
Techniques de Commercialisation (T.C.)	1: Marketing digital, e-business et entrepreneuriat (M.D.E.E.) 2: Marketing et management du point de vente (M.M.P.V.) 3: Business développement et management de la relation client (B.D.M.R.C.) 4: Stratégie de marque et événementiel (S.M.E.)	196
Gestion des Entreprises et des Administrations (G.E.A.)	1: Gestion comptable, fiscale et financière (G.C.F.F.) 2: Gestion et pilotage des ressources humaines (G.P.R.H.) 3: Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (G.E.M.A.) 4: Contrôle de gestion et pilotage de la performance (C.G.P.P.)	140

→ L.P. Commercialisation des Vins

IUT de Blois

Hypothèses de projection des parcours B.U.T
Décembre 2020



Rappel: l'existant

AVANT	APRES
4 DUT Réseaux et Télécoms Métiers du Multimédias et de l'Internet Science et Génie des Matériaux Mesures Physiques	4 BUT 2 parcours par BUT
5 LP suspendues Qualité et Sécurité des systèmes d'Information Métiers du WEB Ingénierie et Intégrité des Matériaux Gestion de la Production Industrielle Métiers de la Vision	2 LP suspendues Gestion de la Production Industrielle Métiers de la Vision
1 parcours préuniversitaire	1 parcours préuniversitaire

Potentiel théorique IUT Blois 13248 h

Potentiel réel 2020-21 12838 h

Heures prévisionnelles 2020-21 22220 equ TD

	DUT + LP 2020 (maquettes 2013)	projection BUT 2023 à entrées constantes	BUT en diminuant flux d'entrée MMI, projection 2023
Total heures (y compris projet tutorés)	25700	29367	27366
Heures pondérées estimées (C=1,5, TP=0,846)	24858	28023	26258
Effectifs	572	742	700
Effectif apprentis visé	100	156	156

Formations et capacités d'accueil Rentrée 2021 - BUT

Formation BUT	Parcours choisis	Capacité d'accueil
BUT R&T (Réseaux et Télécoms)	1: Cybersécurité 2: Internet des objets et mobilité	56
BUT MMI (Métiers du Multimédia et de l'Internet)	1: Stratégie de communication et expériences utilisateurs 2: Développement web et dispositifs interactifs	56 (-14 étudiants)
BUT MP (Mesure Physique)	1: Techniques d'instrumentation 2: Matériaux et contrôles physico-chimiques	56
BUT SGM (Science et Génie des Matériaux)	1: Métiers de l'ingénierie des matériaux et des produits 2: Métiers de la caractérisation et de l'expertise des matériaux et des produits	56

5 LP suspendues jusqu'en 2023, puis deux LP

UNIVERSITE DE TOURS OFFRE DE FORMATION 2018-2019 à 2022-2023 / Avis à mi-parcours						
Etablissement déposant	Type dossier	Type demande	Domaine	Mention	Avis initial - DGESIP 2018	Avis DGESIP 2021
TOURS	L	R Mod	SHS	Sociologie	Conforme, avec rendez-vous intermédiaire à 3 ans pour s'assurer que l'établissement a impérativement suivi les recommandations faites par le HCERES dans son rapport sur la mention.	Avis Favorable pour la prolongation de cette formation jusqu'au terme du contrat quinquennal (2022-2023)
TOURS	LP	C	STS	Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web	Conforme avec point d'étape à 3 ans afin de vérifier l'efficacité de la restructuration proposée en matière d'attractivité d'une part, de maîtrise des poursuites d'études d'autre part.	Avis Favorable pour la prolongation de cette formation jusqu'au terme du contrat quinquennal (2022-2023)
TOURS	M	C	SHS	Sciences de l'éducation	Conforme avec bilan à 3 ans afin de s'assurer de l'évolution positive de l'adossment à la recherche sur une EA nouvellement créée (EES)	Favorable. Le bilan de ce master atteste qu'il répond bien aux attentes signifiées par le Hcéres : évolution positive de l'adossment recherche avec la consolidation de l'équipe EES à laquelle il est adossé.

Trajectoire de la formation depuis la mission d'évaluation

La licence de sociologie à l'université de Tours se distingue par son attractivité avec une augmentation de 35% du nombre d'inscriptions premières depuis 2016-2017 :

Tableau 1. Nombre d'inscriptions premières en licence de sociologie par niveau et année universitaire

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021*
L1	260	284	285	306	306
L2	117	137	184	176	181
L3	112	115	135	180	195

Chiffres OVE, *Chiffres au 06/10/2020

Le dynamisme des effectifs soulève de nouveaux enjeux en matière de taux d'encadrement mais l'équipe a mis en place cinq groupes d'actions répondant aux recommandations émises par l'HCERES lors de la campagne d'évaluation 2016-2017.

Ce dynamisme irrigue l'ensemble des formations, avec plus de cent étudiants inscrits en master de sociologie (tous parcours) pour l'année 2019-2020.

Action 1. Lutte contre le décrochage

Malgré la très grande faiblesse du taux d'encadrement (20 enseignants-chercheurs enseignant effectivement au département pour près de 1 000 étudiants toutes formations comptées dont 5 professeurs des universités pour 100 étudiants inscrits en master), la priorité a été donnée à la lutte contre le décrochage en L1 avec la mise en œuvre de plusieurs actions :

- Mobilisation des équipes pédagogiques : prise en charge de tous les cours magistraux de L1 par des enseignants-chercheurs titulaires, ; présence systématique de titulaires dans chaque élément pédagogique ; meilleure intégration des enseignants contractuels dans la coordination de la formation ;
- Evolution de la maquette : systématisation du contrôle continu et meilleure intégration des couples CM-TD en L1 ;
- Diversification de l'offre de supports pédagogiques avec la montée en charge et la systématisation de l'usage de l'univers applicatif Celene sur l'ENT ; formation obligatoire à l'utilisation de Celene lors de la prérentrée en L1 ;
- Evolution du dispositif de représentation des étudiants au conseil de département avec la mise en place d'une représentation à l'échelle des groupes

de Travaux dirigés pour une meilleure communication avec et une meilleure participation de la part des étudiants ;

- Evolution du dispositif de tutorat (voir action 2).

Ces efforts ont permis de placer l'évolution du taux de défaillance sur une trajectoire particulièrement positive en L1 :

Tableau 2. Part d'étudiants de L1 défaillants et ajournés depuis par année universitaire

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Admis 1 ^{ère} session	43,9%	41,9%	55,2%	56,1%	50,3%
Admis 2 ^e session	6,3%	8,1%	3,4%	5,6%	2,9%
Défaillants	40,0%	43,4%	36,0%	34,4%	38,2%
Ajournés	9,8%	6,6%	5,4%	3,9%	6,1%

Extraction Apogee

L'amélioration continue des taux de réussite en L1 s'est faite alors que la licence de sociologie, conformément à sa mission de service public et à sa vocation universelle, accueille un public toujours aussi diversifié avec plus de 25% d'étudiants titulaires d'un diplôme autre que le baccalauréat général depuis l'année 2016-2017 :

Tableau 3. Répartition des étudiants inscrits en L1 selon leur titre d'accès à l'enseignement supérieur

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Baccalauréat général	75,4	74,8	74,1	72,0	73,9
Baccalauréat professionnel	11,2	9,8	10,3	11,7	13,2
Baccalauréat technologique	8,6	12,6	9,9	9,5	7,0
Autres	4,7	2,8	5,8	6,8	5,9

Extraction Apogee

Action 3. Réorganisation du tutorat

Grâce au soutien de l'UFR Arts et Sciences Humaines, le département de sociologie a pu développer et faire évoluer le dispositif de tutorat.

Chaque groupe de Travaux dirigés de 1^{ère} année est accompagné par un·e tuteur·e (étudiant·e en master ou doctorant·e) dont le temps est désormais réparti entre le soutien à l'enquête et des heures de permanence servant de support à un suivi personnalisé.

La composition du travail de tutorat évolue au fil du semestre en fonction des besoins des étudiants afin de répondre à un large éventail de demandes : découverte de l'université et des ressources pédagogiques du site des Tanneurs, méthodologie du travail universitaire, accompagnement au travail de terrain...

Ces actions diversifiées permettent de répondre aux besoins des étudiants les plus fragiles pour lesquels la demande de soutien dépasse le cadre du travail académique en tant que tel.

Action 4. Consolidation et développement des mobilités internationales

La mobilité internationale est un axe de consolidation et de développement à destination des étudiants de licence.

Les accords Erasmus donnent lieu à des flux réguliers avec des partenaires stables et bien identifiés par les étudiants (Espagne, Islande, Roumanie). Le département a choisi de renforcer les accords existants avec certains partenaires hors-Europe et accompagne par exemple chaque année des mobilités en Inde vers Madras et Puducherry.

Dans le cadre de la stratégie internationale de l'UFR Arts et Sciences Humaines, le département de sociologie est à l'origine de la signature d'une convention entre l'UFR ASH et la faculté de Sciences humaines de l'Université d'État de Ôsaka. Opérationnelle pour l'année 2019-2020, cette convention a déjà permis l'accueil d'une étudiante japonaise au département et devait mener au départ de deux étudiants de licence pour l'année 2020-2021 avant que la dégradation du contexte sanitaire n'interdise l'échange.

Enfin, l'attractivité internationale de la licence de sociologie peut être objectivée par les flux de mobilité hors accords. Les mobilités entrantes d'étudiants internationaux admis sur titre en troisième année représentent plus de vingt inscriptions en L3 en 2020-2021 soit plus de dix pourcents des inscriptions premières.

Action 5. Suivi des diplômés

L'enquête menée 2013/2014 était en cours de valorisation par l'OVE. Le suivi des étudiants a été réorganisé avec l'intégration de l'OVE au Service des Etudes et de la Formation a conduit à une réorganisation et aucune nouvelle enquête n'a été diligentée par l'établissement.

Le département a dégagé des ressources le suivi des étudiants mais les a redéployées pour réaliser une enquête quantitative sur les conditions de confinement en 2019-2020.

La forte augmentation des effectifs en master (69 inscrits en M1 et 45 inscrits en M2 pour l'année 2020-2021) est majoritairement alimentée par des poursuites d'études en provenance de la licence de sociologie, reportant le travail de suivi des diplômés sur la formation de second cycle.

Actions en cours

L'évolution de la maquette autorise désormais la réalisation d'un stage en troisième année de licence, sans caractère obligatoire. La troisième année de licence a aussi vu la réintroduction de travaux dirigés autour des enseignements modulaires, en parallèle du maintien des cours d'enquête en travaux pratiques ou en travaux dirigés en demi-groupes.

Sous l'égide du vice-doyen en charge des affaires pédagogiques et malgré la situation sanitaire, le conseil de perfectionnement a commencé ses travaux autour des partenaires historiques des formations (Institut du Travail Social, Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes), des partenaires internes à l'université (SCD, DRI) et des usagers (étudiants de licence, de master et doctorants). Les activités du conseil s'inscrivent dans la perspective du prochain contrat d'établissement.

Le département de sociologie travaille à renforcer l'ouverture de la formation en cultivant et développant ses liens avec le monde non-académique (Observatoire des inégalités, Institut Régional de formation Sanitaire et Sociale...).

Université de Tours

Département des sciences de l'éducation et de la formation

Site Tanneurs – Bureau 118

3 rue des tanneurs, 37041 Tours Cedex 1

ÉVALUATION MI-PARCOURS MASTER SCIENCES DE L'EDUCATION

Version 30 septembre 2020

Sommaire

1. Rappel du contexte et des enjeux	2
2. Éléments provenant du « Formulaire AOF - Dossier d'accréditation déposé en 2017 ».....	2
3. Évolution de l'offre et situation à la rentrée 2020.....	4
4. Schéma et organisation générale de la formation en 2020.....	7
5. Adossement à la recherche	9

1. Rappel du contexte et des enjeux

L'arrêté ministériel portant accréditation de l'université de Tours à délivrer des diplômes nationaux (2018-2020) a notifié pour le master « Sciences de l'éducation » (Domaines Sciences Humaines et Sociales) une période de trois ans : de l'année universitaire 2018-2019 à l'année universitaire 2020-2021. Ce master est adossé à l'équipe de recherche EA7505 – Éducation – Éthique – Santé. EES étant une équipe d'accueil récemment constituée, un bilan de mi-contrat lui a été demandé, qui – par suite – a entraîné la nécessité d'un bilan de mi-contrat pour l'offre de formation du master de Sciences de l'éducation associée. Aujourd'hui, le bilan de mi-parcours d'EES vient d'être effectué. L'université de Tours a requis l'expertise de deux personnalités externes : Mme Ericka De Vries, PR de Sciences de l'éducation à l'université Grenoble-Alpes et M. Dominique Berger, PR de Sciences de l'éducation à l'université de Lyon-1. Le rapport des deux experts a souligné la progression de l'équipe de recherche sur les sujets repérés lors du processus d'accréditation.

Le master mention Sciences de l'éducation comprend maintenant quatre parcours regroupés autour d'une visée commune, celle de produire un « savoir d'action », nécessaire d'une part pour les disciplines de l'éducation et de la formation en s'appuyant sur une formation à et par la recherche et, d'autre part, pour travailler de manière interdisciplinaire avec les disciplines relevant de la médecine générale et la santé publique.

2. Éléments provenant du « Formulaire AOF - Dossier d'accréditation déposé en 2017 »

Le Master Sciences de l'éducation forme des professionnels dont le point commun est d'intervenir auprès d'adultes, dans trois champs : la formation des adultes (parcours 1) ; l'accompagnement des parcours professionnels (parcours 2) ; l'accompagnement collectif des équipes éducatives et formatives (parcours 3).

Les trois parcours visent :

- *l'appropriation d'un cadre théorique, fondé sur les approches biographiques et expérientielles, permettant de penser les postures et les méthodes de l'intervention auprès d'adultes ;*

- *l'appropriation de méthodes et de techniques de formation/accompagnement/intervention, pour une part transversales aux trois domaines d'intervention, pour une autre propres à chacun des trois champs ;*
- *le développement d'une capacité réflexive en lien avec la pratique professionnelle, fondé sur l'articulation entre analyse de l'expérience professionnelle, formation par production de savoirs et stage ;*
- *la connaissance des terrains professionnels, des acteurs et des institutions, dans une visée d'insertion ou de transition professionnelle.*

Débouchés par parcours type de formation

Parcours 1 (SIFA)

Responsables et ingénieurs de formation / responsables et fonctions de conseil en formation : Responsables de formation, tuteurs et formateurs de l'alternance, ingénieur pédagogique et ingénieur de formation, formateur-consultant, conseiller en ingénierie de formation, responsable RH / responsable de centre ou de service de formation, coordinateurs et chargés de mission formation au sein des collectivités.

Parcours 2 (IFAC)

Métiers de l'accompagnement et du conseil en évolution professionnelle (insertion, transition, formation) : Conseillers en bilans de compétences, conseillers formation, conseillers en transition professionnelle, accompagnateurs VAE, conseillers en évolution professionnelle, chargés d'accueil et de suivi, conseillers formation/emploi.

Parcours 3 (ISCM)

Professionnels de l'accompagnement collectif d'équipes éducatives, pédagogiques et formatives : Coordonnateur / Coordonnatrice de projet de développement local et social ; Conseillers pédagogiques ; Coordinateurs et chargés de projets en médiation scientifique, artistique, culturelle ; Musiciens intervenants chargés de la coordination de projets artistiques ; Cadres de l'éducation populaire ; Consultants en organisation ; Ingénieurs pédagogiques dans les domaines de l'intervention et de la médiation.

3. ÉVOLUTION DE L'OFFRE ET SITUATION A LA RENTREE 2020

Depuis 2017, la structure du master a été modifiée :

PARCOURS 1 (SIFA) : PAS DE MODIFICATION.

Statistiques :

	Nombre d'inscrits	Formation initiale	Formation continue	Réussite au diplôme
Année universitaire 2016-2017	39	3	36	14
Année universitaire 2017-2018	28	3	25	13
Année universitaire 2018-2019	27	3	24	20
Année universitaire 2019-2020	27	6	21	20
Année universitaire 2020-2021	16	0	16	

Note : le parcours SIFA est proposé sous le régime de la formation continue. Il intègre chaque année quelques étudiant.e.s inscrit.e.s sous le régime de la formation initiale. Concernant l'origine géographique : 60% (en moyenne) des inscrits résident dans la Région Centre-Val de Loire ; 40% résident en métropole ou dans les départements et territoires d'outre-mer.

Le public inscrit sous le régime de la formation continue est immergé dans la vie professionnelle et vit de ce fait durant la formation une alternance entre formation et emploi. Pour cette raison, durant, les années universitaires 2016-2017 et 2017-2018, il a été proposé une modalité permettant d'étendre la durée du parcours de la deuxième année de master d'une à deux années. C'est ce qui explique que le taux de réussite au diplôme soit modéré durant ces années. Ce dispositif a été restreint durant les années universitaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, avec pour effet de faire remonter le taux de réussite au master.

PARCOURS 2 (IFAC) : PAS DE MODIFICATION

Statistiques :

	Nombre d'inscrits	Formation initiale	Formation continue	Réussite au diplôme
Année universitaire 2016-2017	71	6	55	21
Année universitaire 2017-2018	43	3	40	28
Année universitaire 2018-2019	62	9	53	15
Année universitaire 2019-2020	61	9	52	35
Année universitaire 2020-2021	28	1	18	

Note : le parcours IFAC est proposé sous le régime de la formation continue. Il intègre chaque année quelques étudiant.e.s inscrit.e.s sous le régime de la formation initiale. Concernant l'origine géographique : 50% (en moyenne) des inscrits résident dans la Région Centre-Val de Loire ; 50% résident en métropole ou dans les départements et territoires d'outre-mer.

Tout comme le parcours SIFA, le public inscrit sous le régime de la formation continue est immergé dans la vie professionnelle et vit de ce fait durant la formation une alternance entre formation et emploi. Pour cette raison, durant, les années universitaires 2016-2017 et 2017-2018, il a été proposé une modalité permettant d'étendre d'une à deux années la durée du parcours de la deuxième année de master.

De plus, concernant le parcours IFAC, les effectifs indiqués regroupent deux promotions : une promotion de M2 qui ouvre chaque année sur le Site Tanneurs de l'université de Tours. Une seconde promotion de M2 qui ouvre tous les deux ans (formation en deux ans), sous la forme d'un groupe spécifique, dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Centre National Pédagogique de Chaingy.

PARCOURS 3 (MODIFICATION DU PARCOURS ISCM POUR ACRIF : ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF ET RECHERCHE INTERVENTION EN FORMATION).

L'intitulé de ce parcours a été transformé, tout comme sa structure dont les contenus ont été ajustés pour correspondre aux métiers de l'intervention et du conseil en formation d'adultes. Métiers : coordonnatrice de projet de développement local et social ; Conseillers pédagogiques ; Coordinateurs et chargés de projets en médiation scientifique, artistique, culturelle ; Consultants en organisation ; Ingénieurs pédagogiques dans les domaines de l'intervention et de la médiation.

Statistiques :

	Nombre d'inscrits	Formation initiale	Formation continue	Réussite au diplôme
Année universitaire 2016-2017				
Année universitaire 2017-2018				
Année universitaire 2018-2019				
Année universitaire 2019-2020				
Année universitaire 2020-2021	15	14	1	

Pour ce qui concerne la transformation du parcours initialement prévu (ISCM) en ACRIF, ces modifications résultent en premier lieu de la mutation, suite à une promotion au poste de PR, de l'enseignant-chercheur responsable de la préparation d'ISCM. Le parcours ISCM se serait appuyé sur les compétences scientifiques de ce collègue et sur son réseau propre en la matière, ce qui le rendait difficile à mettre en œuvre en son absence. Par ailleurs, la sélection à l'entrée du M1 a grandement modifié les comportements des étudiants à l'issue de la licence et on a pu observer une forte attractivité du master de sciences de l'éducation pour les étudiants de formation initiale, ce qui n'était pas encore le cas au moment où l'équipe pédagogique avait imaginé son offre de formation ; les différents parcours attirant traditionnellement un recrutement de personnes déjà insérées professionnellement et essentiellement en formation continue.

Parcours 4 (Création du parcours MEFS : Management, Éthique et Formation en Santé)

Un quatrième parcours a été créé, en partenariat avec le Département de santé publique de l'université de Tours. Il s'adresse aux professionnels exerçant dans les domaines de la santé et du soin dont une partie de l'activité relève de l'éducation et de la formation des adultes.
Métiers : cadre de santé, formateurs dans le secteur médico-social.

Statistiques :

	Nombre d'inscrits	Formation initiale	Formation continue	Réussite au diplôme
Année universitaire 2016-2017				
Année universitaire 2017-2018				
Année universitaire 2018-2019				
Année universitaire 2019-2020	18		18	17
Année universitaire 2020-2021	17		17	

Concernant le parcours MEFS, sa création est en pleine cohérence avec le développement de l'équipe de recherche EES qui associe des problématiques de Sciences de l'éducation et de la formation d'une part et de santé d'autre part. Ce parcours s'appuie en cela sur un partenariat de longue date avec le CHRU de Tours concernant la formation des cadres de santé, ayant permis les coopérations entre le Département des Science de l'éducation, le Département de Santé publique et l'IFCS du CHRU de Tours.

4. SCHEMA ET ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION EN 2020

La 1^e année du master mutualise en grande majorité les quatre parcours, tout en proposant un module optionnel qui caractérise chacun d'entre eux. En M1, les quatre parcours sont ouverts à la fois à la formation initiale et continue.

1^{ère} année du master			
2^{ème} année -- Parcours 1 (IFAC) Formation continue Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en formation	2^{ème} année -- Parcours 2 (SIFA) Formation continue Stratégie et Formation d'Adultes en Formation	2^{ème} année -- Parcours 2 (ACRIF) Formation initiale et continue Accompagnement Collectif et Recherche Intervention en Formation	2^{ème} année -- Parcours 2 (MEFS) Formation continue Management, Éthique et Formation en Santé

En deuxième année de master, les quatre parcours divergent davantage, tout en conservant un taux de mutualisation important, tant pour la cohérence générale du master que pour des raisons de soutenabilité des formations. Trois de ces parcours sont plutôt destinés à la formation continue (SIFA, IFAC et MEFS), le 4^{ème} accueillant une majorité d'étudiants de formation initiale (ACRIF).

Les responsables des quatre parcours interviennent dans le M1, afin de permettre aux étudiants et stagiaires de la formation continue de prendre connaissance des thématiques

Mutualisation des parcours types

- 1^e année : (M1 unique, commun aux 3 parcours, avec quatre unités optionnelles de 25h00)
- 2^e année :
 - 20% d'enseignements mutualisés pour les 4 parcours
 - 65% d'enseignements mutualisés dans les parcours 2 et 3

Organisation des enseignements

Pour chacun des parcours, la formation associe des enseignements théoriques et pratiques à une alternance intégrative entre stage ou activité professionnelle, d'une part, et formation par production de savoirs, d'autre part. Les cours sont regroupés sur des sessions de trois à cinq jours, associant ces trois aspects de la formation (contenus disciplinaires et académiques ;

accompagnement collectif du mémoire professionnel ; retours sur le stage ou l'expérience professionnelle) afin de favoriser la professionnalisation des étudiants.

Cette modalité de planification des enseignements favorise l'accès au master pour des stagiaires de la formation continue ou des étudiants en reprise d'études, et devant concilier la formation avec une activité professionnelle. Elle est par ailleurs un facteur d'attractivité pour des étudiants résidant hors du territoire régional, et qui ne pourraient pas assumer des déplacements hebdomadaires. Elle permet enfin de mettre en cohérence les processus d'alternance étudiés dans le master et l'articulation théorie / pratique vécue par les étudiants et stagiaires de la formation continue.

Formation Ouverte À Distance (FOAD) et ressources numériques

Outre l'usage systématique de la plate-forme Célène qui permet la mise en ligne de ressources et des supports de cours, des ressources mobilisant différents médias et supports sont utilisés afin de garantir la continuité pédagogique et de diversifier les modes d'accès aux contenus des cours. Durant le confinement du printemps 2020, les contenus des enseignements ont été dispensés en formation distanciel, avec une didactisation adaptée : ils ont permis la montée en compétences des enseignants et enseignants-chercheurs sur ce point. Par ailleurs, dans le parcours ACRIF, un cours est dédié à l'innovation pédagogique qui inclut l'usage des outils numériques en formation.

5. ADOSSEMENT A LA RECHERCHE

L'accréditation et le développement de l'équipe de recherche Éducation Éthique Santé (EA7505, EES) ont déjà permis, depuis le début de ce contrat, d'accroître le lien scientifique entre les activités d'enseignements développées dans les parcours de Master et les recherches menées dans le cadre de cette équipe.

Suite au colloque de 2016 organisé par l'Équipe de recherche Éducation Éthique Santé (EA7505, EES), deux ouvrages intitulés « *Éthique de l'accompagnement en santé, travail social et formation* » et « *Accompagnement collectif et agir coopératif : éducation, formation, intervention* » sont parus en 2019 dont les thématiques prolongent et soutiennent les enseignements des parcours de master.

De même, suite au colloque organisé en 2018 intitulé « *Les sciences sociales à l'épreuve du terrain : logiques d'enquête, approches narratives et dynamiques coopératives depuis l'École de Chicago* », toujours organisé par l'Équipe de recherche Éducation Éthique Santé (EA7505, EES), un autre ouvrage est paru dont les thématiques portent sur les approches qualitatives dans les domaines de recherches en sciences sociales.

D'autre part, plusieurs journées d'études ont ainsi été organisées, auxquelles ont été associés les étudiants de Master, à l'image de celle du 10 mars 2020, intitulée « *Épistémologies du sud et pratiques émancipatrices* » et associant enseignants-chercheurs de l'Université de Tours, et enseignants-chercheurs internationaux (Espagne, Brésil).

D'autre part, l'adossement des parcours de Master à l'équipe de recherche a également permis de valoriser et de faire monter en compétences les étudiants passés par ces formations. Une étudiante ayant validé son Master en 2019 a ainsi pu s'inscrire en thèse au sein de l'équipe EES, afin de poursuivre ses recherches. Un ouvrage collectif, intitulé *Coopérer et (se) professionnaliser. Propos sur la formation des cadres de santé*, paru au mois de juin 2020, a également permis à une dizaine d'anciens étudiants de pouvoir produire un chapitre à partir de leurs recherches et de leurs expériences formatives ou professionnelles.

Cette articulation entre les formations proposées par le Département de Sciences de l'éducation et l'équipe de recherche EES se retrouve de manière significative dans la construction des objets, des thématiques et des méthodologies de recherche. Travaillés durant le Master, et s'appuyant sur l'expertise des enseignants-chercheurs du Département de Sciences de l'éducation, ces éléments contribuent à constituer le champ scientifique qui est celui de l'équipe de recherche EES.

Ils sont d'ailleurs repris comme suit au sein du document d'auto-évaluation à mi-parcours de l'Équipe de recherche, formalisé en septembre 2020 :

Document d'auto-évaluation Mi-Parcours – Équipe de recherche Éducation Éthique Santé (EA7505, EES), Section : Produits et activités de la recherche de l'unité, p. 7.

- *La reconnaissance des savoirs expérientiels dans les domaines de l'éducation, de la formation des adultes, du soin et de la santé.*
- *Les effets formateurs du récit dans le cadre des dispositifs d'accompagnement, de formation, de professionnalisation et de validation des acquis.*
- *Les ingénieries de l'accompagnement dans les domaines de la formation d'adultes, de la formation en santé, des soins infirmiers.*

- Les dimensions éthiques de l'accompagnement dans le cadre de l'éducation thérapeutique, des parcours de santé et des parcours de professionnalisation.

Ainsi, tout en maintenant la structure de l'offre fondée sur l'alternance entre les activités d'enseignement, de recherche, et de professionnalisation par immersion dans les situations de travail (dans le cadre d'un stage ou de l'emploi en cours de formation), la création du parcours 4 et la transformation du parcours 3 ont permis de consolider l'adossement des enseignements aux travaux de recherche de l'équipe EES.

Licence Professionnelle, « *Métiers du Numérique :
conception, rédaction et réalisation web* »

Parcours UX2i (User Experience Integration Interface)
(ex-licence professionnelle ATC – CORPSEM)

Préambule

Dans le cadre de la campagne de contractualisation 2018-2023, nous avons soumis un dossier d'auto-évaluation (Vague B) à propos de la licence professionnelle « Activités et Techniques de Communication », parcours « Conception et Réalisation de Produits et Services Multimédia. Une refonte profonde de cette ancienne offre a abouti à la création de la Licence professionnelle « Métiers du Numérique », parcours « UX2i » (Expérience Utilisateur, intégration, interfaçage), permettant de proposer une offre plus spécialisée, plus pointue et adaptée aux besoins du marché du travail dans le domaine des métiers du web et du multimédia.

Dans ce dossier, nous avons alors dressé un certain nombre de constats, dans un esprit critique et constructif. Nous avons identifié des axes d'amélioration (donc de refonte ou réorientation) qui ont été justement repris en particulier dans le rapport d'évaluation de l'HCERES.

Retour sur les points faibles pointés par l'HCERES : les réponses apportées

1 - Enseignements et recrutement différenciés entre la formation par apprentissage et la formation classique menant dans les faits à deux parcours disjoints placés dans la même mention et conduisant à des compétences de niveaux différents.

Recommandation - La formation se positionne dans un domaine porteur, ses contenus sont conformes à l'attendu. Toutefois, sa structuration en deux parcours bien distincts, qui permet d'accueillir des publics différents et de compléter leur formation, conduit à des qualifications différentes des diplômés en fonction du parcours choisi. La dimension professionnelle est bien présente.

Point d'étape suite à la Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Cette lecture de l'ancienne formation laisse à penser que certaines des informations, précisions que nous avons apportées à la présentation et l'analyse du double parcours FI (Formation Initiale) et FA (Formation par Apprentissage), n'avaient pas été sans doute suffisamment claires.

Les enseignements, dans leurs contenus et leurs objectifs, étaient parfaitement identiques pour les formations par apprentissage et classique, la différenciation s'opérant seulement au niveau des rythmes pédagogiques, du fait d'un parcours en alternance pour les apprentis. Les volumes horaires et le diplôme étaient et sont exactement les mêmes pour les deux sections (FI et FA).

Ces deux sections sont maintenues dans la nouvelle formation avec 14 étudiants en FI et 14 en FA. Les CM et TD sont réalisés en commun (28 étudiants), permettant plus d'échanges et une progression plus proche entre les étudiants. L'alternance pour les étudiants en FA est de 3 à 4 semaines en moyenne. Ils suivent exactement le même parcours dans le cadre de la nouvelle mention.

En termes de recrutement, il est vrai qu'il était relativement différencié, avec l'accueil d'étudiants de DUT MMI essentiellement en apprentissage, et un recrutement plus diversifié en termes de profils (DUT MMI, BTS Communication graphique, BTS ou DUT en communication, DUT ou L2 Informatique ...) en formation classique. Ceci pouvait être contraignant pour certains enseignements techniques (intégration et développement web, acquisition de logiciels de la suite Adobe) pour les enseignants qui devaient s'adapter à des rythmes d'apprentissage différents dus à des niveaux de base diversifiés.

Au sein de la nouvelle formation, le recrutement est beaucoup plus harmonisé et homogène, puisque nous accueillons, dans chacun des parcours FI et FA, essentiellement des DUT MMI ou des étudiants d'autres filières (graphisme, informatique, communication) ayant les prérequis nécessaires en langages du web (Html, CSS, Javascript) et en infographie (Photoshop et Illustrator).

2- Positionnement en concurrence avec le DUT MMI.

C'était un de nos principaux soucis. Créer le parcours « UX2i », formant des UX (User Experience et UI (User Interface)¹ Designers, s'orientant plus vers les métiers de la conception web et multimédia, et bien moins du côté du développement informatique, a permis non seulement de ne plus être en concurrence directe avec le DUT MMI (au niveau des débouchés pour les stagiaires et les apprentis), mais de ne plus apparaître comme une continuité du DUT essentiellement basée sur un approfondissement de connaissances acquises sur les deux premières années en IUT.

La perspective cette année d'avoir 14 apprentis placés en DUT MMI, mais aussi en Licence Professionnelle UX2i, donc 28 en tout, correspond notamment au fait que les missions des

¹ On peut traduire par « Expérience Utilisateur » et « Interface Utilisateur ».

uns sont sensiblement différentes des missions des autres. Par ailleurs, les étudiants sortant du DUT MMI de Blois trouvent avec la Licence Professionnelle UX2i un parcours qu'il leur permet de se spécialiser, de faire un vrai choix d'orientation de leur future carrière.

3 - Taux de poursuite d'études en augmentation et devenu trop important en relation avec une diminution de l'insertion professionnelle des diplômés.

Nous n'avons pas encore le recul nécessaire permettant de chiffrer ces poursuites d'études, mais la majorité de nos étudiants vont sur le marché de l'emploi à l'issue de la formation, en particulier les apprentis régulièrement employés dans la structure où ils ont effectué leur alternance. Nous sommes dans un secteur qui reste porteur et dynamique à ce jour (métiers du web).

Une première enquête (N+1) devait être lancée au printemps 2020 (pour la promotion 2018-2019), mais du fait de la pandémie et notamment de la période de confinement, elle a été décalée à ce mois de septembre 2020. Nous pouvons noter que les résultats obtenus (photographie à un temps T) auraient pu être faussés par rapport aux situations particulières (liées à la crise sanitaire) de chômage partiel, de non reconduction ou rupture anticipée de CDD ...

4- Absence de dispositif de suivi de l'acquisition des compétences pour les étudiants en formation classique.

Si nous ne pouvons pas parler de dispositif *stricto sensu* de suivi de la bonne acquisition des compétences par les étudiants de la Licence Professionnelle, en particulier de la formation classique, nous disposons de plusieurs moyens permettant cette vérification, en dehors du contrôle continu des connaissances et des soutenances de stages qui permettent de mesurer le degré d'adaptabilité, d'assimilation des connaissances traduites en compétences :

- Le projet tuteuré (décembre-février pour les initiaux, janvier-mars pour les apprentis) est un moment privilégié en fin de formation pour mesurer l'acquisition de compétences techniques et méthodologiques des étudiants en plus de leur capacité à travailler avec un client et en équipe (agences d'étudiants) ;
- La participation de 2 étudiants délégués (1 pour FI, 1 pour FA) aux réunions pédagogiques (3 en moyenne dans l'année), permet aussi de mesurer les éventuelles difficultés rencontrées, les attentes, pour le cas échéant mieux adapter la pédagogie et réorienter certains contenus, et plus généralement améliorer l'acquisition de compétences ;
- Enfin, *via* Evasys (le dispositif d'évaluation des enseignements mis en place par l'Université de Tours), nos étudiants évaluent deux modules en moyenne par semestre, ce qui nous permet de recueillir, le cas échéant, des informations importantes sur les difficultés ou besoins exprimés (commentaires).

5 - Baisse des effectifs d'apprentis et de formation continue

La baisse des étudiants suivant la licence professionnelle en formation continue se confirme, dans le contexte particulier de réforme de la formation professionnelle de ces deux dernières années.

Ces trois dernières années (celle-ci incluse) nous avons accueilli deux étudiantes dans le cadre de Fongecif. L'engouement pour l'apprentissage – dont nous nous réjouissons par ailleurs – peut expliquer la diminution des demandes de Fongecif ou de contrats de professionnalisation (1 à 2) dans le cadre de la phase de recrutement.

Le nombre d'apprentis placés en entreprises ou dans d'autres structures (collectivités locales et territoriales, universités ...) a globalement augmenté passant de 12 à 13 (en 2018 et 2019), et à 14 cette année (voire 15 en tout).

6- Absence de réel projet tuteuré pour les apprentis.

Recommandation - L'équipe pédagogique devrait engager une réflexion sur la mise en œuvre du projet tuteuré pour les apprentis.

Chaque section (FA et FI) a un projet tuteuré qui s'étale de décembre à février pour les initiaux (avant leur départ en stage de 16 semaines début mars) et de janvier à mars pour les apprentis (avant qu'ils reviennent définitivement en entreprise à partir du mois d'avril). Les objectifs et la durée est la même pour l'ensemble des étudiants sur une base de 150 heures avec 39h assurées en présentiel par des enseignants (TP).

Chaque projet tuteuré se fait avec un client unique (et réel). Des agences de 3 à 4 étudiants mises en concurrence sont constituées dans le cadre du projet. Chaque projet fait l'objet d'une convention entre l'IUT de Blois et le client (association, laboratoire de recherche, start-up ...). Des livrables sont produits, faisant notamment l'objet d'une évaluation dans le cadre d'une soutenance finale (avec remise d'un rapport par agence).

Prise en compte et réponses apportées aux autres recommandations de l'HCERES et de la DGESIP

1 - La licence professionnelle est bien gérée, bien ancrée dans sa région mais elle souffre d'une insertion professionnelle faible et à la baisse et d'un taux d'encadrement trop faible qui la fragilise.

Je ne reviendrai pas sur la question du taux d'insertion professionnelle. Le taux d'encadrement s'est sensiblement amélioré. Nous bénéficions des enseignements de 13 enseignants titulaires ou sous contrat (5 PRCE, 3 PRAG, 3 MCU et 2 ATER) couvrant plus de 60% des enseignements. Par ailleurs nous bénéficions de l'apport de 8 chargés de cours venant essentiellement du

Point d'étape suite à la Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

monde professionnel (spécialistes UX design, responsable d'agence web en management de projet, spécialiste SEO, spécialiste en Motion Design). Ils couvrent une bonne partie des cours cœur de métier.

Nous bénéficions d'une équipe pédagogique élargie à ce jour.

2 - Cette formation a besoin de retrouver un nouveau souffle. L'équipe pédagogique en a conscience puisqu'un parcours a été fermé.

Nous avons supprimé en effet un parcours (« Tecame » formant des techniciens audiovisuels et multimédia polyvalents) dans le cadre de l'ancien diplôme (Licence Professionnelle Activités et Techniques de Communication). Nous avons fait le choix d'un seul parcours plus spécialisé, plus ciblé, dans le cadre de la licence professionnelle « Métiers du Numérique », permettant de viser des métiers attractifs et porteurs dans notre domaine.

Nous formons des designers d'interactivité et des designers d'interfaces numériques, UX/UI designers (sites version desktop et applications mobile).

L'UX designer repère, analyse les comportements des utilisateurs et améliore l'expérience utilisateur. L'UI designer est en charge de la conception, de l'interface, de la clarté de la navigation, de l'optimisation des parcours.

Recommandation HCERES - Cependant, une réflexion de fond à la fois quant aux besoins de la filière du multimédia au niveau régional en termes de métiers, au positionnement de la formation par rapport au DUT MMI, et à la différenciation des deux parcours est indispensable.

Recommandation DGESIP - Vérifier l'efficacité de la restructuration proposée en matière d'attractivité d'une part, de maîtrise des poursuites d'études d'autre part.

Le parcours UX2i est le résultat en même temps d'une réflexion profonde autour de l'évolution des métiers du webdesign, du développement web côté client, et de la conception web en général, notamment en Région Centre Val de Loire, et le constat que de plus en plus de nos anciens étudiants (DUT MMI ou Licence Professionnelle ATC CORPSEM) sont employés en tant qu'UX et UI designers. Nous avons aussi pris en compte l'offre de formation en Région Centre et plus globalement sur le territoire national pour nous positionner sur ce créneau porteur et ne correspondant alors à aucune autre Licence Professionnelle dans le cadre universitaire.

Cela nous a permis d'attirer notamment un plus grand nombre d'étudiants du DUT MMI de Blois et plus largement d'autres filières de l'Université de Tours. Ils représentent en moyenne 40 à 50% de nos effectifs.

Nous bénéficions par ailleurs de l'apport de professionnels de l'UX design de la région dans le cadre des cours, mais aussi d'interventions ponctuelles sous la forme de conférences et workshops dans le cadre du module « Culture numérique et esthétique » (membres de l'équipe Web/UX du Crédit Agricole Val de Loire, responsable Produits de l'entreprise Qualnet).

Point d'étape suite à la Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Recommandation HCERES - Enfin, le spectre de cette formation est trop large : il faudrait faire en sorte que les diplômés aient des compétences plus ciblées.

Cette Licence Professionnelle s'est muée en véritable parcours spécialisé représentant une poursuite d'études plus intéressante pour les étudiants de l'IUT de Blois en particulier.

Comme précisé plus haut, elle permet désormais aux étudiants d'accéder en grande partie à des compétences plus ciblées (dans le domaine de la conception web et multimédia orientée client), plus axées sur la notion de « services » que de « produits » aujourd'hui. La dimension stratégique a pris plus d'importance par rapport à la production (création de supports de communication), ce qui correspond plus à notre sens à l'apport d'un diplôme de niveau L3.



**INSTITUT DE FORMATION DE TECHNICIENS
DE LABORATOIRE MEDICAL**

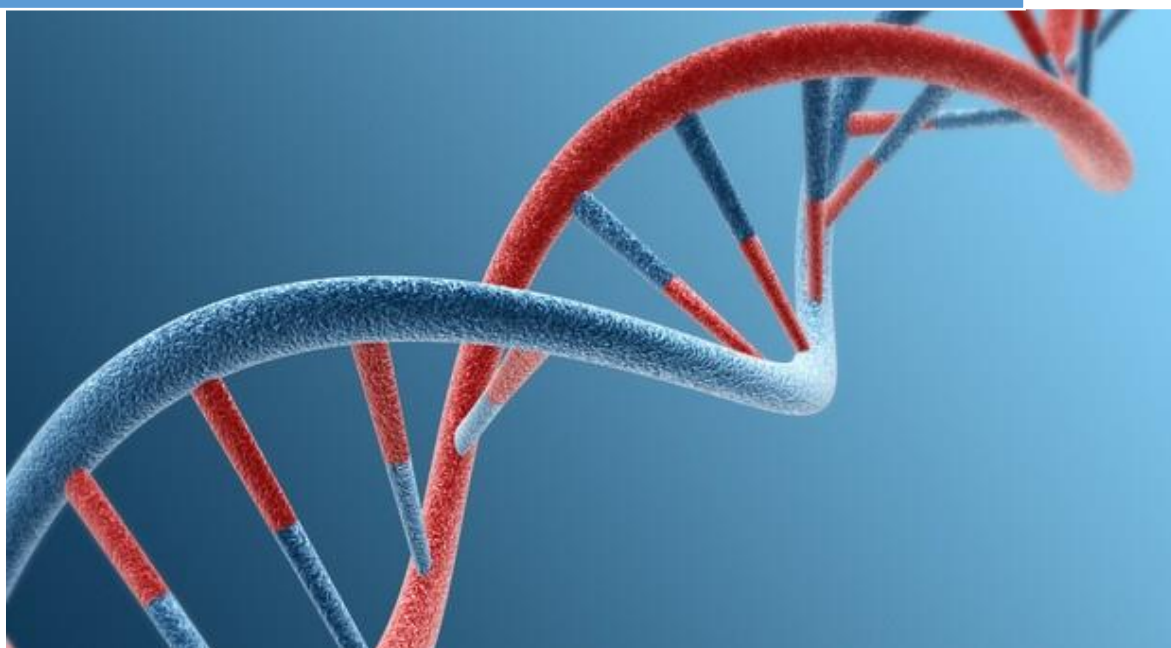


DU CHRU DE TOURS

Site de l'Institut de Formation des Professions de Santé
2, rue Mansart 37170 Chambray-lès-Tours



Projet d'expérimentation Formation de Techniciens de Laboratoire Médical du CHU de Tours



Novembre 2020

Ce dossier a été réalisé par :

- Monsieur le Pr Christophe HOURIOUX, Professeur Universitaire et Praticien Hospitalier (PU-PH), Faculté de médecine, Université de Tours, conseiller scientifique de l'IFTLM
- Madame Emmanuelle QUEMARD, directrice du pôle formation médico-technique du CHU de Tours
- Monsieur Éric JEULIN, formateur, responsable de la 1^{ère} année de formation
- Monsieur Florent JOUILLAT, formateur, cadre de santé, responsable de la 2^{ème} année de formation
- Madame Anne LE GOFF-ZIEBA, formatrice, cadre de santé, responsable de la 3^{ème} année de formation.

L'IFTLM souhaite remercier les personnes suivantes qui ont contribué à enrichir ce dossier et pour leur aide apportée :

- Madame Marion RENAUT, Directrice Adjointe des Ressources Humaines et des écoles du CHU de Tours
- Madame Dominique BARTHELEMY, Directrice des soins, Conseillère pédagogique régionale, Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire
- Monsieur Stéphane BAZIN, Responsable Mission Certifications Paramédicales et Sociales, DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
- Monsieur le Pr Patrice DIOT, Doyen de la faculté de médecine, Université de Tours
- Madame le Pr Cécile GOI, Vice-Présidente de l'Université de Tours en charge de la Formation de la faculté et de la Vie Universitaire et Professeur des Universités en Sciences de l'éducation
- Monsieur le Pr Henri MARRET, Président du Collégium Santé Centre Val de Loire, Vice-Doyen de la faculté de médecine à Tours
- Monsieur le Pr Laurent MEREGHETTI, Chef du pôle de biologie du CHRU de Tours
- Madame Myriam DELVIGNE, Présidente du Conseil National Professionnel des Techniciens de Laboratoire Médical
- Les représentants des étudiants TLM de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année.

Table des matières

Liste des abréviations	3
1. Pertinence de l'expérimentation proposée au sein de l'offre de formation de la Région Centre-Val de Loire	6
1.1 Institut de Formation des Techniciens de Laboratoire Médical du CHU de Tours.....	6
Equipe pédagogique de l'IFTLM	6
1.2 Contexte de la formation et perspectives	6
1.3. Contexte d'exercice du métier de TLM	7
1.4. Ingénierie Politique	8
1.4.1. Au niveau Européen	8
1.4.2. Au niveau national.....	9
1.4.3. Au niveau régional.....	10
2 Présentation du parcours de formation proposé en réponse aux besoins avérés	11
2.1 Référentiel de formation.....	12
2.2 Finalité de la formation proposée	12
2.3 Objectifs de la formation TLM en région Centre-Val de Loire	13
2.4 Modalités d'admission	13
2.5 Architecture de l'offre de formation.....	14
2.6 Présentation des semestres de formation	15
2.7 Niveau de diplomation	19
3 Parcours de l'étudiant en stage.....	19
4 Référentiel de certification.....	19
5 Prise en compte adaptée des profils de formation et des parcours antérieurs des étudiants.....	27
6. Etudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude.....	28
7. Dispositif d'aide à la réussite mis en place par l'établissement (accompagnement des étudiants). 29	
8. Dispositif d'évaluation de la formation de la formation proposée aux étudiants et Conseil de perfectionnement	30
9 Définition du partenariat.....	30
9.1 Modalités de mise en œuvre du partenariat	30
9.2 Moyens dévolus au partenariat	31
9.3 Evaluation du partenariat et de l'expérimentation.....	31
10. Date de la mise en œuvre et avis de l'université porteuse du projet	28
Conclusion	32
Bibliographie.....	34
Liste des annexes.....	35

Liste des abréviations

ACP : Anatomie et Cytologie Pathologiques

ARS : Agence Régionale de Santé

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CM : Cours magistraux

CNPTLM : Conseil National Professionnel des Techniciens de Laboratoire Médical

DGOS : Direction Générale de l'Offre de Soins

DRDJSCS : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

ECTS : European Crédits Transfert System

EFS : Etablissement Français du Sang

ICOGLI : Instance Compétente pour l'Organisation Générale des Instituts

IFTLM : Institut de Formation de Techniciens de Laboratoire Médical

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

IGF : Inspection Générale des Finances

L.AS : Licence avec une option Accès Santé

LMD : Licence Master Doctorat

PAS.S : Parcours d'Accès Santé Spécifique

TD : Travaux Dirigés

TLM : Technicien de Laboratoire Médical

UE : Unité d'Enseignement

VAP : Validation des Acquis Professionnels

Introduction

La profession de Technicien de Laboratoire Médical (TLM) a très sensiblement évolué depuis ces deux dernières décennies, accompagnant notamment les évolutions réglementaires (en particulier celles prescrites par la loi HPST, comme l'initiation d'une démarche qualité très formalisée ; textes réglementaires sur les normes iso 15189 et iso 22870), les progrès rapides des technologies de diagnostic (dans le domaine des « omics » comme la génomique , la transcriptomique, la protéomique ...), ou la gestion de grandes masses de données numériques issues de ces technologies, utilisées à part entière dans le diagnostic pathologique ou exploitées dans des approches de recherche biomédicales à mettre en relation avec le développement du traitement massif de données numériques et l'arrivée de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé. Ces constats actuels sont à mettre en regard de l'organisation et des derniers référentiels de la formation du TLM qui datent de 1996 et qui sont aujourd'hui totalement obsolètes. Ainsi les contenus pédagogiques ont évolué au fil de l'eau par la volonté des équipes pédagogiques de se cadrer sur les pratiques professionnelles actuelles, en particulier celles développées dans les LBM des CHU auxquels sont rattachés les instituts de formation.

Sur le plan de l'évolution des métiers, il y a également urgence à revitaliser et redynamiser la formation de TLM, qui reste trop souvent perçue par les étudiants comme une voie de garage pour les apprenants, notamment au regard des poursuites d'étude, de l'évolution des carrières ou vis-à-vis de la formation continue tout au long de la vie pourtant fortement encouragée ces dernières années. La revalorisation de ces formations nécessite ainsi une réingénierie importante du référentiel pédagogique, mais aussi un ancrage plus universitaire, par l'application de l'arrêté licence du 30 juillet 2018, insistant notamment sur l'acquisition de connaissances et compétences, notamment transdisciplinaires. Cet ancrage universitaire, qui permettra en outre le développement de doubles compétences, sera aussi un vecteur pour mettre en place un véritable enseignement d'initiation à la recherche biomédicale, soit par la possibilité offerte aux apprenants de suivre des enseignements spécifiques, soit au travers de places de stages offertes au sein d'équipes de recherche labellisés. Enfin, cet ancrage universitaire permettra également aux apprenants d'appartenir véritablement à une communauté, avec un bénéfice en terme d'accès à des enseignements d'ouverture sur d'autres champs pédagogiques (linguistique par exemple), d'accès aux événements culturels et sportifs, d'accès aux dispositifs communs (bibliothèques, environnement numérique de travail, plateforme pédagogique, service de santé universitaire, laboratoires de langues ...), tous ces éléments concourant à la réussite et l'insertion professionnelle et au développement socio-culturel de ces jeunes adultes.

La dimension pluri-professionnelle des études de santé est également un facteur de reconnaissance du TLM comme acteur de santé. Elle doit être approfondie dans les années à venir, à l'image de la récente mise en place du Service Sanitaire des Etudes de Santé.

Avec son rapprochement de l'université de Tours, la formation des TLM sera pleinement intégrée dans le GIS Collegium Santé Centre Val de Loire (CSCVL), un groupement fédérant l'ensemble des formations en santé en région, par ailleurs fortement soutenu par l'ARS Centre Val de Loire et la Région.

Dans un contexte local de désertification médicale et paramédicale, les objectifs de ce groupement sont multiples, mais globalement axés autour de la pluriprofessionnalité. Il vise notamment à développer des enseignements transdisciplinaires dans les grands domaines pédagogiques communs, qu'ils soient fondamentaux (enseignements scientifiques de base en relation avec la santé) ou professionnels (simulation en santé par exemple), ou en relation avec la dimension patient (santé publique, éthique ...), ou en lien avec la poursuite d'étude et l'acquisition de doubles compétences (par exemple autour du développement de la recherche). L'appartenance au CSCVL permettra aux étudiants TLM de décroïsonner leurs apprentissages, et de clairement revaloriser la place de cette formation/profession dans le système de santé français.

Cette démarche d'expérimentation, développée en accord avec le texte réglementaire de La Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, vise ainsi à une modernisation pédagogique de la formation, une volonté de rapprochement avec l'université, notamment par la reconnaissance d'un grade licence, et l'ancrage de la formation dans l'acquisition de connaissances et compétences conformément à l'application du récent arrêté Licence. En outre, ce rapprochement avec l'université permettra l'ancrage de la formation dans le processus LMD, favorisant des perspectives de poursuite d'études des TLM, et ouvrant des opportunités de mobilités européennes des étudiants et des formateurs dans le cadre de l'obtention future de la charte Erasmus par l'IFTLM.

1. Pertinence de l'expérimentation proposée au sein de l'offre de formation de la Région Centre-Val de Loire

1.1 Institut de Formation des Techniciens de Laboratoire Médical du CHU de Tours

L'Institut de Formation de Techniciens de Laboratoire Médical du Centre Hospitalier Universitaire de Tours a été créé en 1996. Il est situé sur le site de l'Institut de Formation des Professions de Santé (IFPS), 2 rue Mansart, 37170 Chambray-lès-Tours.

La capacité d'accueil de l'IFTLM du CHU de Tours est de 32 étudiants par promotion (hors redoublants) pour une formation qui se déroule sur une durée globale de 34 mois répartis sur trois ans à temps plein, et qui comporte 2175 heures d'enseignements théoriques et pratiques, 1248 heures de stages et le temps nécessaire pour les 40 prélèvements sanguins (Arrêté du 21 août 1996 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical), prérequis pour le passage et l'obtention du certificat de prélèvement.

L'IFTLM s'inscrit dans le Groupement Hospitalier de Territoire Touraine-Val de Loire.

Il répond à sa mission principale de formation initiale, c'est-à-dire la formation à l'exercice de la profession de Technicien de Laboratoire Médical (TLM).

Equipe pédagogique de l'IFTLM

Elle est constituée de 0.35 ETP de temps directeur, 2.9 ETP de temps cadre de santé formateur, 1 ETP de temps secrétariat, 0.5 ETP de temps d'un agent de laverie.

Participent également l'ingénierie pédagogique, un conseiller scientifique, Docteur en sciences, Professeur des Universités et Praticien Hospitalier (PU-PH) et 100 vacataires soit des professionnels qui réalisent des cours théoriques, des travaux pratiques, ...: médecins, pharmaciens, biologistes, enseignants-chercheurs, directeurs, cadres de santé, techniciens de laboratoire médical, ingénieurs qualité, ingénieurs biomédicaux, juristes... La majeure partie de ces intervenants est issue des ressources propres du CHU de Tours. Cette relation directe avec des professionnels hospitaliers de terrain, notamment les enseignants bi-appartenant hospitalo-universitaires constitue un gage important dans la qualité de la formation, le suivi et l'accompagnement global des étudiants dans leur professionnalisation et l'actualisation de la formation liée au progrès technologiques ou aux évolutions réglementaires et législatives. Ces enseignants sont impliqués à différents niveaux allant de la dispensation de cours en lien avec leur discipline, la coordination, rédaction et correction d'évaluations formatives, la participation aux jurys de certification, jusqu'à la coordination et la programmation d'Unités d'Enseignements et la participation aux différentes instances de la formation (ICOGI, commission VAE ...).

1.2 Contexte de la formation et perspectives

L'arrêté du 15 juin 2007 relatif aux titres ou diplômes exigés pour l'accès aux concours sur titres de technicien de laboratoire de la fonction publique hospitalière reconnaît dix diplômes différents permettant d'exercer la profession.

Ces dix diplômes dépendent d'organismes de tutelle différents tels que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'Agriculture et du Ministère des Solidarités et de la Santé.

A ce jour : dix diplômes et des durées d'études variables (BTS en 2ans, DUT en 3 ans, Diplôme d'Etat en 3 ans). Le DETLM, diplôme de référence inscrit au Code de la Santé Publique, est nécessaire pour exercer le métier de TLM. C'est l'arrêté modifié du 21 août 1996 relatif aux études préparatoires au DETLM qui définit l'organisation de la formation. Il dépend du ministère des solidarités et de la santé. Le technicien de laboratoire médical (TLM) est un auxiliaire médical, professionnel de santé du secteur sanitaire. Il exerce son métier dans la filière médicoteknique. L'exercice professionnel du TLM est réglementé par les articles L.4352-1 et L.4352- 2 et L.4353-3 du Code de Santé Publique et s'inscrit dans le champ des autres professions paramédicales réglementées. Le niveau de formation homologué du DETLM **est le niveau V ou de niveau Bac +2.**

Sur le plan national, il existe deux autres instituts de formation conduisant au DETLM, un à Amiens et un à Lyon.

Environ 107 étudiants sont diplômés chaque année (chiffre de 2018), dont 25% par l'IFTLM de Tours. 100% des candidats présentés au jury du DETLM 2020 de l'IFTLM de Tours, ont été admis définitivement. Cette profession est actuellement en tension sur l'ensemble du territoire national. Les laboratoires de biologie médicale, privés et publics, connaissent des problèmes de recrutement et de fidélisation : 90 offres de postes ont été réceptionnées par l'IFTLM de septembre 2019 à septembre 2020, des chiffres qui ne tiennent pas compte des récents besoins spécifiquement liés la crise sanitaire et qui sont responsables d'un accroissement de cette pénurie de TLM diplômés.

L'insertion des jeunes diplômés TLM est donc de 100% dès l'obtention de leur diplôme d'Etat. Cette insertion s'effectue au sein d'établissements de santé publics, privés, en Etablissements Français du Sang, au sein de laboratoires médicaux privés, en unités de recherche

Depuis, ces dernières années 15% à 20% des diplômés font le choix de poursuivre leurs études en Licence Pro, en master.

1.3. Contexte d'exercice du métier de TLM

Selon le Ministère des Solidarités et de la Santé :

« Les examens de biologie médicale permettent de diagnostiquer ou de contribuer au diagnostic d'une maladie. On considère que la biologie médicale contribue actuellement à environ 60-70% des diagnostics réalisés.

« La biologie médicale joue également un rôle primordial dans le suivi d'une maladie et de la surveillance d'un traitement »

Face à ces principes la réforme de la biologie médicale initiée en 2010, qui « a pour objectif de permettre à chacun d'avoir accès à une biologie médicale de qualité prouvée, payée à son juste prix dans un cadre européen », a profondément impacté le métier de TLM, son environnement de travail et son exercice professionnel.

Au regard de ces enjeux de santé publique la formation de TLM doit être modifiée afin de répondre aux exigences auxquels sont soumis des laboratoires de biologie médicale : médicalisation, accréditation et régulation financière.

1.4. Ingénierie Politique

1.4.1. Au niveau Européen

La Déclaration de la Sorbonne du 25 mai 1998 mettait en exergue le rôle clé des universités dans le développement des dimensions culturelles européennes. Elle insistait sur la nécessité de créer un espace européen de l'enseignement supérieur, comme moyen privilégié visant à améliorer la lisibilité des diplômes, à faciliter la mobilité des étudiants et leur employabilité sur le marché du travail européen.

Les accords dits « de Bologne » de 1999 avaient pour buts de créer un espace compétitif en matière d'enseignement et d'harmoniser les systèmes éducatifs nationaux des différents états membres signataires par la généralisation des études supérieures en trois cycles : la licence en 3 ans, le Master en 2 ans et le Doctorat en 3 ans. En France, cette réforme est plus connue sous la dénomination « LMD ». Ainsi chaque année validée d'enseignement supérieur se voit attribuer un certain nombre de crédits basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits, appelés ECTS (European Credits transfer System).

Près de 10 ans plus tard, l'IGAS est saisi d'une mission interministérielle et un rapport sur l'évaluation de l'impact du dispositif LMD sur les formations et le statut des professions paramédicales sort en 2008, répondant à l'attente légitime des organisations professionnelles et des organisations étudiantes concernées.

La mission est appelée à se prononcer sur le positionnement au regard de la licence, de deux certificats de capacité et des diplômes d'Etat : certificat de capacité d'orthophoniste et d'orthoptiste, Diplôme d'état audioprothésiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, d'ergothérapeute, Psychomotricien, Manipulateur d'électroradiologie médicale, Technicien de Laboratoire Médical.

Ce rapport précise que la mise en œuvre du processus de Bologne pour les professionnels de santé représente l'occasion de revisiter le contenu et les méthodes de formation des professionnels avec pour objectifs entre-autres l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du contenu des formations, la recherche, la conception de formations de niveau supérieur permettant aux professionnels d'évoluer vers des compétences plus étendues en matière de soins et de pratiques de santé publique et l'ouverture du dispositif de formation sur l'espace européen et la facilitation des échanges dès la formation initiale.

1.4.2. Au niveau national

Des travaux de réingénieries, présidés par un chargé de mission de la Direction Générale de l'Organisation des Soins (DGOS) ont été réalisés de 2010 à 2012. Le référentiel d'activité et de compétence ont été élaborés mais pas le référentiel de formation. Le projet ministériel est arrêté en 2012 (annexes 1 et 2).

La Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ouvre la possibilité de mener des expérimentations, autorisées par l'Etat, visant la réorganisation des formations des professionnels de santé.

Ces expérimentations peuvent concerner l'ensemble des formations relevant du titre III du livre VI du code de l'éducation, et notamment celles qui n'ont pas fait l'objet d'une réingénierie récente et à référentiels anciens comme la formation de techniciens de laboratoire médical (1996).

Le Conseil National des Techniciens de Laboratoire Médical (CNPTLM) est créé en mars 2016, il est reconnu par les instances et a pour vocation le développement, le progrès sous toutes ses formes, du métier de technicien de laboratoire médical. Le CNPTLM crée le Comité d'Harmonisation des formations initiales et reprend les travaux sur la réingénierie du diplôme en 2017.

En 2018, Monsieur Stéphane LE BOULER, dans son rapport Mission Universitarisation des formations paramédicales et de maïeutique. Bilan intermédiaire de la concertation et propositions d'orientation, explicite que :

« Dans le cas de ces filières, la reprise de travaux de réingénierie apparaît donc d'autant plus légitime qu'elle permettrait, outre la nécessaire actualisation des maquettes compte tenu de l'évolution de l'environnement économique (que l'on pense à l'organisation de la biologie médicale ou au secteur de l'optique notamment), une clarification des cibles en termes de durée d'études et une revue de l'organisation des formations entre les formations relevant de l'Education Nationale, celles délivrées dans des instituts séparés de l'Université et celles délivrées au sein de l'Université ».

La publication du Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche , définit les conditions dans lesquelles peuvent être mises en œuvre les expérimentations prévues par l'article 39 de la loi du 22 juillet 2013, renforcer les échanges entre les formations, la mise en place d'enseignements en commun et l'accès à la formation par la recherche et cela pour une durée d'expérimentation de six ans à compter de la rentrée universitaire 2020-2021. Il précise les conditions d'évaluation des expérimentations mises en œuvre.

L'arrêté du 25 juin 2020 relatif aux modalités de dépôt et d'examen des candidatures pour l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche, précise dans l'article 2, les attendus pour l'examen des dossiers par le comité d'expertise à savoir :

« La contribution de l'expérimentation :

- au renforcement des échanges entre les formations de santé,*
- à l'acquisition par les étudiants de connaissances et de compétences dans des champs disciplinaires transversaux à plusieurs métiers de la santé,*
- au développement de la capacité des futurs professionnels à travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires,*
- à la consolidation de la formation des étudiants par et à la recherche pour participer à la production du savoir ;*

Le respect par l'expérimentation :

- des objectifs d'acquisition des compétences des référentiels nationaux de formation en vigueur,*
- du caractère professionnalisant de la formation ;*

Le potentiel de l'expérimentation en termes de rapprochement entre institutions de formation et d'intégration universitaire des formations de santé. »

Le dossier de presse de juillet 2020, présentant les conclusions du Ségur de la Santé, identifie comme prioritaire dans son rapport de clôture, l'universalisation des formations de techniciens de laboratoire.

Enfin, la Loi du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, offre la possibilité de travailler sur l'attractivité des métiers et des formations en santé autour d'une nouvelle société de compétences, de l'individu acteur de son parcours de formation et de l'entreprise comme organisation apprenante. Cette loi, permet le développement des offres de formation par le développement massif des formations en alternance notamment par l'apprentissage. Avec ce projet d'expérimentation et l'adossement de l'institut au CHU de Tours, il sera possible d'ouvrir à terme la formation de Technicien de Laboratoire Médical par la voie de l'apprentissage, notamment via le Centre de Formation des Apprentis Santé Centre-Val de Loire du CHU de Tours.

1.4.3. Au niveau régional

Pour la Région Centre-Val de Loire l'accès aux soins pour tous est une priorité qui passe par son soutien aux formations paramédicales et à l'attractivité de l'accueil des étudiants sur son territoire afin de faciliter l'installation. (Centre-Val de Loire MA REGION 100% SANTE)

Dans ce contexte, l'IFTLM bénéficie du soutien financier de la Région Centre-Val de Loire pour son fonctionnement mais aussi pour ses investissements. Ceci permet en particulier de maintenir une plateforme technique de haut niveau par l'acquisition de matériels performants en adéquation avec l'exercice professionnel du métier de TLM.

Depuis ces dernières années, l'IFTLM a participé au rapprochement entre les formations en santé de la Région Centre-Val de Loire pour le bénéfice des étudiants dans le cadre du Collégium Santé Centre-Val de Loire. Certains enseignements universitaires ont été mutualisés et des passerelles ont été développées afin de faciliter le « travailler ensemble » et le décloisonnement avec les autres métiers de la santé.

Dans ce projet d'expérimentation, l'objectif d'universitarisation permettra d'amplifier les partenariats avec l'université de rattachement et les autres instituts de formation en santé, en partageant des ressources pédagogiques communes, lorsqu'elles apportent un plus à la formation de nos étudiants. L'intégration à part entière au Collegium Santé Centre Val de Loire permettra aux étudiants de bénéficier d'un vrai statut d'étudiant à l'université, permettant d'accéder aux ressources et services permis par son inscription (ENT, plateformes pédagogiques, offre suite bureautique Microsoft, ressources documentaires, offre culturelle et sportive ... etc.).

2 Présentation du parcours de formation proposé en réponse aux besoins avérés

Le métier de TLM est souvent perçu comme un métier présentant peu d'évolution de carrière au cours de l'exercice professionnel (évolution principalement vers la fonction de cadre de santé), ce qui nuit probablement à l'image globale de la profession. De même, la nature de la formation des TLM et son éloignement de l'université (parcours jusqu'ici indépendant du processus LMD) constitue probablement un frein pour l'engagement des jeunes bacheliers/étudiants dans cette filière de formation. Même si ces dernières années l'institut a développé des passerelles autorisant les poursuites d'études, comme celles permettant par exemple l'accès à des masters universitaires en science de la vie et de la santé (obtention du grade licence par un processus de VAE), cette pratique ne donne pas une visibilité suffisante, dans un contexte de redynamisation de l'attractivité de la formation. Ceci est d'autant plus dommageable que le nombre de nouveaux diplômés arrivant sur le marché de l'emploi ne couvre pas les besoins des terrains professionnels. En prenant en compte, ces différents constats, l'objectif de l'institut est d'ancrer la formation de TLM sur un mode LMD tout en s'appropriant et en adaptant la formation à l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence. Ainsi, ce nouveau parcours de formation, volontairement décroïsonné permettra aux étudiants d'acquérir un « ensemble de connaissances et compétences », tout en actant le principe de poursuite d'études, un élément primordial pour un étudiant dont les choix de formation et d'avenir professionnel doivent pouvoir évoluer avec l'avancée dans ses études.

Cette formation des étudiants TLM est construite en alternance entre des temps de formation à l'institut de formation et des périodes de stage en milieu professionnel (laboratoires de biologie médicale publics, privés, services de soins, cellules qualité et de gestion des risques...). Cette formation en présentiel et/ou distanciel ainsi que les périodes de stages favorisent la mise en place d'une pédagogie basée sur l'apprentissage par problèmes et par raisonnement clinique et expérientiel.

De ce fait, par sa programmation alternant sessions de cours et stages professionnalisant, la formation de TLM peut d'ores et déjà prétendre aux dispositifs prévus par la formation en alternance, par exemple sous la forme du contrat d'apprentissage en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année d'étude. Ce schéma d'étude sera envisagé dans le cadre de la mise en place de ce projet d'expérimentation.

2.1 Référentiel de formation

Ce référentiel de formation s'appuie sur les règles liées à l'exercice de la profession de TLM selon Art. L. 4352-1 du Code de la Santé Publique : « *Le TLM participe à la réalisation technique d'un examen de biologie médicale ou d'un examen d'anatomie et de cytologie pathologies, sous la responsabilité d'un biologiste médical ou d'un médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologies. Le TLM réalise des prélèvements dans les conditions déterminés par décret en Conseil d'Etat. Le TLM participe dans son champ de compétence, à des missions de santé publique. Il participe également à la permanence de l'offre de biologie médicale [...]. Il peut être appelé à participer à des missions d'enseignements et de recherche, ainsi qu'aux programmes d'éducation thérapeutiques du patient* ».

Dans ce contexte, la nouvelle maquette de formation respecte pleinement les règles édictées par le code de la santé publique. Elle a cependant été repensée pour mieux s'adapter aux compétences actuelles de l'exercice professionnel du TLM. En particulier, par la mise en place d'un bloc de compétence en biologie spécialisée, elle vise également former les étudiants vers des champs disciplinaires émergents (approches diagnostic haut débit, data management, assurance qualité ...etc.), concourant à la montée en compétence dans un cadre professionnel en constante évolution.

2.2 Finalité de la formation proposée

La formation a pour finalité la délivrance du diplôme d'Etat de TLM et d'une Licence afin de s'insérer professionnellement et de faciliter la poursuite d'études pour ceux qui le souhaitent.

Elle doit permettre aux étudiants :

- d'acquérir des connaissances et de développer des compétences conduisant le futur professionnel de santé à assurer ses missions dans un souci constant de qualité et de sécurité optimales des soins, dues au patient.
- de proposer aux étudiants **une formation polyvalente** dans les différents domaines d'activité (laboratoire de biologie médicale, service d'anatomie et cytologie pathologiques, à l'Etablissement Français du Sang ou aux unités de recherche), de leur futur métier en adéquation avec la réalité professionnelle.
- de permettre aux étudiants d'acquérir une grande faculté d'adaptation aux nouvelles technologies, et d'être sensibilisés aux enjeux de santé publique impactant leur environnement de travail.

L'institut, bien que se rapprochant du périmètre de l'université et de ses modèles de formation par cette réingénierie, conserve des effectifs de promotion compatibles avec un enseignement de qualité, qu'il soit dispensé en cours magistraux ou en travaux dirigés et travaux pratiques. Cette dimension classe l'institut plutôt comme une école professionnelle sensibilisée à l'individualisation de chaque parcours de formation de l'étudiant. Ceci permet un suivi personnalisé qui ne laisse pas l'étudiant « subir » sa formation, mais au contraire lui permet dans une certaine mesure de décider de ses choix et orientations (choix de stages, initiation à la recherche, choix d'enseignements optionnels ... etc.).

2.3 Objectifs de la formation TLM en région Centre-Val de Loire

Les objectifs de la formation répondent aux attendus suivants :

- renforcement des échanges entre les formations de santé,
- au développement de la capacité des futurs professionnels à travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires,
- à la consolidation de la formation des étudiants par et à la recherche pour participer à la production de savoir,
- développement d'une pratique réflexive afin d'améliorer leurs pratiques professionnelles.

Ces objectifs seront développés par le rapprochement avec l'université et plus particulièrement l'intégration dans le Groupement d'Intérêt Scientifiques Collegium Santé Centre-Val de Loire (CSCVL). Ce groupement qui fédère l'ensemble des formations en santé en région (Membres constitutifs : Université de Tours, Université d'Orléans, Centre Hospitalier Universitaire de Tours, Centre Hospitalier Régional d'Orléans, Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale de la Croix-Rouge Française (IRFSS), Groupement de Coopération Sanitaire « I.F.S.I publics de la région Centre-Val de Loire) vise à développer l'acquisition de compétences en lien avec la pluri-professionnalité, notamment par la mise en commun d'enseignements au cours de la formation des professionnels de santé. La coordination d'enseignements par cette instance universitaire que représente le CSCVL vise à maintenir et garantir un niveau équivalent de formation et d'évaluation des étudiants quel que soit leur institut d'origine, tout en développant une mutualisation, définie avant tout comme un progrès pédagogique (plutôt que dans une optique d'optimisation des moyens).

2.4 Modalités d'admission

Les modalités d'admission en formation de TLM sont définies dans l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses, soit :

- selon la procédure nationale de préinscriptions Parcoursup selon les conditions définies à l'article L.612-3 du code de l'éducation
- selon les modalités d'admission des candidats relevant de la formation professionnelle continue.
- selon la convention d'admission conclue entre le directeur de l'établissement de formation et le président de l'université, des étudiants peuvent être sélectionnés pour être admis dans la limite des places autorisées en première année d'études aux DETLM, à partir des résultats obtenus lors de la 1^{ère} année PAS.S/L.AS ou à l'issue d'au moins une première année de licence dans le domaine sciences, technologie, santé.

Ce dernier point a montré tout particulièrement son intérêt depuis sa mise en place ces dernières années. L'élaboration de conventions a permis de diversifier le profil des étudiants admis, tout en

observant une diminution du taux d'abandon et d'échec en cours de formation, et donc en augmentant les taux de réussite et de diplomation.

Ces admissions par convention permettent également de recruter des étudiants de meilleur niveau, et dont les choix de parcours de formation sont véritablement définis par eux plutôt que choisis par défaut. Enfin, ce processus d'admission favorise différentes voies d'entrée en formation, à ce titre elle s'inscrit véritablement dans la politique actuelle visant à la réorientation en cours de formation, au bénéfice de l'étudiant. Ces éléments permettent d'accroître la motivation des étudiants pour leur formation, ils contribuent également à une demande accrue de poursuites d'études. Avec ces conventions, une procédure de validation et d'équivalence de certaines UE a été mise en place, sous la forme d'une commission d'examen de ces demandes en début d'année (cf paragraphe 5 ci-dessous).

2.5 Architecture de l'offre de formation

La durée de la formation est de trois ans, soit 6 semestres (6 x 30 ECTS = 180 ECTS ; équivalent le grade licence). La formation permet à l'étudiant une construction progressive de son projet professionnel.

Pour ce faire, elle comprend :

- des remises à niveau et des « enseignements de base » pour tous les étudiants TLM (biologie cellulaire et moléculaire, mathématiques, hématologie, biochimie, bactériologie,...)
- des enseignements spécialisés en semestre 4, 5 et 6 (Génétique, biologie de la reproduction, immunologie ...) permettant à l'étudiant d'appréhender tous les domaines de la biologie médicale
- des enseignements mutualisés (enseignements transversaux avec des formations paramédicales et/ou médicales, enseignements disciplinaires avec d'autres formations). Ces enseignements peuvent faire l'objet de procédures de validations d'acquis lors de changements de formation ou de réorientations permises par les conventions (cf chapitre 5 ci-dessous), ce qui permet de valoriser des parcours de formation antérieurs,
- des enseignements optionnels favorisant une spécialisation dans deux domaines de la biologie en fonction du projet professionnel de l'étudiant ou de son souhait à poursuivre ses études en master,
- des temps personnels et d'accompagnement,
- des mises en situations professionnelles progressives et graduées par la réalisation de stages favorisant l'acquisition de compétences contribuant à l'exercice en autonomie de l'activité de TLM.

Ces enseignements sont regroupés en 3 blocs de compétences :

① Bloc de compétences « Transversales » répondant aux critères pour l'obtention du grade de licence, selon l'Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et master, à savoir la capacité à communiquer et à argumenter de façon orale et écrite, la capacité à manier les outils numériques les plus couramment utilisés dans le monde professionnel, la maîtrise d'au moins une langue vivante étrangère.

② Bloc de compétences « Biologie polyvalente » dite Biochimie-Hémato-Bactériologie.

③ Bloc de compétences « Biologie spécialisée ».

2.6 Présentation des semestres de formation

L1 de Technicien en Laboratoire Médical							
	SEMESTRE / UE	Coef	ECTS	CM	TD	TP	Temps de travail
Enseignements transversaux S1							
Compétences transversales partagées	UE 2 Anatomie et physiopathologie	2	2	10			
	UE 3 Anglais	1	1		10		
	UE 7 Biologie cellulaire et moléculaire	2	3	25	3		
	UE 14 Hygiène, épidémiologie et gestion des risques	2	3	35	10		
	UE 20 Mathématiques, biostatistiques	1	1	10	10		
	UE 25 Prélèvements et techniques de soins	2	2	20	15		
	UE 27 Sciences physiques et chimie	1	3	30	10		
Enseignements disciplinaires S1							
	UE 4 Bactériologie	3	3	20		35	
	UE 6 Biochimie	3	3	20		30	
	UE 12 Hématologie	3	3	25		40	
	Stage 1 (6 semaines)		6				
	TOTAL / Semestre 1		30	195	58	105	358
Enseignements transversaux S2							
	UE 2 Anatomie et physiopathologie	2	2	10			
	UE 3 Anglais	1	1		10		
	UE 18 Instrumentation biomédicale, métrologie-informatique appliquée à la biologie	1	1	10	10		
	UE 19 Législation-Droit-Ethique	1	2	20	15		
	UE 21 Méthodes de travail et techniques de communication	1	1	15	15		
	UE 26 Santé publique et économie de la santé	1	2	30			
	UE 27 Sciences physiques et chimie	1	2	30	10		
Enseignements disciplinaires S2							
	UE 4 Bactériologie	3	3	15		35	
	UE 6 Biochimie	3	3	30		30	
	UE 12 Hématologie	3	3	20	5	30	
	UE 15 Immunologie	3	3	20		30	
	UE 25 Prélèvements et techniques de soins	2	1	10	15		
	Stage 2 (6 semaines)		6				
	TOTAL / Semestre 2		30	210	80	125	445
	TOTAL L1		60	405			803

L2 de Technicien en Laboratoire Médical							
	SEMESTRE / UE	Coel	ECTS	CM	TD	TP	Temps de travail
Enseignements transversaux S3							
	UE 2 Anatomie et physiopathologie	2	2	10			
	UE 3 Anglais	1	1		10		
	UE 9 Démarche qualité et gestion des risques	2	3	40	10		
	UE 16 Ingénierie logistique et gestion des flux	1	1	10			
	UE 18 Instrumentation biomédicale, métrologie,- Informatique appliquée à la biologie	1	2	20		10	
	UE 26 Santé publique et économie de la santé	1	2		35		
Enseignements disciplinaires S3							
	UE 1 Anatomie et cytologie pathologiques	3	3	20		20	
	UE 4 Bactériologie	3	2	15		35	
	UE 6 Biochimie	3	2	20		25	
	UE 12 Hématologie	3	3	30		30	
	UE 15 Immunologie	3	3	30		30	
	Stage 3 (6 semaines)		6				
	TOTAL / Semestre 3		30	195	55	150	400
Enseignements transversaux S4							
	UE 2 Anatomie et physiopathologie	2	2	10			
	UE 3 Anglais	1	1		10		
	UE 7 Biologie cellulaire et moléculaire	3	3	30		20	
	UE 16 Ingénierie logistique et gestion des flux	1	1	10			
	UE 17 Initiation à la recherche	3	2	25			
Enseignements disciplinaires S4							
	UE 1 Anatomie et cytologie pathologiques	3	2	20	5	25	
	UE 13 Hémobiochimie, transfusion sanguine	3	2	20		25	
	UE 15 Immunologie	3	3	30		30	
	UE 22 Mycologie	3	2	15		20	
	UE 28 Virologie	3	2	20			
	stage 4 et 5 (6 et 4 semaines)		10				
	TOTAL / Semestre 4		30	180	15	120	315
	TOTAL L2		60				715

L3 de Technicien en Laboratoire Médical							
	SEMESTRE / UE	Coef	ECTS	CM	TD	TP	Travail de travail
Enseignements transversaux S5							
	UE 3 Anglais	1	1		10		
	UE 7 Initiation à la recherche	2	2	10	30		
	UE 18 Instrumentation biomédicale, métrologie	1	1	20		5	
	UE 20 Mathématiques, biostatistiques	1	1	30	10		
Enseignements disciplinaires S5							
	UE 1 Anatomie et cytologie pathologiques	3	3	15		20	
	UE 8 Biologie de la reproduction	3	3	20			
	UE 10 Génétique	3	3	20	5		
	UE 23 Parasitologie	3	3	20		25	
	UE 24 Pharmacologie toxicologie	3	3	20			
	UE 28 Virologie	3	3	30			
	Stage 6 (4 semaines)		4				
Enseignements optionnels S5							
	Option ACP ou Infectiologie	2	3	30		30	
	TOTAL / Semestre 5		30	215	55	80	350
Enseignements transversaux S6							
	UE 3 Anglais	1	1	10	10		
	UE 7 Initiation à la recherche	2	3				
	UE 11 Gestes d'urgence AFGSU	1	2		21		
	UE 21 Méthodes de travail et techniques de communication	1	3	15	15		
Enseignements disciplinaires S6							
	UE 5 Bactériologie : contrôles environnementaux	3	3	15		15	
	UE 15 Immunologie	3	3	30		30	
	Stage 7 (12 semaines)		12				
Enseignements optionnels S6							
	Option: Qualité ou data management	2	3	30	30		
	TOTAL / Semestre 6		30	100	76	45	221
	TOTAL L3		60	315	131	125	571

2.7 Niveau de diplomation

Les étudiants acquerront en plus du diplôme d'Etat de Technicien Supérieur de Laboratoire Médical, un grade licence et 180 crédits européens délivrés par l'UFR de rattachement de la formation soit la faculté de médecine de Tours.

3 Parcours de l'étudiant en stage

Sept stages sont prévus sur la base de 35 heures hebdomadaires. Ces stages sont représentatifs des différents lieux d'exercice professionnel du métier de TLM et des spécificités de ce dernier.

Sur l'ensemble de la formation la durée minimum de stage dans chacun des types de stage est définie comme suit :

1 – Stage Biochimie – Hématologie – Bactériologie (B.H.B) : 4 périodes de 6 ou 2x3 semaines dans chacun des secteurs en S1, S2, S3, S4 au choix.

2 – Stage en groupement de laboratoire de biologie médicale du secteur privé : 6 ou 2x3 semaines en S1, S2, S3, S4 au choix.

3 – Stage spécialisé en fonction de la mention choisie par l'étudiant : 2 périodes de 4 semaines dans 2 options (qualité, logistique, ACP, immunologie ...) en S4 et S5 au choix.

4 – Stage optionnel/approfondissement en fonction du projet professionnel de l'étudiant et en accord avec l'équipe pédagogique : 12 semaines en S6.

Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
6 semaines en B.H.B ou laboratoire privé	6 semaines en B.H.B ou laboratoire privé	6 semaines en B.H.B ou laboratoire privé	6 semaines en B.H.B ou laboratoire privé	4 semaines stage de spécialisation	12 semaines stage optionnel
			4 semaines stage de spécialisation		
210 heures 6 ECTS	210 heures 6 ECTS	210heures 6 ECTS	370 heures 10 ECTS	140 heures 4 ECTS	420 heures 12 ECTS

4 Référentiel de certification

Sessions

Deux sessions sont organisées : une session 1 et une session de rattrapage.

Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale à 10/20.

Le passage en année supérieure est autorisé avec une dette maximale d'une UE, uniquement si l'étudiant s'est présenté à la session de rattrapage.

La validation du stage est prononcée en fonction des appréciations du tuteur et de la présence en stage. Au-delà de 20% d'absence du temps total de stage, même justifiée, l'étudiant sera ajourné.

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,
- les stages validés.

Chaque année de formation correspond à 60 ECTS. L'étudiant doit valider au minimum 45 ECTS pour pouvoir passer en année suivante tout en repassant les crédits résiduels.

Modalités de contrôle des connaissances

Type de contrôle :

CC : contrôle continu
 ET : examen terminal
 PA : participation active

Type d'épreuve :

E : écrit
 EP : épreuve pratique
 O : oral

SEMESTRE 1													
Semestre 1	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIALE D'ETUDES					
		Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
		Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient
UE2- Anatomie et physiopathologie	2	ET	E	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2
UE3- Anglais	1	ET	E/O/PA	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE 4-Bactériologie	3	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE6-Biochimie	3	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE 7- Biologie cellulaire et moléculaire	3	ET	E	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2
UE12-Hématologie	3	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE14- Hygiène, épidémiologie et prévention des risques	3	ET	E	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2
UE 20- Mathématiques, bio statistiques	1	ET	E	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE 25 –Prélèvements et techniques de soins	2	ET/CC	E/EP	2	ET	E /EP/O	2	ET	E/EP/O	2	ET	E/EP/O	2
UE 27 Sciences physiques et chimie	3	ET	E	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
STAGE	6												

SEMESTRE 2													
		REGIME GENERAL						REGIME SPECIALE D'ETUDES					
	ECTS	Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
Semestre 2	30	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient
UE2 Anatomie et physiopathologie	2	ET	E/EP	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2
UE3- Anglais	1	ET	E/O/PA	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE 6 Biochimie	3	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE 4 Bactériologie	3	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE 12 Hématologie	3	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE 15 Immunologie	3	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE 18 Instrumentation biomédicale, métrologie et informatique appliquée à la biologie	1	ET	E	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE 19 Législation-droit-éthique	2	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE 21 Méthodes de travail et techniques de communication	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE 25 Prélèvements et techniques de soins	1	ET	E/EP	2	ET	E/EP/O	2	ET	E/EP/O	2	ET	E/EP/O	2
UE 26 Santé publique et économie de la santé	2	ET	O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE 27 Sciences physiques et chimie	2	ET	E	1	ET	E/O	2	ET	E/O	1	ET	E/O	1
Stage	6												

SEMESTRE 3													
		REGIME GENERAL						REGIME SPECIALE D'ETUDES					
	ECTS	Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
Semestre 3	30	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient
UE1 Anatomie et cytologie pathologiques	3	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE 2 Anatomie et physiopathologie	2	ET	E	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2
UE3-Anglais	1	ET/CC	E	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE4 Bactériologie	2	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE 6 Biochimie	2	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE 9 Démarche qualité et gestion des risques	3	ET	E	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2
UE 12 Hématologie	3	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE 15 Immunologie	3	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE16 Ingénierie logistique et gestion des flux	1	ET	E	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE 18 Instrumentation biomédicale, métrologie et informatique appliquée à la biologie	2	ET	E	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE 26 Santé publique et économie de la santé	2	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
Stage	6												

SEMESTRE 4													
		REGIME GENERAL						REGIME SPECIALE D'ETUDES					
	ECTS	Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
Semestre 4	30	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient
UE1 Anatomie et cytologie pathologiques	2	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE 2 Anatomie et physiopathologie	2	ET	E	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2
UE3-Anglais	1	ET	E/O/PA	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE 7 Biologie moléculaire et cellulaire	3	ET	E	3	ET	E/O	3	ET	E/O	3	ET	E/O	3
UE13 Hémobiologie, transfusion sanguine	2	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE15 Immunologie	3	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE16 Ingénierie logistique et gestion des flux	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE17 Initiation à la recherche	2	ET	E/O	3	ET	E/O	3	ET	E/O	3	ET	E/O	3
UE 22 Mycologie	1	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE 28 Virologie	2	ET	E	3	ET	E/O	3	ET	E/O	3	ET	E/O	3
Stage 4	6												
Stage 5	4												

SEMESTRE 5													
		REGIME GENERAL						REGIME SPECIALE D'ETUDES					
	ECTS	Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
Semestre 5	30	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient
UE1 Anatomie et cytologie pathologiques	3	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE3 Anglais	1	ET	E/O/PA	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE7 Initiation à la recherche	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2
UE8 Biologie de la reproduction	3	ET	E	3	ET	E/O	3	ET	E/O	3	ET	E/O	3
UE10 Génétique	3	ET	E	3	ET	E/O	3	ET	E/O	3	ET	E/O	3
UE18 Instrumentation biomédicale, métrologie	1	ET	E	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE20 Mathématiques, bio statistiques	1	ET	E	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE23 Parasitologie	3	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE24 Pharmacologie toxicologie	3	ET	E	3	ET	E/O	3	ET	E/O	3	ET	E/O	3
UE 28 Virologie	3	ET	E	3	ET	E/O	3	ET	E/O	3	ET	E/O	3
Option ACP/Infectiologie	3	ET/CC	E/EP	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2
Stage 6	4												

SEMESTRE 6													
		REGIME GENRAL						REGIME SPECIALE D'ETUDES					
	ECTS	Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
Semestre 6	30	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient
UE3 Anglais	1	ET	E/O/PA	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
UE 5 Bactériologie ; contrôles environnementaux	3	ET	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE7 Initiation à la recherche	3	ET	E/O	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2
UE11 gestes d'urgence-AFGSU	2	ET	O/EP	1	ET	O/EP	1	ET	O/EP	1	ET	O/EP	1
UE15 Immunologie	3	ET/CC	E/EP	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3	ET	E/EP/O	3
UE 21 Méthodes de travail et techniques de communication	3	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1	ET	E/O	1
Option Qualité ou data management	3	ET	E/O	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2	ET	E/O	2
Stage 7	12												

5 Prise en compte adaptée des profils de formation et des parcours antérieurs des étudiants

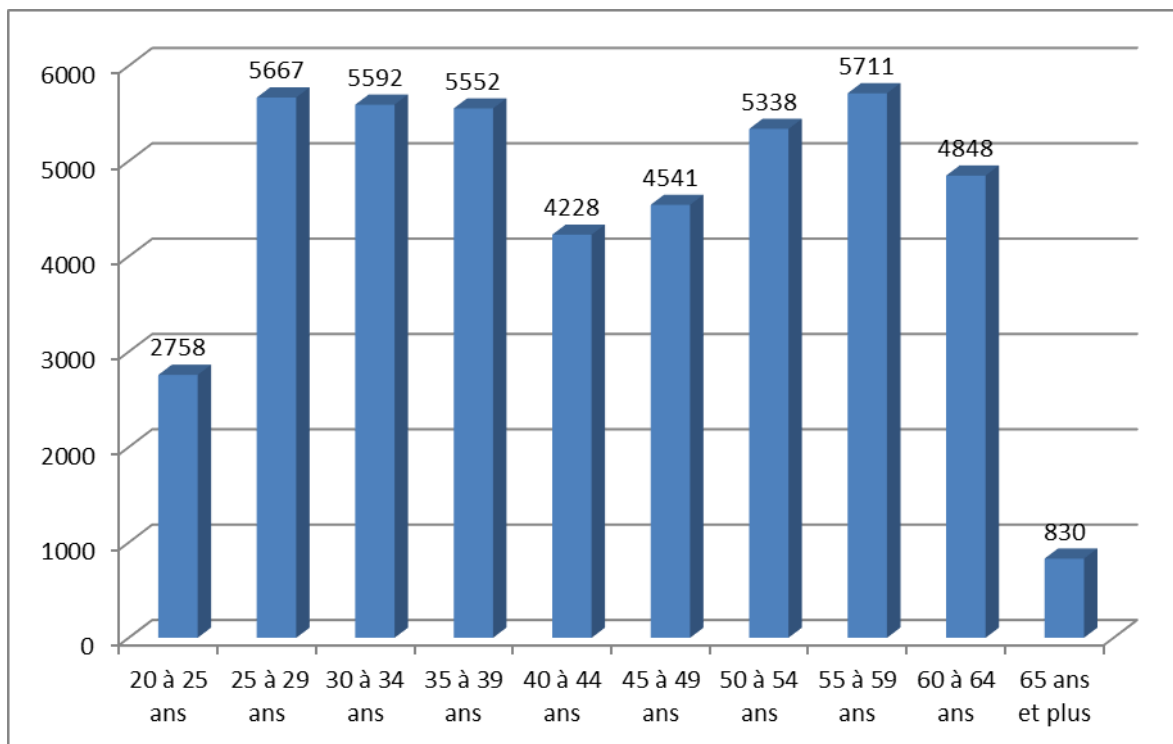
Après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, des dispenses et modalités particulières de scolarité peuvent être attribuées (Arrêté du 17 avril 2018).

Dans le cadre de passerelles et de candidats en réorientation professionnelle, une sélection est effectuée afin d'atteindre la capacité d'accueil délivré par le conseil régional Centre-Val de Loire.

Ces candidats doivent être titulaires soit :

1. d'un Brevet de Technicien Supérieur d'Analyses de Biologie Médicale ou un Diplôme Universitaire de Technologie Analyses Biologiques et Biochimiques ou d'un Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques dans le domaine de la biologie ainsi que les étudiants issus de la passerelle sciences et ayant validé un cursus complet.
2. d'un diplôme d'Etat d'infirmier, Diplôme d'Etat de pédicure-podologue, Diplôme d'Etat de kinésithérapeute, Diplôme d'Etat de psychomotricien, Diplôme d'Etat d'ergothérapeute, Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale, diplôme de préparateur en pharmacie et de préparateur en pharmacie hospitalière, diplôme de formation générale en sciences médicales, diplôme de formation générale en sciences maïeutiques, diplôme de formation générale en sciences odontologiques, diplômes de formation générale en sciences pharmaceutiques.

Les candidats relevant du point 1, pourront intégrer après analyse de leurs dossiers Validation des Acquis Professionnels par les membres du jury de sélection à savoir le directeur de l'institut, un formateur et un enseignement universitaire, la 3^{ème} année de formation et après avis de la Section Compétente pour le Traitement des Situations Pédagogiques Individuelles. Ces passerelles permettront de prendre en compte les parcours précédents des candidats dans les différents domaines de la biologie et de les former aux spécificités de la biologie médicale. En effet, les laboratoires de biologie médicale se retrouvent confrontés à un problème de recrutement et certains postes restent vacants faute de candidats. De plus, comme nous pouvons l'observer sur l'histogramme des âges des techniciens de laboratoire médical en droit d'exercer, de nombreux départs à la retraite sont prévus, dans les dix prochaines années : 11 389 techniciens quitteront leurs fonctions.



Evolution du nombre de Technicien de laboratoire Médical en droit d'exercer en France selon le Ministère des Solidarités et de la Santé (DREES 2018)

Au regard, de ce constat, ces passerelles en 3^{ème} année de formation, permettront de répondre à ces besoins et d'attirer de nombreux profils d'étudiants dans le domaine de la santé.

Pour les candidats relevant du point 2, l'admission se fait également sur dossier. Ces candidats peuvent être dispensés du suivi et de la validation d'une partie ou de la totalité des UE des semestres 1, 2,3 et 4 par le directeur de l'institut après avis de la Section Compétente pour le Traitement des Situations Pédagogiques Individuelles.

6. Etudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude

Les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas de figure suivants :

- activités complémentaires aux études : étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne dans les six derniers mois, étudiants engagés dans plusieurs cursus, étudiants entrepreneurs, artistes et sportifs de haut niveau et étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'éducation ;
- situations personnelles particulières : femmes enceintes, étudiants chargés de famille ou en situation de proche aidant, étudiants en situation de handicap, étudiants à besoins éducatifs particuliers, étudiants en situation de longue maladie.

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles détermine les possibilités d'aménagement de déroulement des études pour tenir compte des différents cas de figure mentionnés aux deux alinéas précédents. Elle propose, pour chacun des dossiers qui lui sont soumis, des aménagements qui peuvent porter, en fonction des besoins, sur l'emploi du temps, la durée du cursus d'études ainsi que sur les modalités d'enseignement et de contrôle des connaissances et des compétences, par le biais notamment des technologies numériques dont dispose l'établissement. Ces aménagements font l'objet d'un contrat pédagogique annuel signé par l'étudiant et la direction de l'institut de formation.

7. Dispositif d'aide à la réussite mis en place par l'établissement (accompagnement des étudiants)

Un formateur enseignant est désigné pour chaque étudiant parmi l'équipe pédagogique de la formation. Ce référent pourra être librement contacté en cas de questions ou difficultés rencontrées par l'étudiant pendant la formation.

Un tutorat pédagogique et un parrainage est organisé et formalisé par les étudiants. Globalement, les étudiants en année d'étude n+1 organisent ces dispositifs à destination des étudiants entrant dans la formation.

Ces dispositifs seront régulièrement réévalués et adaptés, ils doivent permettre d'identifier les étudiants décrocheurs dans le contexte de leur formation, d'agir en prévention mais aussi d'identifier en amont toute autre difficulté d'ordre personnelle, pouvant faire l'objet de la mise en place d'une action, d'un soutien ou d'un aménagement spécifique de la part de l'établissement de formation.

8. Mobilité des étudiants TLM

L'IFTLM souhaite dans ce contexte d'universitarisation élargir son réseau de partenaires européens afin de développer une culture de l'échange auprès des étudiants. Il s'agira d'intégrer cette mobilité européenne dans le projet pédagogique de l'institut et de mettre les moyens nécessaires pour l'obtention par l'IFTLM de la charte Erasmus. Les objectifs recherchés de cette mobilité européenne sont de :

- Permettre aux étudiants de se confronter à d'autres contextes et donc de s'adapter dans un environnement changeant
- Se confronter à des techniques différentes, des organisations différentes
- Développer des compétences linguistiques
- Comprendre les enjeux et les problématiques sanitaires et humaines en Europe.

9. Dispositif d'évaluation de la formation de la formation proposée aux étudiants et Conseil de perfectionnement

Dans le cadre de l'amélioration de la formation, l'évaluation des enseignements comprendra :

- l'évaluation formalisée faite par les étudiants, des UE et des lieux de stage,
- les remarques/retours des établissements de stages et structures partenaires,
- les réflexions et axes d'améliorations proposés par les instances de la formation.

Les outils utilisés seront des questionnaires en ligne permettant une réponse anonyme de chaque personne ou structure, en utilisant les dispositifs développés par l'université dans le cadre de l'évaluation des formations.

Un conseil de perfectionnement sera mis en place, il se réunira en fin de chaque année universitaire. Il s'appuiera sur les évaluations décrites au paragraphe précédent pour identifier des axes d'amélioration de la formation.

Ce conseil de perfectionnement, en plus de l'équipe institutionnelle de pilotage de la formation (notamment Le directeur de l'institut, les cadres de santé formateur permanents, le conseiller scientifique de l'école) sera composé de la façon suivante :

- un représentant régional issu du pôle de pilotage des formations paramédicales
- un représentant de l'ARS région Centre Val de Loire
- un représentant de la DRDJSCS régionale
- un ou deux représentant(s) des biologistes exerçant dans des laboratoires médicaux privés
- un ou deux représentants des biologistes de la filière des laboratoires médicaux publics
- la vice-présidente ou l'un de ses représentants responsable de la commission formation et vie universitaire (CFVU)
- le président ou l'un de ses représentants responsables du Collegium Santé Centre Val de Loire
- le doyen ou l'un de ses représentants de l'UFR médecine de Tours, structure à laquelle la formation est rattachée administrativement et pédagogiquement
- un ou deux représentant(s) des tuteurs de stages
- Les représentants des étudiants

Un membre siégeant dans ce conseil de surveillance peut être sollicité à cette instance en exerçant la représentation de plusieurs mandats des entités citées ci-dessus.

10. Définition du partenariat

10.1 Modalités de mise en œuvre du partenariat

Une convention de partenariat sera établie entre les différentes parties signataires afin de définir les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation, à savoir :

- Le Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
- L'Institut de Formation de Techniciens de Laboratoire Médical du CHU de TOURS,
- L'Université porteuse du projet, l'Université de Tours.

Les unités d'enseignements transversaux nécessitant l'intervention de personnels enseignant dans l'université ou désignés par celle-ci afin de permettre la reconnaissance du grade de licence sont :

- UE Biologie cellulaire et moléculaire
- UE Sciences physiques et chimie
- UE Mathématiques et bio statistiques
- UE Anatomie et physiopathologie
- UE Anglais
- UE Santé publique
- UE Législation-Droit-Ethique
- UE Méthodes de travail et techniques de communication.

10.2 Moyens dévolus au partenariat

Les dépenses liées à l'intervention de l'Université seront facturées par l'Université à l'IFTLM. Elles comprennent, les interventions des personnels de l'Université au sein de l'IFTLM, aux différentes commissions, ainsi que les frais générés par la gestion et la délivrance du grade de licence.

10.3 Evaluation du partenariat et de l'expérimentation

Selon l'article 4 du décret du 11 mai 2020, l'université de Tours porteuse de l'expérimentation adressera un bilan aux ministères chargés de l'enseignement supérieurs et de la santé selon le calendrier défini.

De plus, l'IFTLM comme l'IFPS du CHU de Tours, s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de certification en lien avec le référentiel QUALIOPI.

Enfin, des évaluations de l'expérimentation et des enquêtes sur ce projet seront mises en œuvres auprès des différentes instances de l'IFTLM (ICOGI, ...) et des professionnels.

11. Date de mise en œuvre et avis de l'université porteuse du projet

La mise en œuvre la L1 est prévue pour septembre 2021, puis L2 en septembre 2022 et L3 en septembre 2023, pour une durée de l'expérimentation prévue durant 5 ans.

Présentation du projet et avis favorable du conseil de faculté de l'UFR médecine de Tours : lundi 2 novembre 2020

Le rendu des avis définitifs du Conseil d'Administration et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université de Tours sont prévus début décembre 2020. L'université de Tours est actuellement en renouvellement de ses différentes instances, ce qui explique l'absence des avis favorable des CA et CFVU.

Conclusion

La formation de TLM constitue l'un des derniers métiers n'ayant pas bénéficié d'une réingénierie de sa formation, son référentiel pédagogique ayant presque 25 ans. Parallèlement, les instituts de formation ont également continué leur activité de façon autonome, sous la protection et le soutien des régions, des CHU et des ARS, mais cependant bien à l'écart des grands pôles de formation, que représentent les universités. Même si l'on doit reconnaître aux équipes pédagogiques une modernisation des formations, par une veille minutieuse des évolutions du métier, mais aussi par l'initiation de nouvelles formes pédagogiques, il ressort que les instituts de formation des techniciens de laboratoire, à plus forte raison des techniciens de laboratoire médicaux délivrant un diplôme d'état, sont restés isolés des évolutions nationales et plus généralement européennes des systèmes d'éducation (en particulier consécutives à la mise en place du processus LMD) ; malgré la qualité intrinsèquement reconnue par les professionnels du secteur. Cette marginalisation n'a pas permis de revaloriser l'image du TLM comme acteur et maillon important du système de santé. Perçue comme une voie de formation cloisonnée, sans réelle perspective d'évolution de carrière, elle s'est jusqu'à aujourd'hui trop tenu à l'écart des souhaits des étudiants qui désirent désormais personnaliser leur parcours de formation, pouvoir évoluer, se réorienter, bénéficier de passerelles et de poursuites d'études ou s'expatrier par une reconnaissance plus large de leurs diplômes.

Pourtant, ce métier de la filière médicotechnique n'a pas cessé d'évoluer dans sa formation pour « coller » au plus près des besoins de terrain. Pour l'IFTLM, ces évolutions ont été rendues possibles par un dialogue constamment renouvelé avec les acteurs privés ou publics de la filière. Des passerelles entrantes mais aussi sortantes ont également été tissées avec les universités.

Paradoxalement, le métier de TLM reste en tension au plan national, en raison d'une pyramide des âges responsable de départs en retraites importants et en inadéquation avec le nombre de diplômés annuellement, mais aussi en raison de la spécificité de sa formation centrée sur la santé et la pathologie humaine.

Ce dossier d'expérimentation répond d'abord à une volonté d'acter et officialiser des dispositions mises en place localement ces dernières années :

- La reconnaissance du grade licence permettant une poursuite d'étude en master, sans démarche complémentaire de validation des diplômes (par VAE, chaque année depuis 2013, entre 1 à 5 étudiants entrent en master ; plusieurs étudiants ont obtenu un doctorat ou sont actuellement en thèse de recherche)
- L'intégration de la formation dans le processus LMD, pour une reconnaissance européenne des crédits de formation
- L'actualisation du référentiel de formation, au regard des évolutions du métier (réglementaires, technologiques ...)
- La mise en place d'enseignements pluri professionnels actuellement dispensés au sein des filières de formation en santé.

Ce dossier d'expérimentation vise aussi répondre à des attentes du monde professionnel, des étudiants et de l'université :

- La formation de TLM s'harmonise avec les textes les plus récents de réforme des études universitaires, en particulier l'arrêté licence du 27 janvier 2020 sur l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences professionnelles, disciplinaires ou transversales et le décret du 11 mai 2020, précisant les modalités d'expérimentation, sur la nécessaire pluriprofessionnalisation, la production de savoir par la recherche ... etc.
- Déjà construite en alternant cours et stages professionnalisant, la formation de TLM a pour objectif de s'inscrire dans une perspective de formation par l'apprentissage.
- L'IFTLM propose une troisième année de formation spécialisée en santé humaine par mise en place d'une passerelle entrante pour les étudiants issus d'autres formations (en 2 ans) de technicien de laboratoire (BTS, DUT, DEUST). De ce fait, la licence de TLM s'ancre intégralement dans les formations de santé, sans entrer en concurrence avec d'autres formations qui pourraient paraître très analogues. De ce fait, l'UFR de rattachement de la formation sera la faculté de médecine de Tours.
- Elle propose des enseignements et des parcours de spécialisation variés (représentant 6 ECTS), construits à l'image des mentions dans les licences universitaires traditionnelles. Ces parcours de professionnalisation permettront à l'étudiant de se positionner en fonction de son exercice futur ou de ses choix de poursuite d'étude. En outre, la formation souhaite également développer des enseignements plus formalisés d'initiation à la recherche biomédicale, accompagnés de stages pratiques dans des équipes labélisées.
- L'intégration de la formation dans l'université de Tours valide la reconnaissance d'un statut à part entière d'étudiant de l'université, incluant tous les dispositifs d'accompagnement permis par ce statut.

Nous espérons que cette expérimentation dès la rentrée 2021 pour la L1, sans compromis sur la qualité reconnue de la formation, offrira une meilleure visibilité de la formation. L'intégration dans le format LMD offrira par ailleurs avec une meilleure lisibilité pour guider les futurs étudiants dans leurs choix. Enfin ce nouveau modèle vise à décloisonner cette formation, en permettant d'une part une insertion professionnelle directe à l'obtention du DETLM, mais en offrant de façon assumée la poursuite d'étude, notamment vers les différents masters Sciences, Technologies et Santé.

Bibliographie

Dossier de presse, juillet 2020, Ségur de la Santé, Les Conclusions.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Arrêté du 25 juin 2020 relatif aux modalités de dépôt et d'examen des candidatures pour l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médicale et portant dispositions diverses.

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

Ministère des solidarités et de la santé, Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Ministère de la santé et de la sécurité sociale, Arrêté du 21 août 1996 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de technicien en analyses biomédicales.

Ministère des Solidarités et de la Santé. Enquête DRESS consultée le Février 20, 2020, sur La démographie des professionnels de santé. Technicien de Laboratoire. Juillet 2018, Disponible sur internet: <http://www.data.drees.sante.gouv.fr/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=3756>.

Liste des annexes

Annexe 1 - Compétences du technicien de laboratoire médical 36

Annexe 2 – Activités du technicien de laboratoire médical 37

Annexe 1

Compétences du technicien de laboratoire médical

Version du 14 mars 2012 revue en novembre 2017 par le CNPTLM

- Analyser les informations nécessaires à l'organisation et à la réalisation de son activité.
- Mettre en œuvre les techniques de prélèvement et de traitement des échantillons biologiques.
- Mettre en œuvre les techniques appliquées aux examens de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques et aux activités biologiques à visée thérapeutique.
- Analyser et traiter les résultats des examens de biologie médicale, des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques et des activités biologiques à visée thérapeutique.
- Gérer les équipements, matériels, consommables, réactifs et les stocks de produits et d'échantillons biologiques.
- Mettre en œuvre les normes et les principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des activités de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques et des activités biologiques à visée thérapeutique.
- Exploiter des données scientifiques et professionnelles, analyser et améliorer sa pratique professionnelle.
- Accompagner la personne et communiquer dans un contexte de prélèvement.
- Informer et former.

Annexe 2

Activités du technicien de laboratoire médical

Version du 14 mars 2012 revue en novembre 2017 par le CNPTLM

- Réalisation de prélèvements sanguins en vue d'examen de biologie médicale et dans le cadre du don de sang.
- Réception et traitement des échantillons de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques, des produits biologiques à visée thérapeutique et des documents associés.
- Réalisation des analyses de biologie médicale, des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques et des techniques d'assistance médicale à la procréation.
- Préparation, qualification, distribution et délivrance de produits sanguins labiles, des produits biologiques à visée thérapeutique et d'assistance médicale à la procréation.
- Recueil, traitement et transmission des informations.
- Organisation des activités et gestion des ressources.
- Mise en œuvre des mesures liées à la qualité et la prévention des risques.
- Veille professionnelle, études et recherches.
- Formation et information des professionnels et futurs professionnels.



Demande de création d'une licence professionnelle

Mention : Métiers de la santé : technologies

PARCOURS

Commun : Préparateur-Technicien en pharmacie (DEUST)

Option L3 Pro :

- Préparateur-Technicien spécialisé en pharmacie d'officine
- Préparateur-Technicien spécialisé en établissement de santé

SOMMAIRE

CONTEXTE.....	2
PROJET D'EXPÉRIMENTATION.....	8
1. Nom de l'Université porteuse du projet	8
2. Date de mise en œuvre envisagée	8
3. Exposé du projet	8
3.1 Référentiels de formation de l'expérimentation.....	10
3.2 Conditions d'admission.....	21
3.3 Parcours de formation	22
4. Projets de convention	27
4.1 Modalités de mise en œuvre du partenariat.....	27
4.2 Moyens dévolus au partenariat	27
4.3 Effectifs attendus	28
4.4 Evaluation du partenariat et de l'expérimentation, conseil de perfectionnement	28
5. Modalités de gouvernance spécifique	29
6. Avis de l'Université porteuse du projet	29
7. Délibérations.....	29
8. Schéma récapitulatif du projet d'expérimentation	30
9. Signatures.....	31

Demande de création d'une licence professionnelle

Mention : Métiers de la santé : technologies

PARCOURS

Commun : Préparateur-Technicien en pharmacie (DEUST)

Option L3 Pro :

- Préparateur-Technicien spécialisé en pharmacie d'officine
- Préparateur-Technicien spécialisé en établissement de santé

CONTEXTE DE LA DEMANDE :

LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

La formation dont la création est demandée a pour finalité la délivrance d'une licence professionnelle de Préparateur-Technicien Spécialisé en Pharmacie avec deux options : officine et établissement de santé, permettant rapidement aux étudiants de s'insérer professionnellement mais aussi la poursuite d'études pour ceux qui le souhaitent.

La formation doit permettre aux étudiants :

- D'acquérir des connaissances et de développer des compétences conduisant le futur professionnel de santé à assurer ses missions dans un souci constant de qualité et de sécurité optimales des soins, dues au patient,
- De proposer aux étudiants une formation polyvalente dans les différents domaines d'activités de leur futur métier en adéquation avec la réalité professionnelle,
- Une grande faculté d'adaptation aux nouvelles technologies, et d'être sensibilisés aux enjeux de santé publique impactant leur environnement de travail.

FORMATION ACTUELLE DE PREPARATEUR EN PHARMACIE

Au plan national :

Dans un contexte en pleine mutation, la position de l'officine est renforcée comme étant un acteur incontournable du système de santé en France. Les officines apportent une solution sur les problématiques du territoire (désertification médicale, engorgement des hôpitaux et urgences), et sur le plan économique. Les pharmaciens titulaires se voient confier de nouvelles missions : Entretien pharmaceutiques, bilan partagé de médication, TROD, vaccination antigrippale, dispensations protocolisées, télémédecine...

Les officines se restructurent avec de nouvelles activités. La robotisation impacte les missions et favorise le temps consacré aux conseils pour les patients et au déploiement de nouveaux actes.

En étant leurs plus proches collaborateurs, les préparateurs en pharmacie sont impactés par cette mutation.

A ce titre, 86% des pharmaciens sont favorables à faire évoluer les missions des préparateurs eu égard aux nouvelles missions confiées aux pharmaciens (Congrès national des pharmaciens d'officine - 10/2019).

La formation du préparateur en pharmacie d'officine repose actuellement sur un référentiel national datant de 1997 : 800h de formation sur 2 ans d'apprentissage. Les réformes d'actualisation des compétences et savoirs n'ont jamais abouti. Des actions peuvent être menées localement.

La formation actuelle en région Centre-Val de Loire :

Le CFA régional regroupe 4 lieux de formation qui couvrent l'ensemble du territoire :

	Bourges - 18	Tours -37	Orléans - 45	Chartres - 28
	2 classes de 1ères, 2 classes de 2ème année et 1 classe de remise à niveau	3 classes de 1ères, 2 classes de 2ème année et 1 classe de remise à niveau	2 classes de 1ères, 2 classes de 2ème année et 1 classe de remise à niveau	1 classe de 1ère année (ouverture en septembre 2020)
Nombre d'apprenants	100 apprenants	140 apprenants	130 apprenants	16 apprenants
Couverture géographique	65 pharmacies partenaires des départements 18+36 sur 191 officines installées	127 pharmacies partenaires du 37+41 sur 309 officines installées	71 pharmacies partenaires du 45 sur 193 officines installées 38 pharmacies partenaires du 28 sur 109 officines installées	

Soucieux de la constitution d'un vivier de préparateur en pharmacie suffisamment important, le CFA ouvre à un public plus large cette formation (bac pro), en proposant à ces étudiants une remise à niveau d'un an. Le taux de réussite de ces publics est de 100%. Cette formation est également ouverte à des bacheliers qui sont salariés en officine ou demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle (entre 5 et 8 % par an).

Le métier de préparateur en pharmacie est en tension au niveau national. En région Centre-Val de Loire, les 150 préparateurs diplômés annuellement ne permettent pas de satisfaire la trentaine d'offres d'emploi mensuelle (CDI, CDD). Depuis 3 ans, des offres d'apprentissage ne sont pas pourvues par manque de candidats. L'analyse démontre que la méconnaissance du métier n'est plus le seul frein, le niveau IV du diplôme, l'absence de passerelle et de poursuite d'études sont vivement reprochés à cette formation et par conséquent à ce métier.

Adaptation de la formation du BP en région CVL

En 2018, le CFA Pharmacie régional a mené une étude pour poursuivre son objectif d'adapter la formation au besoin des pharmaciens, avec la contrainte de la certification du référentiel de 1997 qui n'est plus adapté aux activités des officines.

Cette étude, réalisée sur les 5 dernières promotions des étudiants et des pharmaciens du territoire régional, indique que 76% des pharmaciens et 54 % des étudiants trouvent la formation non adaptée au métier.

En novembre 2019, il a donc été décidé de construire un projet d'expérimentation d'universitarisation de la formation du préparateur en pharmacie avec la faculté de pharmacie de Tours, le CFA Pharmacie CVL et le CFPPH du CHRU de Tours.

Ce projet d'expérimentation devrait élever le niveau de la formation pour permettre :

- un accès à un grade Licence auprès des bacheliers et étudiants par
 - des enseignements universitaires plus poussés sur des pathologies courantes
 - un approfondissement des connaissances en pharmacie clinique
- un recrutement des étudiants de profils divers
- une orientation progressive vers les différents métiers de santé, par le biais :
 - d'une reconnaissance LMD
 - d'une licence avec un socle commun et 2 options (officine et établissement de santé)
 - d'un accès à des passerelles universitaires
 - d'un accès à la recherche
- une meilleure concordance entre les attentes des pharmaciens-employeurs et celles des "futurs" préparateurs diplômés
- une anticipation des évolutions à venir du métier des préparateurs
 - les préparer à de nouvelles missions dans les années à venir : éducation thérapeutique, entretiens...

FORMATION ACTUELLE DES PRÉPARATEURS EN PHARMACIE HOSPITALIERE

Au plan national :

Le Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière (DPPH) vise l'acquisition de savoirs, savoir-faire opérationnels, attitudes et comportements, « pour exercer en pharmacie à usage intérieur et participer, sous l'autorité technique du pharmacien chargé de la gérance (art L5126-5 du Code de Santé Publique et art L4241-5 du Code de Santé Publique) à la gestion, l'approvisionnement, la délivrance des médicaments et autres produits de santé, à la réalisation des préparations, à la division des produits officinaux, à la préparation des dispositifs médicaux stériles ainsi qu'à la préparation des médicaments radiopharmaceutiques et anticancéreux ».

La formation de préparateur en pharmacie hospitalière est une formation professionnelle non universitaire qui s'effectue après l'obtention du BP de préparateur en Pharmacie, alternant des périodes d'enseignements

et de stages pratiques. L'acquisition de huit unités de compétences permet d'obtenir le diplôme de PPH reconnu de niveau III, Bac +2, délivré par la DRDJSCS (DPPH), mais celui-ci n'est pas un diplôme d'état.

C'est une formation spécifiquement adaptée pour travailler dans les pharmacies hospitalières des établissements publics de santé et dans les pharmacies des hôpitaux militaires.

L'enseignement préparant au diplôme de PPH est obligatoirement dispensé par des centres de formation publics, situés dans les agglomérations où existe un Centre Hospitalier Universitaire ou un Centre Hospitalier Régional. Ces centres sont autorisés par les Agences Régionales de Santé pour une durée de cinq ans, qui délivrent une autorisation d'effectif pour chaque centre (agrément entre 40 et 100 étudiants par session de formation).

Depuis la création du DPPH, huit CFPPH assurent cette formation : Bordeaux, Lille, Paris, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier et Tours dont le périmètre de recrutement par la voie de l'apprentissage est le suivant :

Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Metz	Montpellier	Paris	Tours
Nouvelle-Aquitaine	Hauts-de-France	Auvergne-Rhône-Alpes	Provence-Alpes-Côte-D'azur	Grand Est	Occitanie	Ile-de-France	Centre-Val de Loire
	Le Réunion	Guadeloupe	Corse	Bourgogne-Franche-Comté	Martinique	Normandie	Pays de la Loire
	Mayotte	Saint-Martin			Guyane		Bretagne
		Saint-Barthélemy					Saint-Pierre-et-Miquelon

La formation actuelle se déroule sur une durée globale de quarante-deux semaines de début septembre à juin. Elle comporte 1360 heures d'enseignements dont 660 heures théoriques sur le CFPPH et 700 heures de stage ou de périodes pratiques réalisés dans les Pharmacies à Usage Intérieur, dans les unités de soins, dans les cellules qualité ou gestion des risques ou en milieu industriel.

Initialement réservée à la voie par apprentissage de 2001 à 2007, la création des CFPPH offre depuis lors quatre voies d'accès pour obtenir le DPPH aux apprenants, titulaires d'un Brevet Professionnel de Préparateur en Pharmacie de la voie officinale, par :

- Apprentissage,
- Formation initiale et formation professionnelle continue,
- Validation des Acquis de l'Expérience

Depuis la création des UFA (Unité de Formation par Apprentissage) en 2001 et des CFPPH en 2007, 6302 élèves ont été diplômés PPH avec une moyenne de 400 élèves par an. Il existe peu ou pas de décrochage et

d'abandon dans la formation PPH. De plus, selon des enquêtes menées par les CFPPH à 6 mois après la fin de la formation, la tension de recrutement est de plus en plus forte ces dernières années.

La spécificité de cette formation de PPH, réside dans la diversité des voies d'accès et donc des publics qui y viennent se former. Tous ces publics viennent en formation avec des parcours professionnels différents. Certains sans aucune expérience, pour d'autres plusieurs années. D'où la nécessité de prendre en compte, « en amont ou en aval » du dispositif de formation, l'expérience de chacun des étudiants et son lieu d'exercice.

CFPPH de l'inter région Bretagne, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire :

Le CFPPH de Tours a ouvert en 2004 avec un agrément de 20 places pour l'inter-région Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire. Une seule voie d'accès était alors disponible jusqu'en 2007, la voie apprentissage. Depuis l'arrêté du 2 août 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière, l'agrément du CFPPH de Tours a été porté à 40 étudiants toutes voies confondues.

Depuis 2004, le CFPPH a diplômé 639 PPH toutes voies d'accès confondues :

- 261 étudiants voie apprentissage
- 49 étudiants issus de la voie formation initiale
- 164 étudiants de la voie formation professionnelle continue
- 165 étudiants de la voie VAE.

L'origine géographique des étudiants du CFPPH de l'inter-région Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire de 2015 à 2020 est la suivante :

- 30% des étudiants proviennent de la région Bretagne
- 30% de la région Centre-Val de Loire
- 29% de la région Pays de la Loire
- 11% hors périmètre (Ile de France, Normandie, Auvergne Rhône-Alpes).

Pour l'année 2018-2019, le CFPPH a fait appel à 109 vacataires :

- 54% proviennent de la région Centre-Val de Loire,
- 20% de la région Bretagne,
- 20% de la région Pays de la Loire,
- 6% hors périmètre (Ile de France, Normandie, Auvergne Rhône-Alpes).

Ces vacataires peuvent coordonner la programmation des enseignements modulaires, réaliser une ou plusieurs interventions, proposer et /ou corriger des sujets d'examens, participer au jury de certification et aux différentes instances.

Plus de 20% des pharmaciens participant à la formation sont des universitaires.

Au regard de ces chiffres, le CFPPH de Tours assure sa mission de formation des étudiants PPH de son inter région de façon équitable entre les 3 régions dont il a la responsabilité. Pour ce faire, il fait appel à une majorité d'intervenants issus de la région Centre-Val de Loire et met à disposition de tous les étudiants des moyens pédagogiques et investissements financés par la région Centre-Val de Loire : Environnement Numérique de Travail, isolateur, salle de simulation, instrumentation, containers

Dans un contexte d'évolution de leurs missions et afin de s'inscrire dans une prise en charge interdisciplinaire du patient, les Préparateurs en Pharmacie Hospitalier souhaitent une révision de leur formation initiale.

Ce projet d'expérimentation de la formation PPH s'avère nécessaire afin :

- d'élever et de garantir le niveau de la formation, par le biais de l'universitarisation grâce à m'acquisition de nouvelles compétences,
- de répondre de façon adaptée à l'exercice des nouvelles activités dévolues aux PPH : pharmacie clinique, implication accrue dans les unités de soins, éducation thérapeutique, expertise dans les domaines techniques (stérilisation, unité de chimiothérapies, radiopharmacie, ...),
- de renforcer la professionnalisation des étudiants grâce et par la recherche.

Les apports d'un cursus LMD pour les PPH ouvriraient les perspectives offertes d'un travail en pluriprofessionnalité en adéquation avec les évolutions de l'organisation des soins visant à optimiser et à sécuriser la prise en charge des patients.

La formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (PPH) a tout intérêt à s'ouvrir dans un schéma de cursus similaire aux autres paramédicaux : enrichi de la possibilité d'heures de formations communes pour décloisonner les compétences et favoriser la création de liens collaboratifs, ce cursus permettrait aux préparateurs en pharmacie hospitalière l'échange, le partage de connaissances et de pratiques, le développement d'une culture commune de la prise en charge des patients. Ainsi valorisé par les apports universitaires, l'exercice du PPH répondra par l'évolution de ses missions aux besoins de santé publique.

Projet d'EXPÉRIMENTATION

1. Nom de l'Université porteuse du projet

Université de Tours



Etablissements partenaires :

- CFA Pharmacie de la région Centre Val de Loire
- CFA Santé du Centre-Val de Loire
- CFPPH du CHRU de Tours



2. Date de mise en œuvre envisagée

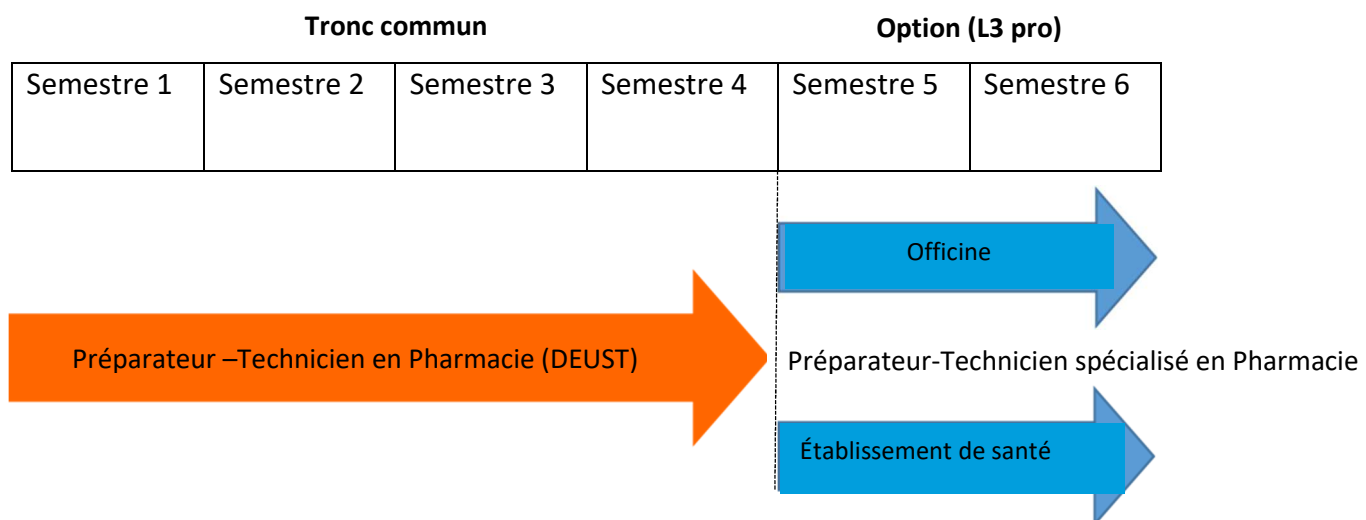
- L1 : 01/09/2021
- L2 : 01/09/2022
- L3 pro option officine : 01/09/2021 avec adaptation de la maquette en 2023
- L3 pro option établissement de santé : 01/09/2021

Durée de l'expérimentation prévue : 5 ans

3. Exposé du projet

La formation est constituée d'un tronc commun en S1, S2, S3 et S4 afin d'acquérir les compétences communes du Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) permettant l'exercice en officine. La formation des étudiants peut ensuite se poursuivre, s'ils le souhaitent, par une 3^{ème} année de formation option officine ou établissement de santé, constituée de 2 semestres (S5 et S6).

Schéma de l'expérimentation de l'universitarisation de la formation de préparateur en pharmacie en région Centre Val de Loire :



3.1 Référentiels de formation de l'expérimentation

REFERENTIEL DE COMPETENCES - EXPERIMENTATION :							
PREPARATEUR - TECHNICIEN EN PHARMACIE (DEUST) & PREPARATEUR - TECHNICIEN SPECIALISE Option Officine (L3)							
Région Centre-Val de Loire							
Compétences fondamentales							
Compétences spécialisées Officine							
		SEMESTRES :					
Bloc de compétences	compétences identifiées	S1	S2	S3	S4	S5	S6
1- compétences transversales							
A- Communiquer	A1. S'exprimer à l'écrit comme à l'oral à l'aide des différents registres de la langue française						
	A2. Accueillir au téléphone et accueillir physiquement						
	A3. Gérer les situations difficiles						
	A4. Adapter sa communication dans ses relations professionnelles						
	A5. Créer des outils de communication efficaces						
	A6. S'exprimer en Anglais en utilisant un vocabulaire adapté à la situation						
B- Utiliser l'outil numérique	B1. Mener une recherche et une veille d'information à l'aide de l'outil numérique						
	B2. Gérer et traiter des données à l'aide de l'outil numérique						
	B3. Interagir avec des individus, partager et publier des informations et des contenus, collaborer						
	B4. Créer des documents textuels et multimédia et les adapter à leur finalité						
	B5. Sécuriser son environnement numérique, ses données personnelles et sa vie privée						
	B6. Prévenir et limiter les risques générés par le numérique sur la santé, le bien-être et l'environnement						
	B7. Résoudre des problèmes techniques pour garantir et rétablir le bon fonctionnement d'un environnement informatique						
	B8. Installer, configurer et enrichir son environnement numérique pour disposer d'un cadre adapté aux activités menées.						
C- Rechercher une information pertinente	C1. Identifier les sources documentaires pertinentes, les travaux de recherche et utiliser les BDD actualisées						
	C2. Sélectionner, synthétiser, mémoriser l'information pertinente						
	C3. Développer sa culture générale, sa compréhension et son esprit critique						
	C4. Analyser une situation professionnelle et en faire le compte rendu						
	C5. Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement						
	C6. Questionner, traiter et analyser des données scientifiques et/ou professionnelles						
	C7. Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en œuvre						
	C8. Réaliser des publications, études et travaux de recherche dans le domaine professionnel						
	C9. Conduite un projet						
D- Comprendre le monde de l'entreprise	D1. Identifier les différentes sources de règles professionnelles						
	D2. Comprendre les règles applicables aux différents types de contrat de travail						
	D3. Comprendre les règles applicables à la rupture du contrat de travail						
	D4. Comprendre les règles protectrices des travailleurs						
E- Adopter une démarche de qualité	E1. Appliquer les règles et procédures d'hygiène et sécurité						
	E2. Participer à l'élaboration d'un plan et d'actions qualité.						
	E3. Elaborer des procédures qualité, contrôler la conformité de leur application et les faire évoluer						
	E4. Sensibiliser ses collaborateurs à la démarche qualité au travers d'un dispositif à mettre en œuvre						
	E5. Identifier, signaler et analyser les dysfonctionnements, les non-conformités et/ou événements indésirables						
	E6. Identifier et mettre en œuvre les actions correctrices et en rendre compte						
	E7. Effectuer le contrôle qualité des matières premières, du produit fini et du conditionnement.						
	E8. Exercer une veille documentaire						
	E9. Contrôler la conformité des réalisations des différents prestataires de service						
F- S'insérer dans l'entreprise	F1. Appréhender son nouvel environnement professionnel pour pouvoir prendre des initiatives						
	F2. Respecter les principes d'éthique, de la déontologie et la responsabilité environnementale						
	F3. Etre autonome dans la réalisation des tâches confiées						
	F4. Travailler en équipe et coordonner son activité avec l'équipe pluridisciplinaire et avec les autres professionnels de santé						
	F5. Caractériser et valoriser son parcours ses compétences et son projet professionnel						
	F6. S'auto-évaluer pour déterminer ses besoins en formations complémentaires						
	F7. Identifier les champs professionnels potentiellement en relation avec ses acquis et les moyens d'y accéder.						
	F8. Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle et la confronter à ses pairs et autres professionnels ; identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement						
	F9. Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique et de l'évolution des sciences et techniques						
	F10. Actualiser ses connaissances et ses pratiques professionnelles en utilisant les différents moyens à disposition (formation continue, collaboration interdisciplinaire, projets en réseaux)						
G- Informer et former	G1. Organiser l'accueil et l'information des professionnels et personnes en formation						
	G2. Organiser et superviser des activités d'apprentissage des étudiants, apprentis et stagiaires						
	G3. Evaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les apprentis, stagiaires en lien avec les objectifs de stage						
	G4. Transférer ses savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé						
	G5. Recueillir des informations relatives aux patients au sein de l'équipe et auprès des autres professionnels de santé						
	G6. Transmettre des informations relatives aux personnes au sein de l'équipe						
	G7. Recueillir et transmettre des informations auprès de différents prestataires						

2-compétences professionnelles		
H- Gérer et organiser les produits	<p>H1. Comprendre l'organisation en place au sein l'établissement d'accueil</p> <p>H2. Enregistrer et gérer les commandes</p> <p>H3. Contrôler la conformité des produits livrés</p> <p>H4. Gérer les stocks et le logiciel de suivi des stocks</p> <p>H5. Réceptionner et ranger les produits livrés en s'assurant des bonnes conditions de stockage et conservation</p> <p>H6. Gérer les prix</p>	
I-Analyser et délivrer une ordonnance	<p>I1. Respecter la confidentialité des traitements délivrés aux patients et garantir le secret</p> <p>I2. Contrôler la validité réglementaire de l'ordonnance</p> <p>I3. Réaliser l'analyse technique, réglementaire et pharmacologique de la prescription pharmaceutique et de dispositifs médicaux sous la responsabilité du Pharmacien, contacter le prescripteur si nécessaire</p> <p>I4. Dispenser des produits de santé selon les différentes modalités en vigueur</p> <p>I5. Accompagner le patient lors de la délivrance des médicaments en l'informant des modalités d'administration</p> <p>I6. Informer le patient sur sa thérapeutique et son bon usage</p> <p>I7. Mettre à jour l'ordonnancier, le registre des stupéfiants et des médicaments dérivés du sang</p>	
J-Conseiller un patient	<p>J1. Procéder à l'examen clinique du patient et identifier ses symptômes, son environnement</p> <p>J2. Rechercher les informations complémentaires dans l'historique du patient</p> <p>J3. Identifier la demande et déterminer les besoins du patient</p> <p>J4. Conseiller, informer et effectuer la vente de produits répondant aux besoins du patient</p> <p>J5. Apporter des conseils dermatologiques aux patients et conseiller des produits</p> <p>J6. Apporter des conseils nutritionnels aux patients et conseiller des produits diététiques</p> <p>J7. Conseiller et informer les patients sur les dispositifs médicaux, les articles pour l'orthopédie et le maintien à domicile</p> <p>J8. Conseiller un patient pour des produits de phytothérapie, aromathérapie ou homéopathie</p> <p>J9. Apporter des conseils en pédiatrie</p> <p>J10 Conseiller un patient pour des produits vétérinaires</p>	
K-Préparer et conditionner une préparation	<p>K1. Maîtriser la réglementation et les opérations essentielles à la réalisation de préparations</p> <p>K2. Préparer des gélules</p> <p>K3. préparer des solutions</p> <p>K4. Préparer des pommades, crèmes, cérats et émulsion</p> <p>K5. Tenir à jour l'ordonnancier, conditionner et étiqueter la préparation</p> <p>K6. Fixer le prix des préparations magistrales</p> <p>K7. Entretenir le préparatoire et le matériel de préparation, contacter le service de maintenance en cas de dysfonctionnement</p> <p>K8. Gérer les contrats de sous-traitance</p>	
L- Participer aux diverses missions pharmaceutiques	<p>L1. Participer à l'éducation thérapeutique des patients</p> <p>L2. Participer à la réalisation de bilan médicamenteux partagé et à la conciliation médicamenteuse,</p> <p>L3. Participer à des actions de prévention et d'éducation pour la Santé</p> <p>L4. Informer les patients sur le système de Santé</p> <p>L5. Evaluer le degré de compréhension des informations par la personne soignée et les accompagnants</p> <p>L6. Etablir une relation de confiance</p> <p>L7. Mettre en œuvre une démarche d'accompagnement et de soutien de la personne en fonction de la situation clinique</p>	
M- Participer à la gestion administrative de l'établissement	<p>M1. Faire le lien entre la pharmacie et les divers organismes payeurs</p> <p>M2. Télétransmettre les documents et effectuer le suivi du tiers payant</p> <p>M3. Compléter les documents et effectuer le suivi administratif du dossier patient</p> <p>M4. Gérer les règlements, la facturation</p> <p>M5. Effectuer le suivi de la clientèle et des fournisseurs</p> <p>M6. Négocier les conditions d'achats</p> <p>M7. Contrôler le bon fonctionnement des appareils et informer le service de maintenance en cas de dysfonctionnement</p>	

Référentiel de compétences du pharmacien-technicien spécialisé option établissement de santé

Bloc de compétences	Compétences	Éléments de compétence
Prise en charge thérapeutique des patients à l'hôpital	Réaliser la prise en charge thérapeutique du patient	Réaliser l'analyse technique, réglementaire et pharmacologique de l'ordonnance ou de la demande de médicaments quel que soit leur statut Réaliser l'analyse technique et réglementaire de la demande de dispositifs médicaux selon les indications retenues et en fonction de leur statut Identifier les prescripteurs habilités à prescrire dans l'établissement de santé Substituer des médicaments ou dispositifs médicaux selon les décisions institutionnelles Dispenser des produits de santé selon les différentes modalités en vigueur Calculer les quantités à délivrer et assurer la préparation des doses de médicaments au sein de la PUI, des services de soins ou au domicile du patient Informier le patient sur sa thérapeutique et son bon usage Réaliser la traçabilité des produits de santé gérés par la PUI relevant d'une réglementation spécifique Participer à l'optimisation de l'usage des médicaments et des dispositifs médicaux stériles Comprendre les données concernant le patient notamment aux plans clinique, biologique et thérapeutique Participer à l'éducation thérapeutique du patient en lien avec les autres professionnels de santé Participer à la conciliation médicamenteuse Réaliser la prise en charge thérapeutique du patient à domicile en lien avec l'hospitalisation à domicile Gérer et préparer des essais cliniques dans les établissements de santé
	Réaliser des opérations d'approvisionnement et de gestion des produits de santé au sein de la PUI et des unités de soins	Contribuer à l'élaboration des marchés et des appels d'offres, identifier les besoins Recueillir et enregistrer les données pour l'élaboration du budget, le suivi budgétaire et la comptabilité analytique Assurer l'approvisionnement de la PUI en produits de santé Optimiser et rationaliser la gestion des stocks Piloter les différents équipements de stockage, de dispensation ou les logiciels assurant l'optimisation et la sécurisation des stocks Réaliser la gestion des produits de santé en unités de soins S'assurer des bonnes conditions de stockage et de conservation des produits de santé Assurer la logistique du transport des produits de santé Assurer la traçabilité et le contrôle des différents flux de produits de santé
Compétences transversales partagées	Mettre en œuvre les principes de la qualité, les normes d'hygiène, les mesures de sécurité et de radioprotection pour assurer la qualité des soins et la gestion des risques	Identifier et mettre en œuvre les mesures et tests relatifs à l'opérationalité et aux contrôles qualité des équipements et dispositifs médicaux dans son domaine de responsabilité Identifier les informations spécifiques pour le relevé et la traçabilité des produits pharmaceutiques Mettre en œuvre les règles liées aux différentes vigilances Mettre en œuvre les protocoles et règles de sécurité, d'hygiène et d'asepsie Mettre en œuvre les règles liées à la protection de l'environnement Mettre en œuvre des techniques et pratiques adaptées en matière d'ergonomie et de sécurité Identifier et mettre en œuvre les modalités de soins concourant à la bientraitance de la personne soignée Identifier et évaluer les risques associés à l'activité et mettre en œuvre les ajustements nécessaires Identifier, signaler et analyser les événements indésirables Identifier et mettre en œuvre les actions correctrices et en rendre compte Radioprotection de la personne soignée Radioprotection du personnel et du public en lien avec la personne compétente en radioprotection pour la radioprotection des travailleurs Gérer les produits, les déchets et effluents radioactifs
	Organiser son activité et favoriser l'interdisciplinarité	Coordonner son activité avec l'équipe pluridisciplinaire et avec les autres professionnels de santé Collaborer avec les différents acteurs Adapter l'organisation des activités en fonction des ressources à disposition, des besoins et des demandes programmées ou non Organiser et mettre en œuvre l'entretien et la maintenance journalière de certains équipements dans le respect des procédures Identifier l'ensemble des informations à recueillir pour le relevé et la traçabilité de l'activité
	Conduire une relation de confiance avec la personne soignée	Évaluer le degré de compréhension des informations par la personne soignée et les accompagnants Conduire une communication adaptée à la personne soignée en fonction de la situation identifiée et de la stratégie de prise en charge définie par l'équipe pluri professionnelle Établir une relation de confiance Mettre en œuvre une démarche d'accompagnement et de soutien de la personne en fonction de la situation clinique Conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention en lien avec les investigations et traitements et former la personne soignée sur les soins en recherchant son consentement
	Informier et former	Organiser l'accueil et l'information des professionnels et personnes en formation Organiser et superviser des activités d'apprentissage des étudiants et des stagiaires Évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage Transférer ses savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé Recueillir des informations relatives aux personnes au sein de l'équipe et auprès des autres professionnels de santé dans le cadre des procédures établies Transmettre des informations relatives aux personnes au sein de l'équipe Recueillir et transmettre des informations auprès de différents prestataires Échanger des informations avec les instances et comités institutionnels Recueillir et traiter des informations issues des décisions et des recommandations des comités institutionnels tels que le COMEDIMS
	Évaluer et améliorer ses pratiques professionnelles	Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle Confronter sa pratique à celles de ses pairs ou d'autres professionnels Évaluer les soins et la prise en charge globale du patient au regard des valeurs professionnelles, des principes de qualité, de sécurité, de radioprotection, d'ergonomie et de satisfaction de la personne soignée Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique et de l'évolution des sciences et techniques Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique Actualiser ses connaissances et ses pratiques professionnelles en utilisant les différents moyens à disposition (formation continue, collaboration interdisciplinaire, projets en réseaux)
Pharmacotechnie	Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles	Questionner, traiter et analyser des données scientifiques et/ou professionnelles Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement Identifier les ressources documentaires, les travaux de recherche et utiliser des bases de données actualisées Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en œuvre Réaliser des publications, études et travaux de recherche dans le domaine professionnel
	Organiser, mettre en œuvre et contrôler les préparations pharmaceutiques, anticancéreuses, radiopharmaceutiques, de stérilisation et de thérapeutiques innovantes	Réaliser des opérations de contrôle de l'environnement, des matières premières à usage pharmaceutique, du produit fini et du poste de travail Réaliser différents types de préparations hospitalières et magistrales Réaliser des préparations spécifiques à l'hôpital, comme les chimiothérapies anticancéreuses, les médicaments radio pharmaceutiques, les médicaments anti infectieux, les anticorps monoclonaux, les nutriments parentéraux, la thérapie génique, cellulaire, les médicaments à risques (marge thérapeutique, traitement expérimental) Adaptation de la tenue et de la gestuelle à la zone d'activités (tenue spécifique, hygiène, Bonnes Pratiques) Aménagement, préparation et contrôle du poste de travail, des équipements Prise de connaissance des procédures utiles à l'activité ciblée Réalisation et/ou édition de fiches de fabrication à compléter au cours des opérations de fabrication et de contrôle Identification des matières premières Contrôle de l'adéquation entre les matières premières utilisées (intégrité des emballages, dates de péremption, ...) et la préparation à réaliser Établissement des documents et étiquetages/impressions réglementaires (traçabilité) Vérification et validation réglementaire et technique d'une prescription ; recherche des éléments nécessaires à l'analyse pharmaceutique pour validation et relatifs à la faisabilité de la préparation Réalisation de la préparation proprement dite : choix et installation des matériels (formes sèches ou liquides ; dangerosité des produits), identification des produits en rapport aux quantités à conditionner, calcul des quantités et des doses puis vérification, à partir de la prescription validée, opérations de mesures (poids et volumes) des principes actifs et excipients Mise en forme galénique Vérification de l'étiquetage des produits ou substances utilisés, avant, pendant et après la préparation Conditionnement, emballage et étiquetage des préparations Établissement des documents de contrôle et de suivi Recueil et enregistrement des éléments nécessaires à la traçabilité Création et gestion d'un échantillonnage Suivi et enregistrement des indicateurs de qualité Nettoyage et désinfection des équipements et de l'espace de travail Maintenance de premier niveau des équipements et tenue du cahier de vie (mise à jour) Conduire des opérations de stérilisation Contrôle des éléments d'entrée dans un processus de préparation des dispositifs médicaux stériles Connaissance des informations relatives aux risques de transmission des agents transmissibles non conventionnels (ATNC) Vérification de la réception en stérilisation des DM utilisés au sein des plateaux médico-techniques ou unités de soins Contrôle des étapes de lavage et de séchage des DM à stériliser Réalisation et contrôle de l'étape de reconstitution des plateaux opératoires et des sets de soins Réalisation et contrôle de l'étape de conditionnement des DM à stériliser Réalisation et contrôle de l'étape de stérilisation et de libération des DMS Mise en œuvre et suivi d'un stockage adapté pour les DMS Libération de la charge après vérification de la conformité des étapes (contrôle du diagramme en fin de cycle), de l'intégrité des emballages et soudures, vérification de paramètres physico-chimiques (humidité résiduelle, contrôle de l'étiquetage ...) Réalisation du dossier de stérilisation Conduire des techniques d'immuno-marquage sur cellules et sur coupes de tissus Préparation des échantillons : prélèvements, fixation, perméabilisation, inclusion et coupe de tissus Mise en œuvre des principes de coloration de cellules et de tissus Immuno-détection sur cellules et tissus Analyse qualitative des images acquises Conduire des préparations radiopharmaceutiques Connaissance des caractéristiques chimiques et physiques des médicaments radiopharmaceutiques Connaissance et maîtrise des points critiques et des précautions à respecter lors de la préparation des médicaments radiopharmaceutiques Utilisation des équipements en radiopharmacie Réalisation des calculs de radioactivité, d'activité volumique Prise en charge d'une contamination radioactive

Programmes de formation

3.1.1 *Programme du Préparateur-Technicien en pharmacie (DEUST)*

La construction de la maquette présentée pour les S1, S2, S3 et S4 s'est appuyée sur le référentiel du BP Préparateur en pharmacie (1997). En effet, afin de garantir au niveau national une même valeur à tous les diplômés, les compétences du BP sont restées intégrées dans le portefeuille de compétences de L1 et L2. Il en a été de même pour la certification du DEUST, une concordance a été maintenue avec les épreuves du BP.

Un travail de consolidation a été mené sur les 4 semestres afin de s'assurer d'une progression des savoirs pour l'étudiant (chronologique).

LICENCE 1 - Rentrée 2021

VOLUME UNIVERSITAIRE				98 452 21.68%				Régime général		RSE				
SEMESTRE 1/UE	Coefficient	ECTS	charge étudiant	Eléments pédagogiques - Modules	CM	TD	TP	Durée totale étudiant	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	compétences expérimentation	compétences référentiel BP
UE-1.1 Communication (S1)	2	1		Communication professionnelle (patient + professionnels de santé + équipe)	5	15		20	CC 100%	ET 100% Oral 20Min	ET 100% oral 20 min	ET 100% oral 20 min	A1, A2, A4, A6	C61, C62, C64, C65, C67
				Anglais		10		10	CC 100%	ET 100% Oral 20Min	ET 100% oral 20 min	ET 100% oral 20 min		
UE-1.2 Sciences fondamentales	3	5		Chimie, biophysique appliquée à l'imagerie (principe et principaux examens d'imagerie médicale, produits de contraste)	16	8	4	28	CC 50% + ET 50% écrit 1h30	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	ET 100% écrit 1h30	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9	C13
				Biologie cellulaire (virus, cellule procaryote et eucaryote, la cellule et ses organites, le cycle cellulaire, les divisions cellulaires : mitose et meiose, base de génétique : l'ADN structure et régulation de l'expression des gènes)	10		20							
UE-1.3 Anatomie et physiologie des grands systèmes	3	4		Anatomie et Physiologie du système digestif, urinaire et cardiovasculaire	18	22		40	CC 50% + ET 50% écrit 1h	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 minutes selon effectif	ET 100% écrit 1h	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 minutes selon effectif	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9	C13
UE-1.4 Sciences pharmaceutiques	4	6		Galénique (formes), pharmacologie (pharmacodynamie, pharmacologie générale, pharmacocinétique, bon usage du médicament, développement du médicament), toxicologie	30	24		54	CC 50% + ET 50% écrit 1h30	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	ET 100% écrit 1h30	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9	C13
				Gestion (commandes et stocks + prix et facturation + système informatique + robot + sérialisation)	25		25	CC 100%	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 30min	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	H1, H2, H3, H4, H5, H6, M1, M2, M3, M4, M5, M7	C14, C15, C34, C35, C41, C42, C43, C44	
UE-1.5 Organisation et gestion (S1)	1	2		Ethique et déontologie	10	10		20	CC 100%	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 30min	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	F2, I1	
UE-1.6 Recherche et projet (S1)	1	1	30	Méthode de travail - sources et recherche documentaire (dossier présentation complète entreprise/établissement de Santé)			10	10	CC 100%	ET 100% Oral 15min	ET 100% Oral 15min	ET 100% Oral 15min	C1, C2, C3, F1, H1	C51, C52
UE-1.7 Apprentissage (S1)	4	6	225	17 semaines d'apprentissage (stage d'application en entreprise)					Validation par le maître de stage		Validation par le maître de stage		F1, F2, F4	C13, C14, C15, C34, C35, C41, C42, C43, C44, C51, C52, C61, C62, C64, C65, C67
TOTAL S1	20	30			114	109	4	227						

SEMESTRE 2/UE				Estimation charge				Régime général		RSE				
SEMESTRE 2/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge	Eléments pédagogiques - Modules	CM	TD	TP	Durée totale étudiant	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	compétences expérimentation	compétences référentiel BP
UE-1.1 Communication (S2)	1	1		Anglais		10		10	CC 100%	ET 100% Oral 20Min	ET 100% Oral 20Min	ET 100% Oral 20Min	A6	C61, C64
UE-1.8 Sciences biologiques	3	5		Biochimie	6	9		15	CC 50% + ET 50% écrit 1h	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	ET 100% Ecrit 1h	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	I	C13, C61, C62
				Immunologie	6	9		15						
UE-1.9 Infectiologie	3	5		Hématologie	5	5		10	CC 50% + ET 50% écrit 1h	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	ET 100% Ecrit 1h	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9	C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62
				Processus infectieux et parasitaires (infections bactériennes, virales, fongiques et parasitaires)	10	5		15						
				Traitements anti infectieux (antibiotiques, antiviraux, antifongiques et antiparasitaires)	15	10		25						
UE-1.10 Cardiologie	3	4		Hygiène et prévention des maladies infectieuses	1	4		5						
UE-1.11 Troubles métaboliques et endocrinologie	3	4		Physiopathologie cardiovasculaire (HTA, ICOR, IDM, IC, dyslipidémie...), traitements à visée cardiovasculaire (anti-HTA, anti-angoreux, antiarythmiques, hypolipémiants), traitements antiagrégants plaquettaires et anticoagulants, règles hygiéno-diététiques	20	12		32	ET 100% écrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% écrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9	C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62
				Physiopathologie (diabète, pathologie thyroïdienne, pathologie des surrénales...), traitements (antidiabétiques, hormones thyroïdiennes, anti-thyroïdien de synthèse...), règles hygiéno-diététiques	20	12		32	ET 100% écrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% écrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9	C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62
UE-1.5 Organisation et gestion (S2)	1	1		Droit du travail	15			15	CC 100%	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 30min	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	D, F10	
UE-1.12 Préparation et conditionnement	1	2		Calculs		15		15	CC 100%	ET 100% Ecrit 45min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 45min	ET 100% Ecrit 45min ou oral 20 min selon effectif	K1, K5, K6, K7	C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62, C65
				Législation	5		5							
UE-1.6 Recherche et projet (S2)	1	1	30	Opérations pharmaceutiques de base			6	6	CC 100%	ET 100% Oral 15min	ET 100% Oral 15min	ET 100% Oral 15min	C4, C6, C7, H1	C51, C52
				Méthode de travail : rédaction de projet (dossier entreprise/établissement : analyse de quelques situations)		10	10							
UE-1.7 Apprentissage (S2)	3	6	225	Projet citoyeneté		15		15					F1, F2, F4, F8	
TOTAL S2	20	30			103	116	6	225						

volume annuel 452 h

LICENCE 2 - Rentrée 2022

Volume de cours universitarisé		93		21,09%						Régime général		RSE			
SEMESTRE 3/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques - Modules	CM	TD	TP	Durée totale étudiant	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	Compétences expérimentation	compétences référentiel BP	
	1	1		Anglais		10		10	CC 100%	ET 100% Oral 20min	ET 100% Oral 20min	ET 100% Oral 20min	A6		
UE 2.1 Communication (S1)	1	2		Technique de communication orale et visuelle		20		20	CC 100%	ET 100% Oral 20Min	ET 100% Oral 20Min	ET 100% Oral 20Min	A1, A4, A5	C61, C64, C67	
UE 2.2 Maladies osseuses et rhumatismes + douleurs	2	3		Physiopathologie de la douleur et de l'inflammation: bases de rhumatologie (arthrite, arthrose, polyarthrite...), les anti-inflammatoires stéroïdiens et non stéroïdiens, les antalgiques, les traitements de l'ostéoporose	15	8		23	CC 50% + ET 50% écrit 1h30	ET 100% Ecrit 1h ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 1h30	ET 100% Ecrit 1h ou oral 20 min selon effectif	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9	C11,C12,C13, C24,C25, C32, C61, C62	
UE 2.3 Gastro-entérologie	2	2		physiopathologie digestive(vomissements, diarrhées, constipation, ulcères, MICI) , traitements (antiémétiques, antidiarhéiques, laxatifs, antiulcéreux, traitements des MICI) , règles hygiéno-diététiques	12	8		20	CC 50% + ET 50% écrit 1h30	ET 100% Ecrit 1h ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 1h30	ET 100% Ecrit 1h ou oral 20 min selon effectif	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9	C11,C12,C13, C32, C61, C62	
UE 2.4 Maladies du SNC + affections mentales + addictologie	3	4		Anatomie et Physiologie du SNC, Physiopathologie et traitements des principales maladies neurologiques (Parkinson, Alzheimer, épilepsie, sep) et psychiatriques (troubles du sommeil, anxieux, dépressifs, psychoses), addictologie et traitements des principales addictions (tabac, opiacés, alcool).	27	15		42	CC 50% + ET 50% écrit 2h00	ET 100% Ecrit 1h30 ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 2h	ET 100% Ecrit 1h30 ou oral 20 min selon effectif	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9	C11,C12,C13, C32, C61, C62	
UE 2.5 Analyse et conseil	1	2		Bases de phytothérapie et pharmacognosie		18		18					J1, J2, J3, J4, J8	C12, C13, C21,C23, C24,C25, C32,C33, C35, C43, C61	
	1	2		Bases de l'homéopathie		2		20	CC 100%	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	ET 100% Ecrit 1h	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	J1, J2, J3, J4, J8		
	1	2		Dispositifs médicaux		20		20					I3, J1, J2, J4, J7		
UE 2.6 Préparation et conditionnement (S1)	1	1		Préparations : Gélules et solutions			20	20	CC 100%	ET pratique 1 h	ET pratique 1 h	ET pratique 1 h	K1, K2, K3, K5, K6, K7, E1, E6, E7		
				Piluliers et PDA	4	6		10	ET écrit 100% 30min	ET 100% ou oral 20 min selon effectif	ET écrit 100% 30min	ET 100% ou oral 20 min selon effectif	K1, K5, K6, K7, K8	C21,C22,C23,C31,C33,C34,C35, C43	
				La démarche Qualité	6	2		8					E	C15	
UE 2.7 Qualité	2	3		La RSE des organisations (impact de l'organisation sur l'environnement, ses clients, ses partenaires, ses salariés)	2	15		17	CC 100%	ET 100% Ecrit 30 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 30 min	ET 100% Ecrit 30 min ou oral 20 min selon effectif	F1, F2, F4, F8, F9	C51,C52	
UE 2.15 Santé publique	1	2		Santé publique et organisation du système de santé en France (avec enquêtes et posters sur une thématiques)	3	15		18	CC 100%	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	L3, L4, F1		
UE 2.9 Apprentissage (S1)	4	6	225	17 semaines					Validation par le maître de stage		Validation par le maître de stage		F3, F4		
TOTAL S3	20	30			69	139	20	228							

Volume de cours universitarisé		93		21,09%						Régime général		RSE			
SEMESTRE 4/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques - Modules	CM	TD	TP	Durée totale étudiant	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	Compétences expérimentation	compétences référentiel BP	
	1	1		Anglais		10		10	CC 100%	ET 100% Oral 20min	ET 100% Oral 20min	ET 100% Oral 20min	A6		
UE 2.1 Communication (S2)	1	1		Situation difficiles (patient violent , douloureux, handicapé...)		10		10	CC 100%	ET 100% Oral 20Min	ET 100% Oral 20Min	ET 100% Oral 20Min	A3	C61,C64	
UE 2.10 Urologie néphrologie gynécologie	2	3		Anatomie de l'appareil génital masculin et féminin, Physiologie de la reproduction, contraception. Principales affections du système urinaire et leurs traitements	18	7		25	CC 50% + ET 50% écrit 1h	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 1h	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9	C11,C12,C13, C24,C25, C32, C61, C62	
UE 2.11 ORL et pneumologie	2	3		Anatomie et Physiologie respiratoire, physiopathologie et traitements de l'asthme et de la BPCO, autres traitements ORL (antitussifs, mucolytiques, traitements du rhume...)	12	8		20	CC 50% + ET 50% écrit 1h	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 1h	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9	C11,C12,C13, C24,C25, C32, C61, C62	
UE 2.12 Dermatologie/allergologie/ophtalmologie	2	3		Anatomie et physiologie de la peau, principales affections cutanées et leur traitement, Anatomie et physiologie de l'oeil, principales pathologies ophtalmiques (conjonctivites, keratites,uvéites, glaucomes, DMLA...) et leur traitement	13	13		26	CC 50% + ET 50% écrit 1h	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% écrit 1h	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9	C11,C12,C13, C24,C25, C32, C61, C62	
UE 2.13 Cancérologie	2	3		Processus tumoraux-principaux type de cancers, traitements anticancéreux , radiothérapie (bases), soins de supports et conseils associés	24	6		30	CC 50% + ET 50% écrit 1h	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% écrit 1h	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9	C11,C12,C13, C24,C25, C32, C61, C62	
UE 2.14 Analyse et conseil	2	3		Conseils : pathologies hors ordonnance		30		30	CC 100%	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	ET 100% Ecrit 1h	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	J	C12, C13, C61, C62, C66	
UE 2.6 Préparation et conditionnement (S2)	1	2		Préparations : pommades, crèmes, céraats, gels, liniments			20	20	CC 100%	ET pratique 1 h	ET pratique 1 h	ET pratique 1 h	K1, K4, K5, K6, K7, E1, E6, E7	C21,C22,C23,C31,C33,C34,C35,C43	
UE 2.8 - Recherche et projet (S2)	3	4		Projet tutoré DEUST (projet avec une problématique à résoudre en entreprise)		40		40	CC 100%	ET 100 % oral ou écrit	ET 100 % oral ou écrit	ET 100 % oral ou écrit	C3, C4, C5, C6, C7, C9, F3, F5, F8, F9	C51,C52,C63	
UE 2.9 - Apprentissage (S2)	4	7	225	17 semaines					Validation par le maître de stage		Validation par le maître de stage		F3, F4		
AFGSU-niveau1								14							
TOTAL S4	20	30			67	124	20	225							

volume annuel : 453 h

3.1.2 Programme du Préparateur - Technicien spécialisé en pharmacie

3.2.2.1 - option officine

Les 2 derniers semestres de formation (S5 et S6) se composent :

- d'approfondissements des savoirs en pharmacologie avec mises en situation
- de consolidations des conseils aux patients : MAD, Aromathérapie et phyto, pédiatrie, vétérinaire, nutrition, cosméto ...
- de la poursuite des enseignements transversaux : communication, gestion et management et initiation à la recherche
- de la production par l'étudiant d'un projet tutoré
- d'un stage de 17 semaines /semestre en pharmacie d'officine

LICENCE 3 option Officine - Rentrée 2021

Volume de cours universitarisé				28,88%				Régime général		RSE		compétences expérimentation	
SEMESTRE 5 /UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques - Modules	CM	TD	TP	Durée totale étudiant	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	
	1	1		Anglais		10		10	CC 100%	ET 100% Oral 20Min	ET 100% Oral 20Min	ET 100% Oral 20Min	A6
	2	2		Techniques et plan de vente		20		20	CC 100%	ET 100% Ecrit 45min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 45min	ET 100% Ecrit 45min ou oral 20 min selon effectif	A2,A4,A5,J3,J4
UE 3.1 Communication	1	1		Techniques d'encadrement	15			15	CC 100%	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 30min	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	A4,G,F6,F7
UE 3.2 Pharmacologie-approfondissement	5	4		Biomédicaments, immunodépresseurs, iatrogénie médicamenteuse (enfant, femme enceinte, personnes âgées), approfondissement en addictologie et actualisation des connaissances concernant les pathologies L1/L2	13	38		51	CC 50% + ET 50% écrit 1h	ET 100% Ecrit 1 heure ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 1 heure	ET 100% Ecrit 1 heure ou oral 20 min selon effectif	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9
UE 3.3 Pharmacologie-polypathologies	6	6		Prise en charge des patients polypathologiques : Insuffisances rénales et hépatiques, pathologies cardiaques, pathologies neuro et psychiatriques, ORL...	30	20		50	CC 50% + ET 50% écrit 1h	ET 100% Ecrit 1 heure ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 1 heure	ET 100% Ecrit 1 heure ou oral 20 min selon effectif	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9
UE 3.4 Education thérapeutique du patient	4	4			40			40	CC 50% + ET 50% écrit 1h	ET 100% Ecrit 1 heure ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 1 heure	ET 100% Ecrit 1 heure ou oral 20 min selon effectif	L1, I6
UE 3.8 Recherche et projet	2	7	30	Initiation à la recherche / Projet tutoré	10	10		20	CC 100%	ET 100 % oral ou écrit	ET 100 % oral ou écrit	ET 100 % oral ou écrit	C
PIX								20					B
U 3.9 Apprentissage	2	5	225	17 semaines d'apprentissage					Validation par le maître d'apprentissage		Validation par le maître d'apprentissage		F3, F4, F8, F9, F10, L
TOTAL S5	23	30			108	98	0	226					

Volume de cours universitarisé				28,88%				Régime général		RSE		compétences expérimentation	
SEMESTRE 6 /UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques - Modules	CM	TD	TP	Durée totale étudiant	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	
	1	1		Anglais		10		10	CC 100%	ET 100% Oral 20Min	ET 100% oral 20 min	ET 100% oral 20 min	A6
UE 3.1 Communication	2	1		Merchandising		7		7	CC 100%	ET 100% Oral 20Min	ET 100% oral 20 min	ET 100% oral 20 min	A5, F3, E4, E5
UE 3.3 Pharmacologie-polypathologies	2	4		Applications pratiques		24		24	CC 100%	ET 100% oral 20 min	ET 100% oral 20 min	ET 100% oral 20 min	I, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9
UE 3.5 Nouvelles missions à l'officine	2	4		Conciliation, e-santé, TROD, sensibilisation à la vaccination	31			31	CC 50% ET 50% écrit 1h	ET 100% Ecrit 45min ou oral 20 min en fonction effectif	ET 100% écrit 1h	ET 100% Ecrit 45min ou oral 20 min en fonction effectif	L2, L3, L4, L5, L6, L7, L8, L9
UE 3.6 Analyse et conseil	9	7		MAD-HAD et orthopédie		30		30	CC 100%	ET 100% Ecrit 20 min ou oral 10 min selon effectif	ET 100% Ecrit 20 min	ET 100% Ecrit 20 min ou oral 10 min selon effectif	J1, J2, J3, J4, J7
Nutrition					10		10	ET 100% écrit 1h (20min Nutri/ 20 min Cosméto / 20 min Vétérinaire)	ET 100% Ecrit 20 min ou oral 15 min selon effectif	ET 100% écrit 1h (20min Nutri/ 20 min Cosméto / 20 min Vétérinaire)	ET 100% Ecrit 20 min ou oral 15 min selon effectif	J1, J2, J3, J4, J6	
Cosmétologie					7		7		ET 100% Ecrit 20 min ou oral 15 min selon effectif	ET 100% Ecrit 20 min ou oral 15 min selon effectif	J1, J2, J3, J4, J5		
Vétérinaire					14		14		ET 100% Ecrit 20 min ou oral 15 min selon effectif	ET 100% Ecrit 20 min ou oral 15 min selon effectif	J1, J2, J3, J4, J10		
Phytothérapie, aromathérapie, base d'homéopathie					14		14	CC 100%	ET 100% Ecrit 20 min ou oral 15 min selon effectif	ET 100% Ecrit 20 min	ET 100% Ecrit 20 min ou oral 15 min selon effectif	J1, J2, J3, J4, J8	
				Pédiatrie		14		14	CC 100%	ET 100% Ecrit 20 min ou oral 15 min selon effectif	ET 100% Ecrit 20 min	ET 100% Ecrit 20 min ou oral 15 min selon effectif	J1, J2, J3, J4, J9
UE 3.7 Organisation et gestion	2	3		Achat - Négociation		20		20	CC 100%	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 30min	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	H6, M4, M5, M6
UE 3.8 Recherche et projet	2	5	30	Projet tutoré		50		50	CC 100%	ET 100 % oral ou écrit	ET 100 % oral ou écrit	ET 100 % oral ou écrit	C
AFGSU - niveau 2								7					/
U 3.9 Apprentissage	2	5	225	17 semaines d'apprentissage					Validation par le maître d'apprentissage		Validation par le maître d'apprentissage		F3, F4, F8, F9, F10, L
TOTAL S6	22	30			31	200	0	238					

volume annuel = 464 h

Compétences communes Préparateur-Technicien spécialisé en pharmacie option officine et établissement de santé

3.2.1.2 - option établissement de santé

Pour la formation de Préparateur - Technicien spécialisé en pharmacie option établissement de santé, les deux derniers semestres de formation (S5 et S6) portent sur :

- des enseignements transversaux mutualisés permettant aux étudiants de mieux appréhender l'interdisciplinarité et d'acquérir une culture commune en santé en construisant un bloc de compétences transversales partagées. Ces enseignements seront pour certains mutualisés avec d'autres étudiants paramédicaux.
- des enseignements permettant l'exercice professionnel du métier en pharmacie à usage intérieur autour de deux blocs de compétences « cœur de métier » : prise en charge thérapeutique des patients à l'hôpital et pharmacotechnie.

Les objectifs de cette formation répondent aux attendus suivants :

- renforcement des échanges entre les formations de santé,
- développement de la capacité des futurs professionnels à travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires,
- consolidation de la formation des étudiants par et à la recherche pour participer à la production de savoir,
- développement d'une pratique réflexive afin d'améliorer leurs pratiques professionnelles.

Les méthodes pédagogiques sont choisies en fonction des contenus de formation et font, le plus souvent possible, appel à des méthodes actives. La personne en formation est incitée à entrer dans une démarche qui développe son autonomie professionnelle, dans le cadre réglementé de la pharmacie à usage intérieur. L'exigence de fiabilité et les activités de contrôle et d'évaluation que demande le travail du préparateur en pharmacie hospitalière conduisent à utiliser l'analyse des situations et l'analyse des pratiques professionnelles comme méthodes pédagogiques.

Licence 3 option établissement de Santé

BLOCS DE COMPETENCES	SEMESTRE / UE	COEFFICIENT	ECTS	Eléments pédagogiques (EP)	CM	TD	TP	Travail personnel guidé (TPG)	Durée totale étudiant hors temps personnel	
Semestre 5 (S5)										
Prise en charge thérapeutique des patients	UE 5-1 Produits pharmaceutiques hospitaliers	3	4	Pharmacie clinique spécialisée des médicaments hospitaliers (<i>cardiologie, gastro-entérologie-hépatologie, rhumatologie, endocrinologie, ORL-pneumologie, oncologie, hématologie, neurologie et psychiatrie, infectiologie, néphrologie, urologie, gynécologie, ophtalmologie et dermatologie, transplantation...</i>) Médicaments utilisés au bloc opératoire Médicaments de l'imagerie médicale Iatrogénie médicamenteuse Pharmacovigilance Entretiens à visée thérapeutique Conciliation médicamenteuse Recherche et essais cliniques	38	21			59	
			4	Réglementation et législation concernant les dispositifs médicaux Nomenclature, classification et outils d'information Matériaux et biocompatibilité Référentiels de bon usage Evaluation des dispositifs médicaux Matériorvigilance Dispositifs médicaux de protection, d'habillage, de drapage Dispositifs médicaux pour instrumentation des unités de soins et blocs opératoires Dispositifs médicaux pour prélèvements et biopsies			43	14		57
	UE 5-2 Législation, réglementation, circuit des produits pharmaceutiques et économie de la santé	2	2	Législation et réglementation d'une pharmacie à usage intérieur Budget et comptabilité Règles d'approvisionnement, de gestion des stocks Circuit des produits pharmaceutiques Règles de bonnes pratiques de délivrance Le patient hospitalisé, ses droits Acteurs du système de santé, structures sanitaires et médico-sociales Organisation de la veille sanitaire Filières et réseaux de soins Budget de la santé, dépenses et maîtrise des coûts	28	7			35	
Compétences transversales partagées	UE 5-3 Management de la qualité et gestion des risques	2	3	Démarche qualité et gestion des risques Mise en œuvre d'un système d'assurance qualité Agences et institutions en santé Référentiels, normes en santé Recommandations de bonnes pratiques Certification des établissements de santé Gestion des risques et sécurisation du circuit des produits de santé Outils et méthodes de la qualité Gestion de la qualité Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Efficacité des Soins (CAQES) Gestion des événements indésirables, du danger au risque Signalement des événements indésirables	21	14			35	1 semaine
	UE 5-4			3			4	Habilitation pour être éducateur		40
	UE 5-5 Langue vivante	1	1	Anglais		10			10	
	UE 5-6 Recherche et projet	2	3	Initiation à la recherche Projet tutoré	14	7		14	35	1 semaine
	UE 5-7 Stages en établissement (9 semaines)	1	9						315	9 semaines
Total /Semestre 5			30		144,0	113,0	0,0	14,0	586	
Stages en établissement (9 semaines) :										
6 semaines pour valider les compétences 1, 2 et 7 du référentiel (dont au moins 2 semaines sur chacune des compétences 1 et 2)										
3 semaines pour valider la compétence 3										

BLOCS DE COMPETENCES	SEMESTRE / UE	COEFFICIENT	ECTS	Eléments pédagogiques (EP)	CM	TD	TP	Travail personnel guidé (TPG)	Durée totale étudiant hors temps personnel	
Semestre 6 (S6)										
Pharmacotechnie	UE 6-1 Préparations hors préparations radiopharmaceutiques	3	6	Réglementation Bonnes pratiques de préparation Galénique Préparation de médicaments stériles Environnement et bonnes pratiques d'habillage en zone de production Équipements utilisés en production Organisation de la chimiothérapie anticancéreuse en France Organisation des activités de préparation de chimiothérapies anticancéreuses Logiciels et protocoles Anticancéreux Reconstitution des anticancéreux Contrôles et libération des préparations finies Assurance qualité en reconstitution des anti-cancéreux Nutrition parentérale Techniques physico-chimiques d'analyse et de contrôle Recherche et essais cliniques	35	14	21		70	
	UE 6-2 Préparations radiopharmaceutiques	3	5	Base physiques de l'imagerie par les rayonnements ionisants utiles pour la radioprotection Production de radioéléments Radioprotection et radiobiologie Organismes de contrôles Intéactions rayonnements - matière Radiopharmacie et réglementation Gestion des déchets et facteurs de gestion de l'impact sur l'environnement Préparation des médicaments radiopharmaceutiques Contrôles de qualité des médicaments radiopharmaceutiques Evolutions futures de la radiopharmacie Principe de l'optimisation des doses Radioprotection patients et travailleurs Radiothérapie interne Marquages cellulaires et hygiène environnementale Radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques : applications cliniques Gestion des risques en radiopharmacie (traçabilité, identitovigilance, radioprotection, cartographie des risques, retour sur des incidents, ...) Recherche et essais cliniques	52	4	14		70	
	UE 6-3 Préparations des dispositifs médicaux stériles	3	4	Réglementation, normes sur la stérilisation à l'hôpital Pré désinfection et lavage Recomposition de plateaux Conditionnement Méthodes de stérilisation à basse température Stérilisation à la vapeur d'eau Contrôles et assurance qualité en stérilisation Qualification et validation des équipements en stérilisation Validation des charges Conduite des autoclaves	25	7	7		60	
	UE 6-4 Hygiène et prévention des infections	2	2	Bionettoyage, décontamination, désinfection et antiseptie Zones à risques Antiseptiques Surveillance de l'eau, de l'air et des surfaces Traitement des déchets Principaux microorganismes fréquemment responsables d'infections nosocomiales Facteurs de développement des infections nosocomiales Marqueurs épidémiologiques Sources et voies de bio contamination Agents transmissibles non conventionnels (ATNC) Habilitation pour être éducateur Traitement des endoscopes	7	7	7			
Compétences transversales partagées	UE 6-5 Langue vivante	1	1	Anglais		10			10	
	UE 6-6 Communication professionnelle et tutorat	1	2	Ti et transmission des infos, travail en équipe, conseil et encadrement des personnes	7	7			14	2 jours
	UE 6-7 Recherche et projet	2	3	Projet tutoré				105	105	3 semaines
	UE 6-8 Stages en établissement (7 semaines)	1	7						245	7 semaines
	AFGSU niveau 2					7			7	
	Total /Semestre 6		30		126,0	49,0	49,0	105,0	581	
	UE ou EP mutualisables LPPO/LPPH			Stages en établissement (7 semaines) : 3 semaines pour valider la compétence 4 du référentiel 2 semaines pour valider la compétence 5 2 semaines pour valider la compétence 6				Total S5+S6	600,0	

UNITES D'ENSEIGNEMENT	COEFFICIENT	ECTS	Régime général				RSE				
			Evaluation session 1		Evaluation session 2		Evaluation session 1		Evaluation session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	
SEMESTRE 5		30									
UE 5-1	3	8	CC / ET	E	ET	E	ET	E	ET	E	E
UE 5-2	2	2	ET	E	ET	E	ET	E	ET	E	E
UE 5-3	2	3	CC / ET	E	ET	E	ET	E	ET	E	E
UE 5-4	3	4	ET	E / O	ET	E / O	ET	E / O	ET	E / O	E / O
UE 5-5	1	1	ET	E	ET	E	ET	E	ET	E	E
UE 5-6	2	3	ET	E / O	ET	E / O	ET	E / O	ET	E / O	E / O
UE 5-7	1	9	validation (acquisition d'éléments de compétences + production d'analyses de situation professionnelle)				validation (acquisition d'éléments de compétences + production d'analyses de situation professionnelle)				
SEMESTRE 6		30									
UE 6-1	3	6	CC / ET	E et EP	ET	EP	ET	E et EP	ET	EP	EP
UE 6-2	3	5	ET	E	ET	E	ET	E	ET	E	E
UE 6-3	3	4	ET	E	ET	E	ET	E	ET	E	E
UE 6-4	2	2	ET	E	ET	E	ET	E	ET	E	E
UE 6-5	1	1	ET	E	ET	E	ET	E	ET	E	E
UE 6-6	1	2	ET	O	ET	O	ET	O	ET	O	O
UE 6-7	2	3	ET	E / O	ET	E / O	ET	E / O	ET	E / O	E / O
UE 6-8	1	7	validation (acquisition d'éléments de compétences + production d'analyses de situation professionnelle)				validation (acquisition d'éléments de compétences + production d'analyses de situation professionnelle)				
AFGSU niveau 2			validation				validation				
Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - EP : Evaluation Pratique											
Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal											

3.2 Conditions d'admission

3.2.1 Préparateur-Technicien en pharmacie (DEUST)

Deux modalités d'admission :

- Par la procédure nationale de préinscriptions Parcoursup selon les conditions définies à l'article L.612-3 du code de l'éducation pour les futurs apprentis relevant de la 1ère année de formation de Préparateur-Technicien en Pharmacie.
- Par convention d'admission conclue entre le directeur de l'établissement de formation et le président de l'université, des étudiants peuvent être sélectionnés pour être admis dans la limite des places autorisées en L1 ou en L2, à partir des résultats obtenus lors de la 1ère année PASS/LAS ou au cours des deux premiers semestres de licence dans le domaine sciences, technologie, santé.

3.2.2 *Préparateur-Technicien spécialisé en pharmacie option officine*

Trois modalités d'admission en L3-TSO :

- Titulaire d'un D.E.U.S.T - Préparateur-Technicien en pharmacie,
- Titulaire d'un Brevet Professionnel de préparateur en pharmacie d'Officine, si et seulement si l'étudiant justifie d'une expérience d'un an en pharmacie, à son inscription à la rentrée universitaire et après avoir obtenu un avis favorable du jury de VAP,
- Un public de formation continue pourra être admis, sur validation des acquis de l'expérience par un jury de VAE .

3.2.3 *Préparateur - Technicien spécialisé en pharmacie option établissement de santé*

Trois modalités d'admission en L3-TSH :

- Titulaire d'un D.E.U.S.T- Préparateur-Technicien en pharmacie, la validation des demandes de contrats d'apprentissage dépendra de l'offre de stage du CFPPH.
- Titulaire du Brevet Professionnel de Préparateur en Pharmacie d'Officine. Une remise à niveau pourra être proposée à certains candidats en fonction de leur parcours professionnel antérieur.
- Titulaire du Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière. Les candidats relevant de la Validation des Acquis de l'Expérience du DPPH, pourront intégrer les UE correspondantes aux compétences non acquises.

3.3 Parcours de formation

3.3.1 *Présentation du parcours de formation proposé en réponse aux besoins avérés*

La licence sera organisée selon un parcours en 3 ans par alternance (apprentissage ou formation professionnelle), **avec une possibilité** de sortie à Bac+2 (DEUST) équivalent au niveau BP. Chaque année est composée de 600h de formation/an, 60 ECTS/an.

Le contrat d'alternance sera porté par le CFA Pharmacie de la région Centre Val de Loire pour les candidats faisant le choix de faire leur apprentissage en officine (code NAF 47.73Z) et avec le CFA Santé Centre-Val de Loire pour les candidats faisant le choix de faire leur apprentissage dans un établissement de santé (code NAF 86.10Z) pour une durée de 2 ans (L1/L2 = DEUST) puis 1 an (L3 pro), étant entendu que chaque contrat sera rattaché à son code diplôme et à la durée de la formation correspondante et que les enseignements théoriques de ces deux premières années de formation seront dispensés au Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie de la région Centre-Val de Loire.

Cette formation organisée en présentiel sur les différents sites de formation couvrant l'ensemble du territoire de la région Centre-Val de Loire, et en distantiel, est basée sur de l'apprentissage par l'analyse de situations ou pratiques professionnelles vécues par l'étudiant durant les périodes de stage, par des mises en situations professionnelles simulées sur les différents centres concernés.

Certains enseignements de l'option établissement de santé de la L3 seront mutualisés avec d'autres formations de santé et paramédicale : technicien de laboratoire, manipulateur radio, infirmière ...

3.4.2 Calendrier d'alternance

L'organisation retenue sera un rythme de 15 jours / 15 jours de mi-septembre à avril et une période plus longue en entreprise de mai à août.

Pour l'option établissement de santé, le rythme de l'alternance retenue sera de 1 mois / 1 mois.

3.4.3 Suivi individualisé des apprenants :

Un suivi pédagogique personnalisé et individualisé d'une durée de 2 heures par semestre sera proposée à l'étudiant en formation. Il lui permettra de mesurer sa progression, et d'ajuster les modalités de son parcours à ses besoins. Il sera réalisé par des formateurs issus du :

- CFA Pharmacie pour les terrains d'apprentissage relevant du code NAF 47.73Z
- CFA Santé Centre-Val de Loire pour les terrains d'apprentissage relevant du code NAF 86.10Z

3.4.4 Accompagnement des Maîtres d'apprentissage

Une session de formation est proposée aux employeurs formant des apprenants, d'une durée de 0,5 jours à 2 jours.

Des rencontres annuelles seront organisées afin d'échanger sur le parcours de formation des apprenants et permettre des réajustements.

Des rencontres individuelles sont positionnées annuellement : entretiens téléphoniques/visio et une visite en entreprise minimum.

3.4.5 Parcours de l'étudiant en stage

Des objectifs professionnels sont donnés sur les périodes de stage en entreprise.

3.4.5.1 Formation DEUST

Des périodes de stage d'application en entreprise sont incluses dans le parcours de l'apprenant à raison de 17 semaines /semestre. Les Maîtres de stage contribueront à l'évaluation de leur apprenant selon les objectifs de stage définis en ciblant les compétences professionnelles suivantes :

- Semestre 1 :
 - S'insérer dans l'entreprise
 - Gérer les produits
- Semestre 2 :
 - Communiquer

- Comprendre le monde de l'entreprise
- Organiser les produits
- Semestre 3 :
 - Communiquer
 - Conseiller un patient
- Semestre 4 :
 - Délivrer une ordonnance
 - Préparer et conditionner une préparation

Pour les étudiants ayant fait le choix d'un apprentissage en établissement de santé, 2 semaines de stage en officine lui seront demandé au cours du semestre 3 et du semestre 4 afin de pouvoir valider toutes les compétences professionnelles identifiées ci-dessus.

Pour les autres étudiants une semaine de stage libre dans une autre officine (milieu urbain vs. rural) ou dans une pharmacie à usage intérieur (PUI) d'un établissement de santé devra être réalisée au cours du semestre 4.

3.4.5.2 Parcours Licence 3 Préparateur-Technicien Spécialisé - option Officine

Dans la continuité du DEUST, des périodes de stage d'application en entreprise sont incluses dans le parcours de l'apprenant (17 semaines /semestre). Les Maîtres de stage contribueront également à l'évaluation de leur apprenant. Les compétences mises en pratiques sont les suivantes :

- Semestre 5 :
 - Analyser et délivrer une ordonnance complexe
 - Communiquer
- Semestre 6 :
 - Rechercher une information pertinente
 - Participer aux diverses missions pharmaceutiques
 - Participer à la gestion administrative de l'établissement

3.4.5.3 Parcours Licence 3 Préparateur -Technicien spécialisé en pharmacie - option établissement de santé

Quatre périodes de stage sont prévues sur la base d'une semaine de 35 heures. Ces stages sont représentatifs des différents lieux d'exercice professionnel du métier de préparateur en pharmacie hospitalière et des spécificités de ce dernier. Chaque période de stage est évaluée. Cette évaluation est réalisée par le maître de stage ou le maître d'apprentissage, après avis du ou des tuteurs opérationnels.

Sur l'ensemble de la formation, la durée minimum de stage dans chacun des types de stages est définie comme suit :

- Semestre 5 : Bloc de compétences « Prise en charge thérapeutique des patients » : 6 semaines de stage afin d'acquérir les compétences 1,2 et 7 du référentiel - 6 ECTS
- Semestre 5 : Bloc de compétences « Compétences transversales partagées »: 3 semaines de stage afin d'acquérir les compétences 3 et 8 du référentiel mais aussi de se former à la recherche – 3 ECTS
- Semestre 6 : Bloc de compétences « Pharmacotechnie » : 7 semaines de stage afin d'acquérir les compétences 4,5 et 6 du référentiel de formation – 7 ECTS.
- Semestre 6 : Bloc de compétences « Compétences transversales partagées » : 4 semaines de stage afin de se former par la recherche – 3 ECTS. Ce stage, en fonction du projet professionnel de l'étudiant, pourra être effectué au choix :
 - Pharmacie clinique et dispensation
 - Gestion et logistique à la PUI et au sein des unités de soins
 - Préparations et contrôles : préparatoire ou URCC ou radiopharmacie
 - Dispositifs médicaux et stérilisation

3.4.5.4 Référentiel de certification

Dans le cadre de l'expérimentation, la certification du BP de préparateur en pharmacie, reste obligatoire pour l'exercice de la profession réglementée.

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a donc donné la possibilité aux facultés de pharmacie expérimentatrices de proposer pour les titulaires du DEUST une dispense des examens de la certification terminale du BP dans la mesure où les compétences acquises au cours du DEUST sont équivalentes au moins avec les compétences attendues du BP.

Le référentiel de certification de l'expérimentation a donc été mis en conformité avec le référentiel du BP Préparateur en pharmacie (1997) permettant ainsi une dispense totale des examens terminaux du BP (cf maquettes L1 et L2, et tableau d'équivalence des épreuves).

Tableau de correspondance entre les épreuves du BP préparateur en pharmacie et du DEUST technicien en pharmacie

		Epreuves du DEUST																									
		1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	1.10	1.11	1.12	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	2.10	2.11	2.12	2.13	2.14
Epreuves du BP	U10	Chimie-biologie																									
	U20	Pharmacie galénique																									
	U31	Sciences pharmaceutiques																									
	U32	Commentaire technique écrit																									
	U33	Travaux pratiques de préparation et de conditionnement des médicaments																									
	U34	Travaux pratiques de reconnaissance																									
	U40	Gestion et législation à l'officine																									
	U50	Expression et connaissance du monde																									

correspondance BP&DEUST
correspondance partielle

3.4.4.5 Modalités de contrôle des connaissances :

Cf-3.2 programme de la formation de ce présent dossier

Pour chaque année de la formation, deux sessions d'examens seront organisées par semestre dont une session de rattrapage.

Les différentes unités d'enseignements (UE) devront être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale à 10/20.

Au-delà de 20% d'absence du temps total de stage par an, même justifiée, l'étudiant sera ajourné.

L'attribution des ECTS sera effectuée par bloc de compétences en tenant compte de la validation des UE, de l'acquisition de compétences en stage et de la production d'une analyse de situation et/ou du mémoire de fin d'études en lien avec le stage.

En cas de non validation, un redoublement sera proposé et considéré comme une année de formation à part entière, impactant la durée du contrat d'alternance. Le bénéficiaire reste acquis pour toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Concernant les étudiants autorisés à s'inscrire en L2 via l'utilisation d'une passerelle, ils seront dispensés de certaines UE du semestre 3 au bénéfice des enseignements magistraux manquants de L1. Ces étudiants devront suivre un stage de 4 mois supplémentaires et présenter en janvier une soutenance de fin de stage octroyant le diplôme du DEUST et l'autorisation de délivrer; qu'il poursuive ou non en L3.

En cas d'échec au DEUST, les étudiants devraient pouvoir avoir la possibilité de s'inscrire au BP en juillet, si le certificateur le permet, pour présenter les examens terminaux du BP lors de la session de novembre, si cette session est maintenue.

4. Projets de convention

4.1 Modalités de mise en œuvre du partenariat

Une convention de partenariat sera établie entre les différentes parties signataires afin de définir les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation, à savoir :

- La Faculté de Pharmacie de l'Université de Tours,
- Le Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie de la région Centre-Val de Loire,
- Le Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière du CHU de Tours,
- Le Centre de Formation d'Apprentis Santé Centre-Val de Loire du CHU de Tours,

Dans cette convention sera clairement indiqué la répartition de la gestion des contrats d'apprentissage correspondant aux 2 premières années de la licence entre le Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie de la région Centre-Val de Loire et le Centre de Formation d'Apprentis Santé Centre-Val de Loire du CHU de Tours, en fonction du code NAF des entreprises/établissements d'accueil (cf 3.3.1), étant entendu que les enseignements théoriques de ces deux premières années de formation seront dispensés au Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie de la région Centre-Val de Loire. Dans ces conditions, le coût forfaitaire laissé au Centre de Formation d'Apprentis Santé Centre-Val de Loire du CHU de Tours sera de 480 euros par apprenti formé et par an avec un règlement à 6, 9 et 12 mois.

Une convention de partenariat sera spécifiquement établie pour la formation de technicien spécialisée en pharmacie option établissement de santé entre la Faculté de Pharmacie de Tours, le CFPPH et :

- Le Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Un partenariat sera également mis en place entre la faculté de pharmacie d'Angers, de Tours et le CFPPH, afin de permettre d'intégrer en L3 option établissement de santé, des étudiants ayant validé le DEUST de technicien en pharmacie délivré par la Faculté de Pharmacie d'Angers.

Enfin une mutualisation de certaines UE de la L3 option établissement de santé sera également envisagée avec certaines UE de La L3 proposée par la Faculté de Pharmacie de Nantes.

La répartition des enseignements universitarisés est conduite de la façon suivante :

- L1 - Formation préparateur - technicien en pharmacie : 20 %
- L2 - Formation préparateur - technicien en pharmacie : 21%
- L3 - Formation préparateur - technicien spécialisé : 29%

4.2 Moyens dévolus au partenariat

Le coût de formation qui sera appliqué dans le cadre du projet d'expérimentation sera le coût défini par **France Compétences** sur les niveaux de prise en charge par diplôme et par branche dans le cadre des contrats d'apprentissage.

Après avoir été définie par les parties prenantes, la part du coût contrat sera reversée à l'Université selon les modalités définies par convention. Elle comprend les interventions des personnels de l'Université dans

les enseignements, les différentes commissions, ainsi que les frais engagés par l'inscription, la gestion et la délivrance du grade Licence.

Les parties prenantes, s'engagent à la réalisation du projet sous réserve de soutenabilité financière.

4.3 Effectifs attendus :

Les effectifs par centre de formation des apprentis et par type de bachelier seront définis avant chaque campagne Parcoursup en lien avec l'université.

Ainsi, les effectifs attendus pour l'année universitaire 2021-2022 sont compris entre :

- -120 et 150 étudiants en L1 répartis sur les 4 sites couvrant ainsi 6 départements
- -50 et 70 pour la L3 pro option officine répartis sur 3 sites pour les 6 départements
- -36 et 40 pour la L3 pro option établissement de santé

4.4 Evaluation du partenariat et de l'expérimentation, conseil de perfectionnement

Selon l'article 4 du décret du 11 mai 2020, l'université de Tours porteuse de l'expérimentation adressera un bilan aux ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la santé selon le calendrier défini.

Afin de pouvoir pérenniser l'activité de la formation professionnelle et par apprentissage, le CFA Pharmacie régional, le CFPPH comme l'IFPS du CHU de Tours, s'engagent dans une démarche de certification en lien avec le référentiel QUALIOP (Echéance au 1er janvier 2022).

Modalités d'évaluation des enseignements :

Dans le cadre de l'amélioration continue de la formation, l'évaluation des enseignements comprendra :

- l'évaluation formalisée faite par les étudiants, des UE et des lieux de stage,
- les remarques/retours des établissements de stages et structures partenaires,
- les réflexions et axes d'améliorations proposés par les instances de la formation.

Les outils utilisés seront des questionnaires en ligne permettant une réponse anonyme de chaque personne ou structure, en utilisant les dispositifs développés par l'université dans le cadre de l'évaluation des formations.

Conseil de perfectionnement :

Des conseils de perfectionnement seront organisés indépendamment dans chaque organisme de formation. Ils se réuniront en fin de chaque année universitaire et s'appuieront sur les évaluations décrites au paragraphe précédent pour identifier des axes d'amélioration de la formation.

Ils seront constitués à minima :

- d'un membre de l'équipe pédagogique universitaire
- d'un membre de l'équipe pédagogique des CFA concernés
- d'un membre extérieur : Pharmacien d'officine ou Pharmacien hospitalier selon l'option considérée

Ils traiteront du projet pédagogique, de l'organisation et du déroulement des formations, des conditions générales d'accueil et d'accompagnement des apprentis (handicap, mixité, mobilité...), de l'organisation des relations entre les entreprises, des terrains de stage et le CFA, des formations de formateurs, des projets d'investissement, des informations publiées chaque année....

5. Modalités de gouvernance spécifique

Responsable de formation : Pierre Bredeloux

	Coordonnateur Université Tours	Responsable CFA pharmacie	Responsables CFA Santé Centre-Val de Loire
L1	Stéphanie David	Julie Lallier-Dupuy	Directrice (gestion administrative du contrat 8610Z + suivi en entreprise de l'apprenant rattaché au 8610Z)
L2	Véronique Maupoil	Julie Lallier-Dupuy	Directrice (gestion administrative du contrat 8610Z + suivi en entreprise de l'apprenant rattaché au 8610Z)
L3 option officine	Pierre Bredeloux	Virginie Rocher-Urvoy	/
L3 option hôpital	Pierre Bredeloux	/	Directrice du CFA Santé Centre-Val de Loire Directrice du CFPPH

6. Avis de l'Université porteuse du projet

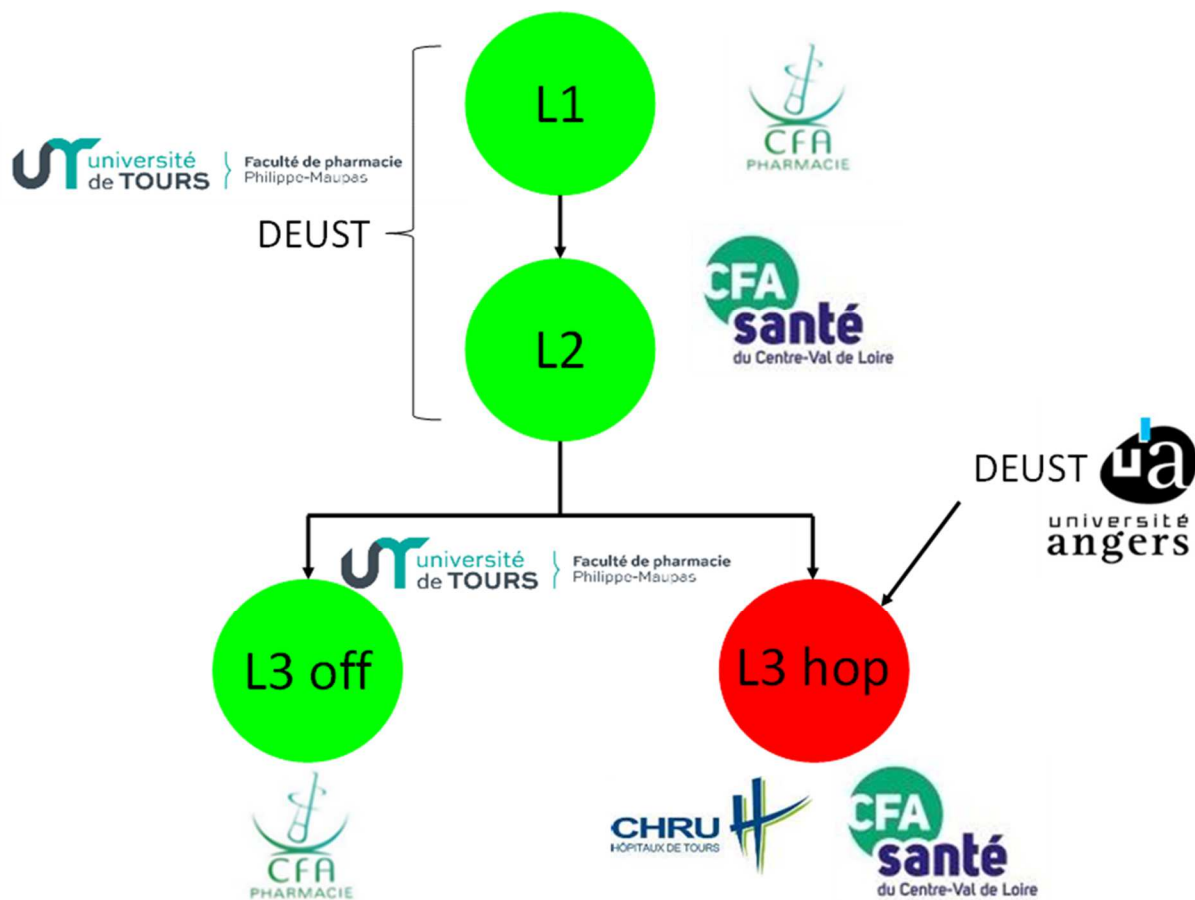
Conseil de la Faculté de Pharmacie favorable en date du 22/10/2020

Accord de principe de l'équipe présidentielle le 12/11/2020,

7. Délibérations

Sous réserve de validation favorable lors des délibérations de la CFVU et du CA de l'Université de Décembre après élection de la nouvelle équipe présidentielle.

8. Schéma récapitulatif du projet d'expérimentation



Points forts :

- ✓ Maillage territorial sur 4 sites de formation pour le DEUST et la L3 option officine
- ✓ Mutualisation de certaines UE de L3 entre les 2 options de l'expérimentation
- ✓ Mutualisation de certaines UE de la L3 option établissement de santé envisagée avec :
 - autres formations paramédicales de l'université de Tours
 - faculté de pharmacie de l'Université de Nantes
- ✓ Concertation avec l'Université d'Angers pour intégration des étudiants de DEUST en L3 option établissement de santé

9. Signatures

Le responsable

Date : le 20/11/20

Nom, fonction : **Bredeloux Pierre**, MCU

Signature :



Faculté de Pharmacie de l'Université de Tours

Date : le 20/11/20

Nom, fonction : **Maupoil Véronique**, Doyenne

Signature :



CFA Pharmacie – Centre Val de Loire

Date : le 20/11/20

Nom, fonction : **Rocher-Urvoy Virginie**, Directrice

Signature :



Le CFPPH

Date : le 20/11/20

Nom, fonction :

Signature :



**La directrice par intérim
Emmanuelle QUEMARD**

CFA Santé Centre Val de Loire

Date : le 20/11/20

Nom, fonction : **Renaut Marion**, DRH adjointe
CHRU de Tours

Signature :



Convention régissant le partenariat entre les universités de Limoges, de Poitiers et de Tours concernant la préparation au concours externe de l'Agrégation d'Histoire

Entre les soussignés :

D'une part, l'UNIVERSITÉ DE LIMOGES
Établissement public d'Enseignement supérieur

Représentée par M. Alain CÉLÉRIER, son Président
Assisté de M. François AVISSEAU
Directeur de l'UFR Lettres et Sciences Humaines

D'autre part, l'UNIVERSITÉ DE POITIERS
Établissement public d'Enseignement supérieur

Représentée par M. Yves JEAN, son Président
Assisté de M. David CLARYS
Directeur de l'UFR Sciences Humaines et Arts

D'autre part, l'UNIVERSITÉ DE TOURS
Établissement public d'Enseignement supérieur

Représentée par M. Arnaud Giacometti, son Président
Assisté de M. François-Olivier TOUATI
Directeur de l'UFR Arts et Sciences Humaines

Il est convenu ce qui suit :

Conscients de la nécessité d'établir un partenariat durable et solide pour assurer la pérennité de leurs préparations au concours externe de l'agrégation en Histoire, les universités de Limoges, Poitiers et François Rabelais de Tours établissent la convention selon les principes suivants :

Article 1 - Les dispositions ci-dessous définies sont impératives. Il appartient donc à chacune des universités concernées de les mettre en œuvre chaque année de la durée de la présente convention.

Article 2 - Les programmes étant connus désormais en février, l'accord finalisé de mutualisation pédagogique pour l'année suivante devra être communiqué à la direction des UFR concernées le 1^{er} juin au plus tard.

Article 3 - Les départements s'efforceront à une répartition équilibrée des cours, par discipline et en fonction des spécialités et des compétences : au besoin, les directions d'UFR arbitreront entre demandes concurrentes non résolues.

Article 4 - Les trois partenaires s'engagent à une répartition équitable des cours mutualisés entre eux, en veillant à ménager au minimum 25 % du volume horaire par site.

Article 5 - Les cours mutualisés sont donnés en visioconférence, ce qui implique :

Convention régissant le partenariat entre les universités de Limoges, de Poitiers et de Tours concernant la préparation au concours externe de l'Agrégation d'Histoire

- d'établir et de diffuser une bibliographie adaptée auprès des étudiant.e.s des trois établissements
- de transmettre les commandes d'ouvrages éventuellement nécessaires aux bibliothèques universitaires concernées dès avant l'été (et avec compléments ultérieurs si besoin)
- de se prêter autant que de besoin au dialogue avec les autres équipes pédagogiques impliquées

Un émargement sera mis en place pour les cours suivis en visioconférence pour s'assurer de la présence des étudiants

Article 6 - Mutualisations

Sont mutualisés les enseignements suivants :

- les quatre questions au programme en histoire (4 x 36h = 144h CM)

Total : 144h CM mutualisées entre les trois universités

Les TD et les colles de préparation à l'oral, nécessitant un travail en présentiel, restent de la responsabilité de chacun des établissements, selon leur propre politique des moyens.

Article 7 - Organisation

Chacun de ces cours est doté d'un volume horaire de 36h CM.

Leur organisation en séances de 2h, de 3h et parfois de 4h, dès le début du 1^{er} semestre et prolongée au 2^e semestre, répond aux besoins des candidats. Elle permet aux candidats d'assister à tous les cours de l'écrit avant les épreuves écrites du concours fixées actuellement au mois de mars.

Un bilan financier, pédagogique et des résultats, sera établi annuellement par les responsables par site.

Article 8 - Durée

Ces dispositions s'appliquent pour l'année universitaire 2019-2020. Cette convention est renouvelable au terme de l'année 2019-2020 par tacite reconduction. Tout établissement ne souhaitant pas une reconduction préviendra les deux autres établissements au moins un mois avant le début de l'année universitaire.

Convention régissant le partenariat entre les universités de Limoges, de Poitiers et de Tours concernant la préparation au concours externe de l'Agrégation d'Histoire

Fait à Limoges en sept exemplaires originaux,
Le

Le Président de l'Université de Limoges

Monsieur Alain CELERIER



Le Directeur de l'UFR Lettres et Sciences Humaines de Limoges

M. François AVISSEAU



UNIVERSITÉ DE LIMOGES
FACULTÉ
DES LETTRES
ET DES SCIENCES
HUMAINES

Convention régissant le partenariat entre les universités de Limoges, de Poitiers et de Tours concernant la préparation au concours externe de l'Agrégation d'Histoire

Fait à Poitiers en sept exemplaires originaux,

Le 31.01.20

Le Président de l'Université de Poitiers

M. Yves JEAN



Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines et Arts de Poitiers

M. David CLARYS



**Convention régissant le partenariat entre les universités de Limoges,
de Poitiers et de Tours concernant la préparation au concours externe
de l'Agrégation d'Histoire**

Fait à Tours en **sept** exemplaires originaux,
Le

Le Président de l'Université de Tours

M. Arnaud Giacometti

Le Directeur de l'UFR Arts et Sciences Humaines de Tours

M. François-Olivier TOUATI

Convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en première année de formation à l'Ecole Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire

Entre

L'université d'Orléans, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
représenté par son président, Monsieur Ary BRUAND

et

L'université de Tours, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
comportant un secteur santé (Unité de formation et de Recherche de médecine) représenté par son
président, Monsieur Arnaud GIACOMETTI

Vu le code de la santé publique, notamment l'article D.4321-18.

Vu le code de l'Education nationale ;

Vu le code du sport, notamment l'article R.221-1 ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute modifié ;

Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de
pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 19 décembre 2019 ;

Vu le décret du 16 juillet 2025 portant création de l'Ecole Universitaire de Kinésithérapie Centre Val
de Loire

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 6 janvier 2020 ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'état de
masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les
instituts préparant au diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute ;

Vu les Modalités de Contrôle des connaissances et des compétences du Parcours d'Accès
Santé (**PASS**) de la Faculté de Médecine de l'Université de Tours

Vu les Modalités de Contrôle des connaissances et des compétences de Première Année Commune
aux études de Santé (**PACES**) de la Faculté de Médecine de l'Université de Tours

Vu les Modalités de Contrôle des connaissances et des compétences des Licences d'Accès
Santé (**L.AS**) de l'Université de Tours et de l'Université d'Orléans

PREAMBULE

La formation en masso-kinésithérapie dans la région Centre Val de Loire est de la compétence de l'Université d'Orléans. Elle est dispensée au sein de l'Ecole Universitaire de Kinésithérapie Centre Val de Loire (EUK CVL). Cette école est agréée et financée par le Conseil régional.

La formation en masso-kinésithérapie a rejoint le processus Licence-Master-Doctorat à partir du 2 septembre 2015, avec la parution du décret n°2015-1110 et de l'arrêté du 2 septembre 2015 susvisés, le dernier texte proposant un nouveau référentiel de formation. Ces nouveaux textes réglementaires relatifs au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute prévoient une modification dans les modalités d'admission à la formation.

Art 1 – Objet de la convention

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 17 janvier 2020, relatif à l'admission dans les instituts de formation préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, cette convention a pour objet de préciser les modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en fonction de leur parcours de formation antérieur et le nombre de places ouvert, pour intégrer la première année de formation de l'Ecole Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire (EUK CVL), pour l'année universitaire 2021-2022.

Art 2 – Modalités et critères de sélection retenus

Peuvent être admis en première année de formation à l'EUK CVL, les étudiants remplissant l'une des conditions suivantes :

- Avoir validé le parcours spécifique accès santé (PASS) de l'UFR de médecine à Tours selon les conditions décrites en annexe 1 ;
- Avoir validé la première année commune aux études de santé (PACES) de l'UFR de médecine à Tours selon les conditions décrites en annexe 2 ;
- Avoir validé la première année d'une licence avec option « santé » (L.AS) préparée à l'université de Tours ou l'université d'Orléans selon les conditions décrites en annexe 3 ;

Art 3 - Nombre de places

Au titre de l'année universitaire 2021-2022, le nombre de places est de quatre-vingt-quinze et se répartit ainsi entre les différentes voies d'accès :

- PASS : 32 places ;
- PACES résiduelle : 31 places ;
- L.AS préparées à l'université d'Orléans et de Tours : 27 places ;
- 5 places seront réservées à des candidats « passerelles » dont les critères de sélection feront l'objet d'un avenant à cette convention. Les places non pourvues seront reportées sur le dispositif PASS/L.AS au prorata du nombre de places décrites dans la limite maximum de 70 % des places PASS/PACES.

Art 4 –Application

Les dispositions mentionnées ci-dessous sont applicables aux étudiants voulant accéder à la première année de formation à l'EUK CVL au titre de l'universitaire 2021-2022.

Orléans, le

Le Président de l'université d'Orléans

Ary Bruand

Le Président de l'université de Tours

Arnaud GIACOMETTI

Annexe 1

Conditions de validation

de la première année du parcours spécifique « accès santé » (PASS)
de la Faculté de Médecine de l'Université de Tours

Extraits des modalités

de contrôle des connaissances et des compétences
du Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)

**Annexe 1 : Extraits des modalités de contrôle des connaissances et des compétences
du Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)**

Article 4 : Modalités et conditions d'admissibilité et d'admission

Deux groupes d'épreuves sont nécessaires pour l'accès en deuxième année des filières MMOPK.

A/ 1^{er} groupe d'épreuves - Admissibilité

- **Modalités d'admissibilité par filière**

Les épreuves du 1^{er} groupe sont constituées d'épreuves écrites à la fin de chaque semestre donnant lieu à un classement final.

Le jury établit, par ordre de mérite un classement des étudiants par filière (soit 5 classements) prenant en compte l'ensemble des résultats des épreuves écrites communes (semestre 1 et semestre 2) et l'unité d'enseignement spécifique : médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie (MMOPK).

Ces épreuves permettent d'établir une liste d'admissibilité qui, en fonction des filières, peut varier entre 1.5 fois à 2.5 fois la capacité d'accueil santé défini pour chaque filière (*Numerus Apertus*).

Le jury fixe les notes minimales permettant aux candidats d'être admis en deuxième année du premier cycle des formations MMOPK immédiatement après le premier groupe d'épreuves, ainsi que les notes minimales autorisant les autres candidats à se présenter au second groupe d'épreuves.

Ainsi, les candidats ayant obtenu des notes supérieures aux seuils définis par le jury sont directement admis dans les formations MMOPK sans avoir à se présenter aux épreuves du second groupe, dans la limite de 50 % du nombre de places offertes pour le groupe PASS et pour chacune des formations de MMOPK.

Les candidats admis à l'issue de cette phase doivent, au plus tard huit jours avant le début des épreuves de la phase du second groupe, confirmer l'acceptation de leur admission en précisant, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation de MMOPK définitivement choisie. Les dates et la procédure seront communiquées par le Service de la Scolarité. À défaut, le candidat perd le bénéfice de cette admission et ne peut se présenter au second groupe d'épreuves pour la formation à laquelle ils avaient été admis directement. Cet accord vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves. Les étudiants admissibles sont appelés à se présenter au deuxième groupe d'épreuves

- **Condition d'admissibilité par filière :**

Les candidats doivent avoir validé leur année de PASS, en 1^{ère} session, par l'obtention de la moyenne compensée à l'ensemble des modules de l'année de PASS et avoir obtenu au moins 10/20 à chacun des éléments suivants :

- Module 3 - Module de l'option disciplinaire (Semestre 1) ;
- Module 7 - Module de l'option disciplinaire (Semestre 2) ;
- EP2 du Module 5 de la ou les filières choisies par l'étudiant.

Les candidats sont classés en fonction des notes obtenues sur l'année de PASS et par filière. Ces notes prennent en compte l'intégralité des modules suivants (ces modules sont compensatoires pour le classement) :

4 modules disciplinaires dans le domaine de la Santé :

- Module 1 - Physiologie humaine, biophysique appliquée et médicaments ;
- Module 2 - Structure et fonction de la matière du vivant ;
- Module 5 - Filière(s) MMOPK (EP1 et EP2) ;
- Module 6 - La cellule et les tissus.

- 2 modules de compétences transversales dans le domaine de la Santé :

- Module 4 - Anglais, santé et société ;
- Module 8 - Savoirs et méthodes quantitatives.

- 2 modules d'option disciplinaires au choix de l'étudiant :

- Module 3 - Module de l'option disciplinaire (Semestre 1) ;
- Module 7 - Module de l'option disciplinaire (Semestre 2).

- **Modalités d'admission par filière**

Les épreuves du 2^{ème} groupe sont identiques pour les différents groupes de parcours. Elles sont constituées d'épreuves orales évaluées par au moins 2 examinateurs dont au moins 1 est extérieur à l'université, au moins 1 est membre du jury (article N°12 de l'arrêté du 4 novembre 2019), et le cas échéant, des examinateurs adjoints participant uniquement à l'évaluation de ces épreuves. Elles ne peuvent commencer qu'au terme d'un délai de 15 jours après publication de cette liste d'admissibilité. Durant ces 15 jours, seuls les candidats admissibles suivront un enseignement spécifique les préparant aux oraux.

Les épreuves orales comportent deux entretiens différents dont la durée totale ne peut être inférieure à 20 minutes. Elles sont communes à toutes les filières (MMOPK). Un étudiant, qu'il soit inscrit sur une filière ou deux filières, se présentera à une seule série d'entretien.

Les coefficients des 2 épreuves orales sont identiques.

- **Conditions d'admission par filière**

Le rang de classement est établi selon le rang de classement des épreuves du 1^{er} groupe en PASS (écrits) et le rang de classement des épreuves du 2^{ème} groupe (oral).

Exemple : 20^{ème} aux écrits et 100^{ème} à l'oral : 60^{ème} au total.

En cas d'égalité, le rang de classement dans la filière pour les épreuves du 1^{er} groupe prime.

En cas de nouvelle égalité, le rang de classement dans la filière pour les épreuves du 2^{ème} groupe prime.

Article 5 : Affectation définitive dans une filière

A l'issue de ces épreuves, le jury établit par ordre de mérite pour le groupe de parcours PASS la liste des candidats admis pour chacune des formations en fonction des *Numerus Apertus* soit 5 listes. Ces listes sont publiées sur le site internet de l'université.

Selon les niveaux des listes complémentaires arrêtées par le jury pour chacune des filières : dans les 5 classements, chaque étudiant peut être, pour chacune des filières auxquelles il s'est inscrit en début du 2^{ème} semestre, soit « admis avant choix », soit « liste complémentaire », soit « réorienté ».

Tous les étudiants ayant un résultat soit « admis avant choix », soit « liste complémentaire » doivent prioriser leur choix de filières sur un module dédié dans l'ENT sur leur dossier étudiant.

L'affectation définitive dans une seule filière se fait par l'intermédiaire de ce module à l'issue de la période de priorisation par les étudiants et au plus tard 15 jours après la publication de la liste d'admission par filière.

Pour 2020-2021, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre en deuxième année des filières Médecine, Maïeutique et Pharmacie se définit par la capacité maximum d'accueil de formation en 2^{ème} et 3^{ème} année de médecine, pharmacie, maïeutique. Ce nombre se distribue entre :

- le nombre de places qui sera fixé par un arrêté ministériel pour les étudiants inscrits en PACES (*Numerus Clausus*) ;
- le nombre de places, fixé par l'université, offertes dans le nouveau dispositif PASS/LAS (*Numerus Apertus*) dans la limite des pourcentages dérogatoires de l'arrêté du 14 avril 2020 :
 - le nombre de places offertes aux étudiants en PASS néo-entrants,
 - le nombre de places, fixé par l'université, offertes aux étudiants en LAS 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année,
 - le nombre de places réservées aux passerelles nationales à l'exception des filières odontologie et kinésithérapie.

Pour les filières d'odontologie et de kinésithérapie le nombre de places et les modalités d'admission seront fixés par les conventions avec les établissements partenaires.

Annexe 2

Conditions d'admissibilité pour les étudiants

issus de

de la Première Année Commune aux Etudes de Santé des (PACES)

de la Faculté de Médecine de l'Université de Tours

1. Inscription administrative des étudiants

Les étudiants souhaitant accéder aux études de masso-kinésithérapie à l'EUK CVL s'inscrivent à l'université de Tours dans le respect des dispositions validées par leurs instances.

2. Organisation des enseignements

Les étudiants souhaitant intégrer l'EUK CVL doivent obligatoirement être inscrits dans le concours médecine. Ils suivront les mêmes enseignements que les étudiants inscrits dans la filière médecine ; aucun enseignement supplémentaire ne sera proposé.

3. Contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées annuellement. Après avis du conseil de la Faculté de Médecine de Tours, elles sont approuvées par la CFVU de l'Université de Tours.

Les étudiants s'étant inscrits au recrutement de l'EUK CVL sont soumis aux mêmes épreuves que les étudiants inscrits en filière médecine de la PACES 2020/2021.

4. Résultats d'admissibilité à l'entrée aux études de masso-kinésithérapie

Les étudiants de la PACES qui veulent suivre la formation en Masso-Kinésithérapie à l'issue de leur première année commune aux études de Santé doivent se porter candidat auprès de la Faculté de Médecine selon les modalités définies par cette dernière.

Les résultats d'admissibilité pour les étudiants de la PACES s'étant inscrits au recrutement de l'EUK CVL sont déterminés par le résultat obtenu aux épreuves du concours médecine. Le rang de classement à l'issue de l'année de formation ouvre le choix entre médecine et masso-kinésithérapie.

La date du jury d'admission est fixée par l'Université de Tours qui s'engage à communiquer à l'EUK CVL cette date.

5. Résultats d'admission

Le président du jury d'admission est le Directeur de l'EUK CVL (Arrêté du 2 juin 2010) ou son représentant.

La liste des membres du jury est établie et affichée par le Directeur de l'EUK CVL ou son représentant. Il est composé du :

- Directeur de la Faculté de Médecine de Tours ou son représentant,
- Responsable de la P.A.C.E.S. de la Faculté de Médecine de Tours ou son représentant.

Les résultats d'admission seront prononcés par le jury d'admission de l'EUK CVL après transmission par l'Universités de Tours de la liste provisoire des étudiants classés en rang utile pour l'entrée à l'EUK CVL

Après délibération du jury d'admission, le directeur de l'EUK CVL établit la liste définitive et est chargée de sa publication. Une liste principale et une liste complémentaire seront publiées.

En cas d'égalité « parfaite », le classement du jury d'admission est souverain.

L'étudiant effectuera la confirmation de son choix à l'issue de la publication définitive des résultats par l'EUK CVL. l'EUK CVL se réserve le droit d'admettre les étudiants inscrits sur les listes complémentaires afin de pourvoir aux places laissées vacantes sur les listes principales ou après désistement éventuel des étudiants.

Annexe 3

Conditions de validation

des étudiants de première année Licences Accès Santé (L.AS) :

- 1- Licences ayant une option « Accès santé » à l'université d'Orléans :
 - Portail Sciences de la Vie/Chimie option Santé ;
 - Portail Physique/Mathématiques option Santé ;
 - Portail Mathématiques/Informatique option Santé.
 -
- 2- Licences ayant une option « Accès santé » à l'université de Tours :
 - L.AS Chimie option Santé ;
 - L.AS Economie option Santé ;
 - L.AS Psychologie option Santé ;
 - L.AS Sciences de la Vie option Santé.

Extraits des modalités

de contrôle des connaissances et des compétences

des Licences d'Accès Santé (L.AS)

Article 4 : Modalités et conditions d'admissibilité et d'admission

Deux groupes d'épreuves sont nécessaires pour l'accès en deuxième année des filières MMOPK.

A/ 1^{er} groupe d'épreuves - Admissibilité

- **Modalités d'admissibilité par filière L.AS 1**

Les épreuves du 1^{er} groupe sont constituées d'épreuves organisées selon les modalités des contrôles des connaissances et des compétences des modules des licences disciplinaires, et des épreuves écrites du module de l'option santé évaluées à la fin de chaque semestre. L'ensemble des notes de la LAS1 donne lieu à un classement final au sein de la licence disciplinaire.

En cas de modification des modalités des contrôles des connaissances et des compétences, au cours de l'année universitaire suite à des circonstances exceptionnelles, des représentants des filières MMOPK devront être impliqués dans les adaptations de modalités d'examens.

Le jury, comme défini à l'article 9 du présent document, établit par ordre de mérite, un classement des étudiants par filière (soit 5 classements) prenant en compte l'ensemble des résultats des épreuves (semestre 1 et semestre 2) et l'unité d'enseignement spécifique : médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie (MMOPK).

Ces épreuves permettent d'établir une liste d'admissibilité qui, en fonction des filières, peut varier entre 1.5 fois à 2.5 fois la capacité d'accueil santé défini pour chaque filière (*Numerus Apertus*).

Le jury, comme défini à l'article 9 du présent document, fixe les notes minimales permettant aux candidats d'être admis en deuxième année du premier cycle des formations MMOPK immédiatement après le premier groupe d'épreuves, ainsi que les notes minimales autorisant les autres candidats à se présenter au second groupe d'épreuves.

Ainsi, les candidats ayant obtenu des notes supérieures aux seuils définis par le jury sont directement admis dans les formations MMOPK sans avoir à se présenter aux épreuves du second groupe, dans la limite de 50 % du nombre de places offertes pour le groupe L.AS et pour chacune des formations de MMOPK.

Les candidats admis à l'issue de cette phase doivent, au plus tard huit jours avant le début des épreuves de la phase du second groupe, confirmer l'acceptation de leur admission en précisant, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation de MMOPK définitivement choisie. À défaut, le candidat perd le bénéfice de cette admission et ne peut se présenter au second groupe d'épreuves pour la formation à laquelle il avait été admis directement. Cet accord vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves. Les étudiants admissibles sont appelés à se présenter au deuxième groupe d'épreuves

- **Condition d'admissibilité par filière L.AS 1**

Les candidats doivent avoir validé leur année de LAS1 en 1^{ère} session, par l'obtention de la moyenne compensée à l'ensemble des modules de l'année de L.AS et avoir obtenu au moins 10/20 au module santé de l'option santé du semestre 1 et à l'EP 2 de la ou les filières choisies par l'étudiant. Cet EP 2 appartient au module de l'option santé du semestre 2.

Les candidats sont classés en fonction des notes obtenues sur l'année de L.AS, au sein de la licence disciplinaire, par groupes de parcours et par filière. Ce rang de classement prend en compte l'intégralité des notes de licence de 1^{er} année, selon les maquettes de chaque licence disciplinaire. L'interclassement au sein d'un même groupe de parcours, se fait grâce au rang final de l'année. En cas d'égalité, la note obtenue à l'EP2 (note de la ou les filière(s) candidate(s)) du semestre 2 de l'Option santé prime par filière.

B/ 2^{ème} groupe d'épreuves - Admission

- **Modalités d'admission par filière**

Les épreuves du 2^{ème} groupe sont identiques pour les différents groupes de parcours. Elles sont constituées d'épreuves orales évaluées par au moins 2 examinateurs dont au moins 1 est extérieur à l'université, au moins 1 est membre du jury (article N°12 de l'arrêté du 4 novembre 2019), et le cas échéant, des examinateurs adjoints participant uniquement à l'évaluation de ces épreuves. Elles ne peuvent commencer qu'au terme d'un délai de 15 jours après publication de cette liste d'admissibilité. Durant ces 15 jours, seuls les candidats admissibles suivront un enseignement spécifique les préparant aux oraux.

Les épreuves orales comportent deux entretiens différents dont la durée totale ne peut être inférieure à 20 minutes. Elles sont communes à toutes les filières (MMOPK). Un étudiant, qu'il soit inscrit sur une filière ou deux filières, se présentera à une seule série d'entretien.

Les coefficients des 2 épreuves orales sont identiques.

- **Conditions d'admission par filière**

Le rang de classement est établi selon : le rang de classement des épreuves du 1^{er} groupe par groupe de parcours (écrits) et le rang de classement des épreuves du 2^{ème} groupe (oral).

Exemple : 20^{ème} aux écrits et 100^{ème} à l'oral : 60^{ème} au total

En cas d'égalité, le rang de classement dans la filière pour les épreuves du 1^{er} groupe prime.

En cas de nouvelle égalité, le rang de classement dans la filière pour les épreuves du 2^{ème} groupe prime.

Article 5 : Affectation définitive dans une filière

A l'issue de ces épreuves, le jury établit par ordre de mérite les listes des candidats admis en L.AS pour chacune des formations en fonction des *Numerus Apertus* :

- Soit 5 listes pour L.AS 1
- Soit 5 listes pour L.AS 2/3

afin de répondre aux objectifs de diversification des étudiants à l'article 7 de l'arrêté du 4 novembre 2019.

Ces listes sont publiées sur le site internet de l'université.

Selon les niveaux des listes complémentaires arrêtées par le jury pour chacune des filières : dans les 5 classements, chaque étudiant peut être, pour chacune des filières auxquelles il s'est inscrit en début du 2^{ème} semestre de la licence en cours, soit « admis avant choix », soit « liste complémentaire », soit « ajourné » pour la filière santé.

Tous les étudiants ayant un résultat soit « admis avant choix », soit « liste complémentaire » doivent prioriser leur choix de filières sur un module dédié dans l'ENT sur leur dossier étudiant.

L'affectation définitive dans une seule filière se fait par l'intermédiaire de ce module à l'issue de la période de priorisation par les étudiants et au plus tard 15 jours après la publication de la liste d'admission par filière.

Pour 2020-2021, le *nombre d'étudiants autorisés à poursuivre en deuxième année des filières Médecine, Maïeutique et Pharmacie* se définit par la capacité maximum d'accueil de formation en 2^{ème} et 3^{ème} année de médecine, pharmacie, maïeutique. Ce nombre se distribue entre :

- le nombre de places qui sera fixé par un arrêté ministériel pour les étudiants inscrits en PACES (*Numerus Clausus*),
- le nombre de places, fixé par l'université, offertes dans le nouveau dispositif PASS/L.AS (*Numerus Apertus*) dans la limite des pourcentages dérogatoires de l'arrêté du 14 avril 2020 :
 - le nombre de places offertes aux étudiants en PASS néo-entrants,
 - le nombre de places, fixé par l'université, offertes aux étudiants en LAS 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année,
 - le nombre de places réservées aux passerelles nationales à l'exception des filières odontologie et kinésithérapie.

Pour les filières d'odontologie et de kinésithérapie le nombre de places et les modalités d'admission seront fixés par les conventions avec les établissements partenaires.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Relative à la sélection des étudiants par la voie universitaire
pour l'admission à la formation préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

Entre

L'Université d'ORLÉANS,

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, sise château de la Source,
BP 6749, 45067 ORLÉANS cedex,

Représentée par Monsieur ARY BRUAND, en sa qualité de Président ;

Ci-après désignée l'Université d'Orléans

Et

L'Université de TOURS,

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, sise 60, rue du Plat d'Étain,
BP 1250, 37020 TOURS cedex 1,

Représentée par Monsieur Arnaud GIACOMETTI, en sa qualité de Président ;

Ci-après désignée l'Université de Tours

Vu le Code de l'Education,

Vu les articles R4321-1 et suivants du Code de la santé publique relatifs au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute,

Vu l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute,

Vu l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute,

Vu l'arrêté du 16 juillet 2019 portant création de l'école universitaire de kinésithérapie Centre-Val de Loire

Vu l'article 11 de la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vue l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020

PREAMBULE

La formation en masso-kinésithérapie à Orléans relève de l'université d'Orléans. L'Ecole Universitaire de Kinésithérapie Centre Val de Loire (EUK CVL), qui délivre la formation de masseur-kinésithérapeute, est agréée et financée par le Conseil Régional.

La formation en masso-kinésithérapie a rejoint le processus Licence-Master-Doctorat à partir du 2 septembre 2015, avec la parution du décret n°2015-1110 et de l'arrêté du 2 septembre 2015 susvisés, le dernier texte proposant un nouveau référentiel de formation. Ces nouveaux textes réglementaires relatifs au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute prévoient une modification dans les modalités d'admission à la formation.

A compter de septembre 2017, conformément à l'arrêté du 16 juin 2015 des Ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur, la sélection des étudiants pour l'entrée à l'EUK CVL ne pourra plus se faire par concours comme le prévoyait jusque-là l'arrêté du 23 décembre 1987. La seule voie d'accès possible sera la voie universitaire (article D4321-18 du Code de la santé publique). Ainsi pourront être admis en première année d'études préparatoires du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, dans la limite des places autorisées :

- les étudiants ayant validé la première année commune aux études de santé (PACES),
- les étudiants ayant validé la première année de licence sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)
- les étudiants ayant validé une première année de licence dans le domaine sciences, technologies, santé.

L'admission des étudiants via les L1 précédemment citées nécessite la signature d'une convention de partenariat entre l'université d'Orléans et l'université de Tours

ARTICLE 1 : OBJET ET PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION

La convention qui porte sur la totalité des places autorisées au sein de l'EUK CVL, vise à déterminer le nombre de places réservées aux étudiants de l'université et les conditions d'admissibilité pour l'année universitaire 2019-2020 pour une entrée en formation aux études préparant aux épreuves du diplôme d'État de masseur kinésithérapeute en septembre 2020.

ARTICLE 2 : REPARTITION DES PLACES

Le nombre de places en première année à l'EUK CVL est déterminé chaque année par arrêté du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Pour la rentrée 2020, l'EUK CVL réserve la totalité des places autorisées soit 90 places en première année de formation en masso-kinésithérapie aux étudiants de l'université.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 juin 2015, le nombre de places fixé pour les étudiants ayant validé la PACES doit être prépondérant par rapport au nombre cumulé de places offertes par les deux autres filières.

En fonction des possibilités d'organisation de l'université, la répartition est ainsi définie :

- 63 places réservées aux étudiants ayant validé la PACES,
- 12 places réservées aux étudiants ayant validé une licence dans le domaine sciences, technologies, santé, avec respectivement :
 - 6 places aux étudiants inscrits en Licence mention Sciences de la Vie de l'Université d'Orléans
 - 6 places aux étudiants inscrits en Licence mention Sciences de la Vie de l'Université de Tours
- 15 places réservées aux étudiants inscrits en Licence STAPS

Dans le cas où le nombre de candidats retenus et issus de la filière STAPS de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université d'Orléans ne serait pas suffisant pour pourvoir les places réservées, la (ou les) place(s) vacante(s) seront attribuées d'office à la filière Sciences de la vie de l'UFR ST de l'université d'Orléans pour la sélection de l'année en cours.

Dans le cas où le nombre de candidats retenus et issus de la filière Sciences de la vie de l'UFR ST de l'Université d'Orléans ne serait pas suffisant pour pourvoir les places réservées, la (ou les) place(s) vacante(s) seront attribuées d'office à la filière STAPS de l'UFR ST de l'Université d'Orléans pour la sélection de l'année en cours.

Dans le cas où le nombre de candidats retenus et issus de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Tours ne serait pas suffisant pour pourvoir les places réservées, la (ou les) place(s) vacante(s) seront attribuées d'office au l'UFR ST de l'Université d'Orléans pour la sélection de l'année en cours. La redistribution des places au sein de l'UFR se fera au prorata du nombre de places initialement attribuées à chacune des 2 filières.

Dans le cas où le nombre de candidats retenus et issus de l'UFR ST de l'Université d'Orléans est insuffisant pour remplir les places prévues dans la présente convention, la (ou les) place(s) vacante(s) seront attribuées d'office à la Faculté des Sciences et Techniques de Tours.

Si le nombre de candidats retenus et issus de l'UFR ST de l'Université d'Orléans et de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Tours est insuffisant pour remplir les places prévues dans la présente convention, la (ou les) place(s) vacante(s) seront attribuées d'office à la Faculté de Médecine de Tours.

Enfin, si la Faculté de Médecine de Tours ne remplit pas toutes les places qui lui sont affectées, la (ou les) place(s) vacante(s) seront attribuées, après concertation entre les Présidents des Universités d'Orléans et de Tours, à l'UFR ST de l'Université d'Orléans et à la Faculté des Sciences et Techniques de Tours au prorata du nombre de places initialement attribuées pour chacune des filières des 2 universités.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ADMISSIBILITE AUX ETUDES DE MASSO-KINESITHERAPIE A L'EUK CVL

3.1. Inscription administrative des étudiants

Les étudiants souhaitant accéder aux études de masso-kinésithérapie à l'EUK CVL s'inscrivent à l'université de Tours ou d'Orléans selon la filière choisie, dans le respect des dispositions validées par leurs instances.

3.2. Organisation des enseignements

3.2.1. Pour les étudiants inscrits en PACES

Les étudiants souhaitant intégrer l'EUK CVL doivent obligatoirement être inscrits dans le concours de médecine. Ils suivront les mêmes enseignements que les étudiants inscrits dans la filière médecine ; aucun enseignement supplémentaire ne sera proposé.

3.2.2. Pour les étudiants inscrits en L1 dans le domaine sciences, technologies, santé

Les étudiants souhaitant intégrer l'EUK CVL doivent obligatoirement être inscrits en première année de Licence - portail intégrant les Sciences de la Vie aux premier et deuxième semestres de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université d'Orléans ou en première année de Licence mention Sciences de la Vie de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Tours. Ils suivront les mêmes enseignements durant les 2 premiers semestres que les étudiants inscrits en licence première année.

3.2.3. Pour les étudiants inscrits en L1 STAPS

Les étudiants souhaitant intégrer l'EUK CVL doivent obligatoirement être inscrits en première année de Licence STAPS de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université d'Orléans. Ils suivront les mêmes enseignements durant les 2 premiers semestres que les étudiants inscrits en licence première année.

3.3. Contrôle des connaissances

Conformément à l'article L613-1 du Code de l'Education, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences en ce qui concerne le premier semestre de l'année universitaire 20192020 sont arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement.

Conformément à l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 prise sur le fondement du l) du 2° du I de l'article 11 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du second semestre sont arrêtées par le Président de l'université d'Orléans et présentées à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).

3.3.1. Pour les étudiants inscrits en PACES

Les étudiants s'étant inscrits au recrutement de l'EUK CVL sont soumis aux mêmes épreuves que les étudiants inscrits en filière médecine.

3.3.2. Pour les étudiants inscrits en L1 dans le domaine sciences, technologies, santé

Les étudiants inscrits au recrutement de l'EUK CVL sont soumis aux mêmes épreuves que les étudiants inscrits en licence première année.

3.3.3. Pour les étudiants inscrits en L1 STAPS

Les étudiants inscrits au recrutement de l'EUK CVL sont soumis aux mêmes épreuves que les étudiants inscrits en licence première année.

3.4. Résultats d'admissibilité à l'entrée aux études de masso-kinésithérapie

Les étudiants qui veulent suivre la formation en Masso-Kinésithérapie à l'issue de leur première année de licence doivent se porter candidat auprès de leur composante selon les modalités définies par cette dernière (annexe 1).

3.4.1. Pour les étudiants inscrits en PACES

Les résultats d'admissibilité pour les étudiants s'étant inscrits au recrutement de l'EUK CVL sont déterminés par le résultat obtenu aux épreuves du concours médecine. Le rang de classement à l'issue de l'année de formation ouvre le choix entre médecine et masso-kinésithérapie.

La date du jury d'admission (annexe 3) est fixée par l'Université de Tours qui s'engage à communiquer à l'EUK CVL cette date.

3.4.2. Pour les étudiants inscrits en L1 dans le domaine sciences, technologies, santé

Les étudiants s'étant portés candidats à l'entrée à l'EUK CVL sont déclarés admissibles à condition qu'ils aient validé en session 1 (pour Orléans : la licence 1-Portail intégrant les 2 unités d'enseignement en Sciences de la Vie, semestre 1 et semestre 2) les deux semestres de première année l'année de leur candidature. Ils doivent n'avoir eu aucun redoublement d'une année au sein d'une même formation universitaire. Ensuite un classement des candidats est réalisé en fonction des notes obtenues dans les enseignements définis en annexe 2.

Les universités de Tours et d'Orléans s'engagent à informer l'EUK CVL de la date des jurys du semestre 2 pour les L1 concernées afin que celui-ci puisse fixer la date de son jury d'admission, qui sera le même jour que celui pour les étudiants inscrits en L1 STAPS.

3.4.3. Pour les étudiants inscrits en L1 STAPS

Les étudiants s'étant portés candidats à l'entrée à l'EUK CVL sont déclarés admissibles à condition qu'ils aient validé en session 1 les deux semestres de première année l'année de leur candidature. Ils doivent n'avoir eu aucun redoublement d'une année au sein d'une même formation universitaire. Ensuite un classement des candidats est réalisé en fonction des notes obtenues dans les unités d'enseignement et éléments constitutifs définis en annexe 2.

L'Université d'Orléans s'engage à transmettre les éléments d'information nécessaires à l'EUK CVL afin que celui-ci puisse fixer la date de son jury d'admission (annexe 3), qui sera le même jour que celui pour les étudiants inscrits en L1 dans le domaine sciences, technologies, santé.

3.5. Résultats d'admission

Les résultats d'admission seront prononcés pour chacune des filières de recrutement par le jury d'admission de l'EUK CVL après transmission par les universités de Tours et d'Orléans des notes et la liste provisoire des étudiants classés en rang utile pour l'entrée à l'EUK CVL.

Une liste principale et une liste complémentaire seront publiées pour les quatre filières de L1 (PACES, STAPS, Sciences de la Vie Tours, Sciences de la Vie Orléans).

En cas de modification non prévue par la présente convention, des examens d'une des quatre formations susnommées permettant l'entrée à l'EUK CVL, le jury d'admission de l'EUK CVL est souverain pour établir un classement des candidats issus de cette formation.

Après délibération du jury d'admission, le directeur de l'EUK CVL établit la liste définitive et est chargée de sa publication.

L'étudiant effectuera la confirmation de son choix à l'issue de la publication définitive des résultats par l'EUK CVL. L'EUK CVL se réserve le droit d'admettre les étudiants inscrits sur les listes complémentaires afin de pourvoir aux places laissées vacantes sur les listes principales ou après désistement éventuel des étudiants.

Lorsque deux ou plusieurs candidats obtiennent le même rang de classement, le jury d'admission départagera les candidats en s'appuyant sur les dossiers des étudiants concernés.

Dans chaque filière en cas d'égalité « parfaite », le classement du jury d'admission est souverain.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de la date de sa signature par l'ensemble des parties pour l'admission à l'EUKCVL à l'issue de l'année universitaire 2019-2020.

ARTICLE 5 : SUIVI DU PARTENARIAT

La présente convention entre les universités de Tours et d'Orléans et l'EUK CVL fera l'objet d'une évaluation. Les universités s'engagent à communiquer avec l'EUK CVL de manière régulière avant, pendant et après le déroulement des épreuves d'admission.

Les présidents de l'université désignent un référent chargé du suivi de ce partenariat.

ARTICLE 6 : MODIFICATION

Toute modification aux présentes fera l'objet d'un avenant conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

ARTICLE 7 : REGLEMENT AMIABLE

En cas de difficultés liées à l'application ou à l'exécution de la présente convention, quel qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie réglementaire amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délais, sans conditions préalables, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

L'exercice de cette faculté ne dispense en aucun cas les parties de remplir leurs obligations contractées jusqu'à l'achèvement de l'année universitaire.

ARTICLE 8 : ATTRIBUTION DE LA JURIDICTION

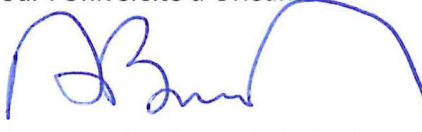
A défaut de règlement amiable, visé à l'article 7, le tribunal administratif d'Orléans sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à Orléans, le en trois exemplaires originaux

Pour l'Université de Tours

Monsieur Arnaud Giacometti, Président

Pour l'Université d'Orléans



Monsieur ARY BRUAND, Président

ANNEXES

ANNEXE 1

MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES AUPRES DES FILIERES S.T.A.P.S. & SCIENCES DE LA VIE DE L'UFR S.T. D'ORLEANS ET DE LA FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE TOURS

DOSSIER COMMUN A LA SELECTION DES ETUDIANTS A L'Institut de Formation en Psychomotricité

Dossier de candidature destiné aux étudiants inscrits en
1^{ère} Année de Licence S.T.A.P.S. à l'Université d'Orléans
et désirant se porter candidat à

L'Institut de Formation :

Vœu 1 Vœu 2 Masseur-Kinésithérapeute d'Orléans (E.U.K. CVL)

Vœu 1 Vœu 2 Psychomotricien d'Orléans (I.F.P.)

Cocher la (ou les) case(s) concernée(s)

Une seule case Vœu 1 et une seule case Vœu 2 ne peut être cochée quel que soit l'Institut choisi

DOSSIER DE CANDIDATURE – Année ...

NOM :

PRENOM :

Adresse :

.....

Tél : E-mail :

Nationalité :

Date et département de naissance :

Situation familiale :

Photo
d'identité

I - Votre formation universitaire

Année	Etablissement de formation ou université	Diplôme ou semestre obtenu	Note/20

II - Vos expériences professionnelles, stages et/ou bénévolat

Année	Association, entreprise, collectivité territoriale, séjour à l'étranger.....

PIECES A JOINDRE A CE DOSSIER

Votre dossier devra comporter obligatoirement les pièces mentionnées dans l'ordre suivant :

1. Un seul dossier de candidature dûment rempli sur ces 2 pages.
2. Une lettre de motivation exposant entre autre votre projet professionnel (si vous candidatez pour les 2 instituts, il faudra joindre 2 lettres de motivation).
3. Votre curriculum vitae détaillé.
4. La photocopie des relevés officiels des notes obtenues depuis le baccalauréat (ou titre équivalent) celui du baccalauréat inclus.
5. La photocopie d'autres diplômes s'il y a lieu.

NB : Les dossiers incomplets seront classés sans suite. Néanmoins, si vous êtes en attente de résultats, ceux-ci pourront être envoyés ultérieurement dès que les résultats seront en votre possession. Si tel est le cas, indiquer la date attendue.

CE DOSSIER COMPLET - sous enveloppe - DOIT PARVENIR
AU PLUS TARD LE ...

UFR Sciences et Techniques
Secrétariat S.T.A.P.S.
à l'attention de M.....

2, Allée du château
BP 6237
45062 ORLEANS CEDEX 2

ATTENTION : AUCUN DOSSIER DEPOSE APRES CETTE DATE NE SERA EXAMINE.

**Dossier destiné aux étudiants inscrits en 1^{ère} année
de Licence Sciences de la Vie à l'Université d'Orléans
et désirant se porter candidat à**

L'Institut de Formation :

Vœu 1 Vœu 2 Masseur-Kinésithérapeute d'Orléans (E.U.K. CVL)

Vœu 1 Vœu 2 Psychomotricien d'Orléans (I.F.P.)

Cocher la (ou les) case(s) concernée(s)

Une seule case Vœu 1 et une seule case Vœu 2 ne peut être cochée quel que soit l'Institut choisi

DOSSIER DE CANDIDATURE – Année

NOM :

PRENOM :

Adresse :

.....

Tél : E-mail :

Nationalité :

Date et département de naissance :

Situation familiale :



I - Votre formation universitaire

Année	Etablissement de formation ou université	Diplôme ou semestre obtenu	Note/20

II - Vos expériences professionnelles, stages et/ou bénévolat

Année	Association, entreprise, collectivité territoriale, séjour à l'étranger.....

PIECES A JOINDRE A CE DOSSIER

Votre dossier devra comporter obligatoirement les pièces mentionnées dans l'ordre suivant :

1. Le dossier de candidature dûment rempli sur ces 2 pages.
2. Une lettre de motivation exposant entre autre votre projet professionnel.
3. Votre curriculum vitae détaillé.
4. La photocopie des relevés officiels des notes obtenues depuis le baccalauréat (ou titre équivalent).
5. La photocopie d'autres diplômes s'il y a lieu.

NB : Les dossiers incomplets seront classés sans suite. Néanmoins, si vous êtes en attente de résultats, ceux-ci pourront être envoyés ultérieurement dès que les résultats seront en votre possession. Si tel est le cas, indiquer la date attendue.

CE DOSSIER COMPLET - sous enveloppe - DOIT PARVENIR
AU PLUS TARD LE

UFR Sciences et Techniques
Secrétariat L1 Sciences de la Vie - bâtiment Michel Royer
Ou Secrétariat Scolarité Chartres
A l'attention de : Mme ALTEMAYER

1, rue de Chartres
BP 6237
45062 ORLEANS CEDEX 2

ATTENTION : AUCUN DOSSIER DEPOSE APRES CETTE DATE NE SERA EXAMINE.

**Dossier destiné aux étudiants inscrits en
Licence Sciences de la Vie à La Faculté des Sciences et Techniques de
l'Université de Tours et désirant se porter candidat à**

L'Institut de Formation :

Vœu 1 Vœu 2 Masseur-Kinésithérapeute d'Orléans (E.U.K. CVL)

Vœu 1 Vœu 2 Psychomotricien d'Orléans (I.F.P.)

Cocher la (ou les) case(s) concernée(s)

DOSSIER DE CANDIDATURE - Année

NOM :

PRENOM :

Adresse :

.....

Tél : E-mail :

Nationalité :

Date et département de naissance :

Situation familiale :

Photo
d'identité

I - Votre formation universitaire

Année	Etablissement de formation ou université	Diplôme ou semestre obtenu	Note/20

II - Vos expériences professionnelles, stages et/ou bénévolat

Année	Association, entreprise, collectivité territoriale, séjour à l'étranger.....

PIECES A JOINDRE A CE DOSSIER

Votre dossier devra comporter obligatoirement les pièces mentionnées dans l'ordre suivant :

1. Le dossier de candidature dûment rempli.
2. Une lettre de motivation exposant entre autre votre projet professionnel.
3. Votre curriculum vitae détaillé.
4. La photocopie des relevés officiels des notes obtenues depuis le baccalauréat (ou titre équivalent).
5. La photocopie d'autres diplômes s'il y a lieu.

NB : Les dossiers incomplets seront classés sans suite. Néanmoins, si vous êtes en attente de résultats, ceux-ci pourront être envoyés ultérieurement dès que les résultats seront en votre possession. Si tel est le cas, indiquer la date attendue.

**CE DOSSIER COMPLET - sous enveloppe - DOIT PARVENIR
AU PLUS TARD LE**

**A LA FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES
A l'attention de : M**

Scolarité Faculté des Sciences et Techniques
Parc de Grandmont
37200 TOURS

ATTENTION : AUCUN DOSSIER DEPOSE APRES CETTE DATE NE SERA EXAMINE.

ANNEXE 2

ETABLISSEMENT DU CLASSEMENT POUR L'ADMISSION

Le classement des étudiants est établi à partir des critères suivants			
Origine P.A.C.E.S.	Origine licence S.T.A.P.S. 1^{ère} année	Origine licence 1 portail -SV (Orléans)	Origine licence Sciences de la vie 1^{ère} année (Tours)
<p>Examen de fin de L1.</p> <p>Rang de classement examen P.A.C.E.S.</p> <p>Les étudiants en P.A.C.E.S. à la faculté de médecine doivent s'inscrire dans l'option médecine. Leur rang de classement à l'issue de l'année de formation ouvrira le choix entre médecine et masso-kinésithérapie.</p>	<p>Les candidats devront avoir validés la première année en première session. Le classement sera opéré à partir de la moyenne des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE 101/EC1 S1 Sociologie et anthropologie : Motricité et stratification sociale - coef 1 - UE 102 S1 Psychologie et motricité - coef 1 - UE 103/EC 1 S1 Physiologie appliquée à la motricité - coef 1 - UE 103/EC 2 S1 Anatomie et biomécanique appliquées à la motricité - coef 1 - UE 201/EC1 S2 Sociologie et anthropologie : Motricité, sport et pouvoir - coef 1 	<p>Licence 1 portail-SV et les UE Sciences de la Vie</p> <p>Les candidats devront avoir validés la première année en première session. Le classement sera opéré à partir de la moyenne des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs suivants :</p> <p><u>UESV1 EC1-2</u> : Aspects moléculaires et cellulaires du vivant</p>	<p>Les candidats devront avoir validés la première année en première session. Le classement sera opéré à partir de la moyenne des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Module 2 (S1) - EP1- Biologie cellulaire coef 1 - EP2- Démarche expérimentale en physiologie coef 1 - Module 4 (S1) - EP3 Statistiques coef 1
<p>63 candidats</p> <p>Classement de 1 à 63</p> <p>Liste complémentaire de 63</p>	<p>15 candidats</p> <p>Classement de 1 à 15</p> <p>Liste complémentaire de 15</p>	<p><u>Orléans</u></p> <p>6 candidats</p> <p>Classement de 1 à 6</p> <p>Liste complémentaire de 6</p>	<p><u>Tours</u></p> <p>6 candidats</p> <p>Classement de 1 à 6</p> <p>Liste complémentaire</p>

ANNEXE 3

COMPOSITION DU JURY D'ADMISSION

Composition du jury d'admission

Le président du jury est le Directeur de l'EUK CVL (Arrêté du 2 juin 2010) ou son représentant.

La liste des membres du jury est établie et affichée par Directeur de l'EUK CVL ou son représentant. Il est composé comme suit :

- Les 3 responsables de la passerelle de formation de l'UFR Sciences et Techniques d'Orléans (2) et de l'UFR de Sciences et Techniques de Tours (1) ou leurs représentants,
- Le directeur de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université d'Orléans ou son représentant,
- Le directeur de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Tours ou son représentant,
- Le directeur de la Faculté de Médecine de Tours ou son représentant,
- Le responsable de la P.A.C.E.S. de la Faculté de Médecine de Tours ou son représentant.

En cas d'égalité des voix, le président du jury a voix prépondérante.



PROJET DE CONVENTION TRANSITOIRE DE PARTENARIAT

Relative à la sélection des étudiants par la voie universitaire
pour l'admission à la formation préparant au diplôme d'Etat de Psychomotricien
Rentrée de septembre 2021

Entre :

L'Université de TOURS,

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
sise 60, rue du Plat d'Étain, BP 1250, 37020 TOURS cedex 1,

Représentée par Monsieur ARNAUD GIACOMETTI, en sa qualité de Président,

Ci-après désignée l'Université de Tours

Et

L'Institut de Formation en Psychomotricité (IFP)

Bâtiment Michel Royer- Rue de Chartres- CS 80026 -45072 ORLEANS Cedex 2

Rattaché au **Centre Hospitalier Régional d'Orléans,**

sis 14 avenue de l'hôpital, 45100 Orléans La Source

Représenté par Monsieur OLIVIER BOYER, en sa qualité de Directeur Général

du Centre Hospitalier Régional d'ORLEANS,

Ci-après désigné le CHRO

Convention de partenariat transitoire pour la sélection des étudiants IFP Orléans
rentrée de septembre 2021

Vu le code de la santé publique, et ses articles L.4332-1 et suivants et D.4332-2 et suivants ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1975 dans sa version consolidée ;

Vu le décret n° 2004-802, abrogeant les décrets 74-112 du 15 février 1974 portant création du diplôme d'état de psychomotricien et, par voie de conséquent, le décret 98-575 ;

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu le Décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses, notamment son article 17 ;

Vu le Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche ;

Après ouverture d'un Institut de Formation en Psychomotricité (I.F.P.) de 25 places autorisé par courrier du Conseil Régional et de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, en date du 23 décembre 2013, pour la rentrée de septembre 2014;

Après validation par les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé du projet d'entrée dans une expérimentation autorisée par le Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020, et selon les dispositions transitoires autorisées par l'article 17, TITRE IV, de l'Arrêté du 17 janvier 2020 ;

L'accès en première année de formation pour la **rentrée de septembre 2021** est ouvert aux étudiants en Première Année Communes aux Etudes de Santé (P.A.C.E.S résiduelle) de l'Université de TOURS.

Le présent projet de convention définit les modalités d'accès à la 1^{ère} année de formation en psychomotricité.

Convention de partenariat transitoire pour la sélection des étudiants IFP Orleans
rentrée de septembre 2021

Pour l'année universitaire 2021-2022:
Il est convenu :

ARTICLE 1 – OBJECTIF

L'accès à la formation et le recrutement en psychomotricité sont réglementés par les Ministères des solidarités et de la santé et le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, selon le Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 et l'Arrêté du 17 janvier 2020 ;

Pour la rentrée de septembre 2021, en accord avec l'Université de TOURS, l'accès en première année de l'Institut de Formation en Psychomotricité du Centre Hospitalier Régional d'ORLEANS est ouvert :

1. aux étudiants en Première Année Commune aux Etudes de Santé (P.A.C.E.S résiduelle.) à l'U.F.R. de médecine de l'Université de TOURS,
2. aux étudiants sélectionnés via PARCOURSUP

ARTICLE 2 - REPARTITION DES PLACES DE L'INSTITUT DE FORMATION EN PSYCHOMOTRICITE

Les 25 places prévues pour la rentrée de septembre 2021 sont ainsi réparties :

Faculté de Médecine PACES résiduelle (TOURS)	10
PARCOURSUP	15
Total	25

Si la Faculté de Médecine de TOURS ne remplit pas toutes les places qui lui sont affectées, la (ou les) place(s) vacante(s) seront attribuées aux candidats sélectionnés via PARCOURSUP.

Lorsque deux ou plusieurs candidats obtiennent le même rang de classement, le jury d'admission départagera les candidats en s'appuyant sur les dossiers des étudiants concernés.

En cas d'égalité « parfaite », le classement du jury d'admission est souverain.

ARTICLE 3 - INSCRIPTION

Les étudiants qui veulent suivre la formation en Psychomotricité à l'issue de l'année de PACES résiduelle, doivent se porter candidat auprès de l'UFR de médecine de TOURS. La sélection se fera selon le classement PACES (Annexe 1).

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ADMISSION EN 1^{ERE} ANNEE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN PSYCHOMOTRICITE

- 1- Les étudiants en PACES résiduelle candidatent pour entrer en première année de formation préparant au diplôme de psychomotricien. Ils doivent s'inscrire dans au moins une des quatre options : médecine et/ou pharmacie et /ou odontologie et/ou sage-femme.
- 2- Les étudiants en PACES résiduelle passent les épreuves de PACES.
- 3- Le jury (composition en Annexe 2) arrête un classement des candidats énoncés en 1, basé sur les résultats obtenus lors des dites épreuves. Il arrête une liste d'admis, et le cas échéant une liste complémentaire.

Le jury d'admission délibère sur les admissions définitives

ARTICLE 5 - NOTIFICATION DES RESULTATS

La coordinatrice des Instituts de Formation du Centre Hospitalier Régional d'ORLEANS, ayant délégation de signature du Directeur Général du CHRO, établit la liste définitive des admis à l'I.F.P. et est chargée de sa publication et de la notification aux intéressés, par l'intermédiaire de la directrice pédagogique de l'IFP.

Les modalités de publication sont énoncées à l'Annexe n°3 de la présente convention.

ARTICLE 6 – MODIFICATION

La présente convention peut être modifiée selon l'évolution des textes réglementaires régissant le recrutement et la formation des psychomotriciens.

La présente convention peut être modifiée par les signataires, par voie d'avenant, sur proposition de l'un des deux signataires de la présente convention.

Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an non renouvelable, à compter de la date de sa signature.

Article 9 : RESILIATION

En cas d'exercice de leur pouvoir de résiliation, les parties se réunissent afin d'évaluer les conséquences sur les étudiants.

FAIT A ORLEANS, LE

Le Président de l'Université
DE TOURS

ARNAUD GIACOMETTI

Le Directeur Général
du C.H.R. d'ORLEANS

OLIVIER BOYER

DOCUMENT ETABLI EN TROIS ORIGINAUX (1 UNIVERSITE DE TOURS - 2 C.H.R. D'ORLEANS)

Convention de partenariat transitoire pour la sélection des étudiants IFP Orlean
rentrée de septembre 2021

ANNEXES

ANNEXE 1

Etablissement du classement PACES

Etablissement du classement PACES

Origine P.A.C.E.S résiduelle

Examen de fin de L1.

Rang de classement examen P.A.C.E.S résiduelle.

La sélection se fera en fonction du rang de l'étudiant à l'issue du classement neutre.

10 candidats

Classement de 1 à 10

Liste complémentaire

ANNEXE 2

**Composition du jury
d'admission « PACES » en 1^{ère} année
A l'Institut de Formation en Psychomotricité du
C.H.R. D'ORLEANS**

Composition du jury d'admission PACES

Le président du jury est la Directrice Coordinatrice des Instituts de Formations Paramédicales (Arrêté du 2 juin 2010) ou son représentant.

Il est composé comme suit :

- La Directrice Coordinatrice des Instituts de Formations Paramédicales ou son représentant,
- Le Doyen de l'UFR de Médecine ou son représentant
- Le responsable de la P.A.C.E.S. de la Faculté de Médecine de Tours ou son représentant.

La liste des membres du jury est affichée par la Directrice Coordinatrice des Instituts de Formations Paramédicales ou son représentant.

ANNEXE 3

**Publication des résultats
d'Admission en 1^{ère} année
à l'Institut de Formation en Psychomotricité
du C.H.R. D'ORLEANS**

Publication des résultats

Lors de leur inscription à la sélection PACES les candidats sont informés, par leur U.F.R., de la date prévue du classement arrêté par le jury de sélection.

Les résultats sont affichés :

A l'Institut de Formation en Psychomotricité d'Orléans,

Tous les candidats, admis sur la liste principale, sont informés individuellement par la Faculté de Médecine de TOURS, de leurs résultats via leur ENT.

Cette liste est envoyée à l'IFP pour envoi du dossier d'inscription.

Si dans les 15 jours suivant la date d'affichage et de notification des résultats, le candidat admis sur la liste principale n'a pas confirmé son accord en renvoyant le dossier d'inscription dûment rempli, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

L'admission définitive est subordonnée :

1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

2° A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical attestant que le candidat remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues, le cas échéant, par les dispositions du titre Ier du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique.¹

¹ Arrêté du 17 janvier 2020 – Titre Ier « Dispositions générales – Modalités d'admission » – Article 11

**Convention de coopération
pour la mise en place d'un double diplôme de
Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios
entre
l'Université de Tours (Tours, France)
et
l'Universidad Nacional de Colombia (Bogotá, Colombie)**

Pour la France

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ;

Vu la circulaire N°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

ET

Pour la Colombie

Vu les règlements de coopération internationale universitaire en vigueur en Colombie, exprimés par la loi 30 de 1992 ;

Vu l'Accord 002 de 2008 établi par le Conseil Supérieur de l'Universidad Nacional de Colombia, par lequel « est adopté le régime comprenant les normes générales des accords de volontés à l'Universidad Nacional de Colombia » ;

Vu l'Accord 033 de 2008 du Conseil Supérieur des Universités, « par lequel sont règlementés les travaux de fin d'études, les thèses et l'examen de qualification des programmes de *postgrado* à l'Universidad Nacional de Colombia, ainsi que toutes les normes les modifiant ou les dérogeant » ;

Vu l'Accord 027 de 2010, du Conseil Supérieur des Universités par lequel « sont établis les critères pour souscrire des conventions visant le double diplôme avec d'autres institutions nationales ou étrangères » ;

ET

Compte-tenu des résultats favorables obtenus par l'Universidad Nacional de Colombia et l'Université de Tours concernant la signature de l'accord spécifique d'échange d'étudiants signé le 26 avril 2013 ;

Vu l'Accord-cadre entre l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia, Bogotá signé le 20 avril 2016 ;

Et l'évaluation des résultats positifs de l'accord initial intitulé Accord de coopération relatif à la création d'un double diplôme interinstitutionnel de Master en Arts, Lettres et Langues (Etudes Culturelles ibériques et latino-américaines) / Master en Etudes Littéraires, signé le 12 mai de 2016 ;

La convention suivante est passée

ENTRE

l'Université de Tours, représentée par son Président

Monsieur Arnaud GIACOMETTI, d'une part,

ET

l'Universidad Nacional de Colombia, Bogotá, représentée par sa Rectrice,

Madame Dolly Montoya Castaño, nommée en vertu de la résolution 19 de 2018, avec l'acte de prise de fonction numéro 001 du 2 mai 2018 et le titulaire de la carte de citoyenneté 41 437 894 de Bogotá, qui, en vertu de l'article 4 de la résolution de la Rectoría numéro 1551 de 2014, est habilitée à signer des accords avec des institutions étrangères.

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1. OBJECTIF DE LA CONVENTION

Par la présente convention, les partenaires manifestent leur volonté commune de mettre en place une formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios. Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles et, pour l'Universidad Nacional de Colombia, sur la Maestría en Estudios Literarios.

La formation proposée, élaborée conjointement par les deux partenaires, est destinée à offrir aux étudiants des deux universités la possibilité de poursuivre à l'étranger la moitié de leur temps de formation dans le cadre du Master / Maestría, et à sanctionner ce cursus par l'obtention du double diplôme mentionné ci-dessus. Sa finalité est de fournir aux étudiants choisissant cette formation binationale une ouverture interculturelle ainsi que l'acquisition de contenus et de méthodologies basées sur différentes traditions académiques, facilitant de cette manière leur insertion professionnelle tant au niveau national qu'international.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la formation, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

2. 1. Mise en œuvre et gestion de la formation

Les établissements partenaires associés par la présente convention constituent une équipe pédagogique, composée au minimum de six membres, dont quatre au moins en poste à l'Université de Tours. Cette équipe, dont la liste des membres est mentionnée dans l'Annexe pédagogique, sera chargée de la mise en œuvre des enseignements.

Au sein de l'équipe pédagogique chaque université désignera un responsable pédagogique pour s'assurer du bon déroulement de la formation. Les noms de ces responsables sont mentionnés dans l'Annexe pédagogique.

2. 2. Mise en œuvre et gestion du programme de formation

Le programme pédagogique est élaboré conjointement par les établissements partenaires et annexé à la présente convention ; il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du titre de Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios.

2. 3. Évaluation de la formation

Un comité de pilotage est créé : il comprend au moins trois membres pour chaque établissement partenaire et se réunira de manière présentielle ou par visioconférence au moins une fois par an. Ce comité, dont la composition est mentionnée dans l'Annexe pédagogique, est chargé d'examiner les résultats de la coopération, de restituer un bilan pour chaque établissement partenaire et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme de coopération. Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année à la Direction des Relations Internationales de l'Université de Tours et au service ad hoc de l'Universidad Nacional de Colombia.

3. ADMISSION ET SUIVI DES ÉTUDIANTS

3. 1. Procédure

Les établissements partenaires conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon les critères suivants :

— Condition générale d'accès à la formation : pour être admis à s'inscrire en double diplôme de Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios, les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation, soit :

○ Pour la France : Licence en Arts, Lettres et Langues, mention Lettres, Langues et Civilisations Étrangères, spécialité Mondes Ibériques et Latino-américains, ou Licence équivalente dans la même spécialité linguistique et culturelle ;

○ Pour la Colombie : *Pregrado* en Études Littéraires, *Pregrado* en Philologie, Licence (*Licenciatura*) en Lenguas y Literatura, ou *pregrado* dans un autre domaine des sciences humaines et sociales.

À titre exceptionnel, ils peuvent être soumis à une procédure de validation d'acquis.

— Conditions spécifiques d'accès à la formation :

a - Définition et caractéristiques de la période académique à l'étranger :

○ Pour la France :

- Les étudiants de l'Université de Tours ayant suivi et validé les semestres 1 et 2 du Master Etudes culturelles et ayant fait le choix du double diplôme pourront effectuer leur deuxième année de formation à l'Universidad Nacional de Colombia en suivant une sélection d'au moins 16 crédits correspondant à des séminaires de la Maestría en Estudios Literarios (voir paragraphe 4.1 Equivalences et programme).

○ Pour la Colombie :

- Pourront suivre et valider à l'Université de Tours les semestres 3 et 4 du Master Études culturelles : les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia inscrits dans l'option « Recherche » ayant validé 16 crédits dans des enseignements optionnels de la Maestría en Estudios Literarios et ayant validé l'activité du *Proyecto de tesis* telle qu'elle est décrite dans l'Annexe pédagogique jointe à la présente convention ; et les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia inscrits dans l'option « Approfondissement » et ayant validé 24 crédits dans des enseignements optionnels de la Maestría en Estudios Literarios, répartis comme suit : au moins 3 séminaires théoriques (12 crédits) et au moins 12 crédits de séminaires monographiques.

Pour être admis, les étudiants de l'Université de Tours seront auditionnés par un comité d'évaluation du département de littérature de l'Universidad Nacional de Colombia et les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia par un comité analogue de l'Université de Tours, afin de s'assurer que les intérêts académiques des étudiants puissent être satisfaits au cours de leur deuxième année d'études.

Au cours de la deuxième année d'études, les étudiants des deux universités devront rédiger un travail de recherche d'environ 120 pages (36 000 mots), sous la cotutelle de deux professeurs des deux universités partenaires. Ce travail équivaut au mémoire de recherche de Master à l'Université de Tours et à la Tesis de Maestría dans l'option « Recherche » ou au *Trabajo final* dans l'option « Approfondissement » à l'Universidad Nacional de Colombia. Les caractéristiques de ce travail sont précisées dans l'annexe pédagogique jointe à la présente convention.

b - Compétences linguistiques :

○ Pour pouvoir suivre les enseignements en langue française à l'Université de Tours, les étudiants doivent posséder un niveau de français équivalent à l'un des niveaux suivants :

- Niveau 399 au moins au test de Connaissance du Français (TCF B2) ;

- Niveau 540 au moins au test d'Évaluation de Français (TEF niveau 3) ;

- Diplôme d'Études en Langue Française (DELF) B2.

- Afin de suivre les cours et séminaires à la Universidad Nacional de Colombia, les étudiants devront attester de leur compétence en langue espagnole (niveau B2 du Cadre Européen de Référence pour les Langues), tel que le stipulent les normes de la mobilité entrante de l'Universidad Nacional de Colombia.

c - Nombre annuel d'inscriptions :

Il est prévu que chaque année un nombre équivalent d'étudiants de chaque université participera au programme de double diplôme. Ce nombre ne sera pas supérieur à 2 (deux) pour chacune des universités.

Chacune des deux universités s'efforcera de respecter la parité d'une année sur l'autre. Au cas où l'échange se révélerait inégal d'une année à l'autre, l'équilibre pourra être rétabli au long de la période de validité de la convention.

3. 2. Inscription

a- Les étudiants régleront leurs droits d'inscription uniquement dans leur institution d'origine, et seront exonérés du paiement de ces droits dans l'institution d'accueil. Dans cette dernière, ils n'auront à s'acquitter seulement et éventuellement que de certains frais annexes, tels que le service de médecine universitaire, des tickets de transport et/ou des activités sportives universitaires ou extra-universitaires, en conformité avec les normes établies par l'université d'accueil. Dans ce cas, les candidats seront dûment informés du montant de ces frais ainsi que des délais établis pour leur règlement.

b- Les inscriptions pédagogiques seront effectuées sur dossier et entretien, du 15 juin au 15 septembre.

c - Les inscriptions administratives seront effectuées dans les délais établis par chaque établissement et dans le respect de leur calendrier respectif.

3. 3. Droits et obligations des participants

- *Pour les étudiants :*

- ils devront se conformer à la réglementation en vigueur dans chaque université ;
- ils devront contracter à leurs frais une assurance médicale obligatoire adaptée incluant les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement, et fournir la preuve de ce contrat.
- ils devront régler toutes les dépenses afférentes au voyage et au séjour dans l'université d'accueil (assurance responsabilité civile, frais de transport, de logement, de restauration, les dépenses personnelles et le cas échéant, celles liées aux accompagnants à charge) ;
- durant la période de mobilité dans l'établissement d'accueil, prévue dans l'Annexe pédagogique jointe à la présente convention, ils jouiront des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;
- en outre, ils disposeront de l'ensemble des informations utiles pour pouvoir poursuivre la formation et effectuer leur mobilité dans les meilleures conditions.

- *Pour les deux universités :*

- elles s'engagent à orienter les étudiants durant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;
- l'université d'origine fournira aux étudiants toute information utile en vue de les préparer à leur séjour dans l'université d'accueil ;
- l'université d'accueil fournira aux étudiants internationaux information et assistance pour les aider à trouver un logement en résidence universitaire ou bien dans un autre type de résidence située près de l'université.

4. ORGANISATION DES ÉTUDES

4. 1. Équivalences

Le Master Études culturelles de l'Université de Tours et la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia se composent de deux ans (4 semestres) d'études, et représentent pour l'étudiant de la première 3000 heures de travail et pour l'étudiant de la seconde 2880 heures de travail. À l'Universidad Nacional de Colombia, 48 heures de travail équivalent à un crédit académique ; à l'Université de Tours, 25 heures de travail équivalent à un crédit ECTS (Système Européen de Transfert de Crédits). Le temps total de travail de l'étudiant se répartit de la manière suivante dans les deux universités :

	Séminaires heures étudiant	Crédits séminaires	Travail de recherche heures étudiant	Crédits trav. rech.	Total heures	Total de crédits
UT	2300	92	700	28	3000	120 ECTS
UNAL Option « Recherche »	1152	24	1728	36	2880	60 crédits
UNAL Option « Approfondissement »	2112	44	768	16	2880	60 crédits

Sur cette base, et suivant ce qui est spécifié dans l'Annexe pédagogique, le schéma des équivalences établi par la présente convention sera le suivant :

- 1 ECTS (unité du Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits) équivaut à 0.54 crédits de l'Universidad Nacional de Colombia, et 1 crédit de l'Universidad Nacional de Colombia équivaut à 1,84 ECTS.
- Deux (2) séminaires de l'Université de Tours équivalent à quatre (4) crédits (ou 1 séminaire de 4 crédits) à l'Universidad Nacional de Colombia.
- Les 4 unités d'Enseignement UE 70, 71 (4 séminaires de 5 ECTS chacun) et UE 80, 81 (séminaires de 4 ECTS chacun) de la première année du Master de l'Université de Tours, équivalent à 20 crédits à l'Universidad Nacional de Colombia (5 séminaires de 4 crédits chacun).
- Les 4 Unités d'Enseignement UE 90, 91 (4 séminaires de 6 ECTS chacun) et UE 100 et 101 (4 séminaires de 4 ECTS chacun) de la deuxième année du Master de l'Université de Tours équivalent à 20 crédits de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia (5 séminaires de 4 crédits chacun).
- Les Unités d'Enseignement UE 93 et 102 de la deuxième année du Master de l'Université de Tours, composées d'activités de recherche et correspondant à 4 crédits ECTS, équivalent :
 - Au Séminaire de recherche de l'Universidad Nacional de Colombia (de 4 crédits) pour l'option "Recherche" de la Maestría en Estudios Literarios.
 - Au Proyecto de Trabajo final de l'Universidad Nacional de Colombia (de 4 crédits) pour l'option "Approfondissement" de la Maestría en Estudios Literarios.
- Le mémoire de recherche UE 103 du Master 2 de l'Université de Tours équivaut :
 - À la Tesis de investigación pour l'option Recherche de l'Universidad Nacional de Colombia.
 - Au Trabajo final de Maestría pour l'option Approfondissement de l'Universidad Nacional de Colombia.

4.2. Programme

Le programme de double diplôme comprend un ensemble de pratiques (séminaires et travaux de recherche) qui totalisent 120 crédits ECTS de l'Université de Tours ou 60 crédits de l'Universidad Nacional de Colombia. Les crédits sont sélectionnés en fonction de l'orientation (Recherche ou Approfondissement) de l'étudiant et avec l'accord du responsable pédagogique du diplôme.

Aspects généraux du programme :

Les étudiants de l'Université de Tours ayant suivi et validé les semestres 1 et 2 du Master en Études culturelles et ayant fait le choix du double diplôme devront suivre et valider à l'Universidad Nacional de Colombia une sélection d'au moins 16 crédits académiques de la Maestría en Estudios Literarios, selon ce qui est spécifié dans l'Annexe pédagogique.

Les étudiants de l'option « Recherche » de l'Universidad Nacional de Colombia ayant obtenu 16 crédits de la Maestría en Estudios Literarios, ayant réussi le *Proyecto de Tesis* et ayant fait le choix du double diplôme devront suivre et valider à l'Université de Tours les semestres 3 et 4 du Master Études culturelles, selon ce qui est spécifié dans l'Annexe pédagogique.

Les étudiants de l'option « Approfondissement » de l'Universidad Nacional de Colombia ayant obtenu 24 crédits de la Maestría en Estudios Literarios, répartis comme suit : au moins 3 séminaires théoriques (12 crédits) et au moins 12 crédits en séminaires monographiques, et ayant fait le choix du double diplôme

devront suivre et valider à l'Université de Tours les semestres 3 et 4 du Master Études culturelles, selon ce qui est spécifié dans l'Annexe pédagogique.

4.2.1. Année de formation à l'Université de Tours pour les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia :

La deuxième année du Master Etudes culturelles de l'Université de Tours comprend deux semestres représentant, chacun, un total de 30 crédits ECTS. Au cours de cette deuxième année, sont offerts des séminaires, en espagnol, de littérature et d'études culturelles espagnoles et hispano-américaines ainsi que des séminaires transdisciplinaires, en français, de méthodologie, études culturelles et littératures provenant d'aires culturelles et linguistiques diverses. Et ce, tel que consigné dans l'Annexe pédagogique jointe à la présente convention.

- Ces deux semestres à l'Université de Tours seront effectués durant la deuxième année de la formation.
- La validation des séminaires suivis ces deux semestres, dans le cadre des UE 90, 91, 100 et 101 correspondra à la validation de 20 crédits académiques en enseignements de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia, selon le schéma d'équivalences spécifié dans l'Annexe pédagogique.
- Les étudiants de l'Universidad Nacional seront dispensés de l'UE 92 - Séminaire de rédaction scientifique 2, qui sera considérée acquise.
- Les étudiants pourront en outre opter, en cas de besoin, pour les UE 71 et UE 81 de la première année du niveau 1 du Master Langues et Sociétés, spécialité Etudes culturelles, qui seront créditées en équivalence des UE 91 et UE 101.
- Les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia auront la possibilité de choisir, en fonction de leurs propres projets académiques et professionnels, un ou deux cours dans d'autres disciplines (philosophie, linguistique, littérature française, enseignement du français langue étrangère, etc.), en dehors du programme établi et à la place d'un nombre équivalent de séminaires d'Études Culturelles. Cette option se fera avec l'accord des responsables pédagogiques des deux universités.

4.2.2. Année de formation à l'Universidad Nacional de Colombia :

Le programme de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia offre un éventail de séminaires théoriques et monographiques. Les séminaires théoriques couvrent les champs de la théorie littéraire, la théorie de l'histoire littéraire et la théorie de la littérature comparée ; les séminaires monographiques portent sur divers thèmes en fonction des axes de recherche en vigueur dans la Maestría. Les étudiants de l'Université de Tours doivent valider au moins 16 crédits dans les séminaires offerts dans la Maestría, tel que stipulé dans l'Annexe pédagogique et selon les critères suivants :

- Ces 16 crédits de l'Universidad Nacional de Colombia seront obtenus au cours de la seconde année de la formation.
- Les étudiants de l'Université de Tours devront suivre au moins un Séminaire théorique (de 4 crédits) et valider au moins 12 crédits en Séminaires monographiques. Parmi les 12 crédits en Séminaires monographiques, les étudiants de l'Université de Tours peuvent choisir jusqu'à 4 crédits correspondant à des enseignements d'autres programmes de *postgrado* de l'Universidad Nacional de Colombia, en fonction de leurs intérêts de recherche. Cette option se fera avec l'accord des responsables pédagogiques des deux établissements.
- La validation de ces 16 crédits correspondra à la deuxième année d'études du Master en Etudes Culturelles, selon le schéma d'équivalences figurant dans l'Annexe pédagogique.

4.2.3. Travail académique ou de recherche :

Les étudiants des deux universités inscrits au programme de double diplôme et ayant entamé le semestre 3 devront rédiger en espagnol un mémoire de recherche sous la cotutelle d'un professeur de l'Universidad Nacional de Colombia et d'un professeur de l'Université de Tours. Ce document comportera environ 120 pages (36.000 mots) en incluant la bibliographie et les annexes. Il équivaut au mémoire de recherche du Master 2 de Tours, à la *tesis de investigación* (option « Recherche ») ou au Trabajo final (option

« Approfondissement ») de l'Universidad Nacional de Colombia, selon ce qui est établi dans l'Annexe pédagogique.

4. 3. Évaluation des étudiants

Les étudiants des deux universités inscrits au programme de double diplôme seront évalués selon le système d'évaluation existant dans l'université d'accueil.

À l'issue de la première année académique sera organisé un jury composé de professeurs des deux universités afin d'examiner les résultats académiques, de déterminer le nombre de crédits acquis et d'établir la feuille de résultats. Ce jury délibérera à travers le système de visio-conférence ou bien de manière présenteielle.

L'évaluation du mémoire des étudiants et l'attribution du double diplôme se fera une fois que celui-ci sera soutenu, soit par visio-conférence soit en mode présentiel. Suivant la norme de l'Université de Tours, le mémoire sera noté sur 20 points et la note sera attribuée par le jury de soutenance, composé des deux co-directeurs du mémoire et deux autres enseignants (un pour chaque université). Suivant la norme à l'Universidad Nacional de Colombia, le jury participant à la soutenance, composé de deux ou trois membres (au moins un par université) attribuera au mémoire soit la mention "Aprobado" (Reçu), soit "Rebrobado" (Non reçu), à l'unanimité ou à la majorité.

À l'issue du programme de formation sera organisé un jury composé de professeurs des deux universités afin d'examiner les résultats obtenus, et, au cas où ces derniers seraient satisfaisants, décider de l'octroi du double diplôme Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios. Ce jury délibérera à travers le système de visio-conférence ou bien de manière présenteielle.

5. CONTINUATION DES ÉTUDES ET OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES

- L'obtention du Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles de l'Université de Tours ouvre à son titulaire l'accès aux études doctorales et, plus précisément, à la préparation de la thèse de Doctorat en Études Ibériques et Latino-américaines. L'inscription en thèse de doctorat suppose par ailleurs des procédures de sélection, d'admission et d'évaluation spécifiques.

- L'obtention de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia, préparée dans le cadre de la présente convention de double diplôme, ouvre à son titulaire l'accès aux études doctorales en Colombie et dans d'autres pays ayant établi des accords avec le pays. L'inscription en thèse de doctorat suppose par ailleurs des procédures de sélection, d'admission et d'évaluation spécifiques.

- L'obtention du Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles de l'Université de Tours ou de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia ouvre des opportunités professionnelles dans les champs de la formation et de la recherche. Le double diplôme contribue à faciliter l'insertion professionnelle tant au niveau national qu'international.

6. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION

Les deux universités encourageront l'organisation d'actions de coopération dans les champs de la formation et de la recherche, afin de favoriser l'échange d'expériences et le transfert de compétences. À cette fin, elles décident de mettre en place un système d'échange de professeurs entre les départements ou facultés liés par la présente convention. L'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia pourront envoyer chacune 1 (un) professeur par an et pour une période qui ne sera pas supérieure à 2 (deux) semaines, afin d'intervenir dans le cadre du programme qui fait l'objet de la présente convention. La Faculté de Lettres et Langues de l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia prendront chacune en charge les frais de transport de leur professeur respectif, conformément aux règles de soutien à la mobilité académique établies par chaque université. Dans le cas de l'Universidad nacional de Colombia, les ressources nécessaires à la participation des professeurs au programme d'échanges universitaires mentionné dans la présente clause seront obtenues par le biais des divers appuis économiques à la mobilité d'enseignants sortants accordés par les instances de l'Universidad Nacional de Colombia en charge de ces aides. La Faculté de Lettres et Langues de l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia reconnaîtront la période de mission des enseignants qui participent à l'échange dans le cadre de leur contrat de travail.

De même, les deux universités encourageront la mise en œuvre d'actions de coopération dans le domaine de la recherche. Cela suppose la possibilité d'engager des recherches communes, des rencontres, séminaires, travaux de coédition et d'autres activités susceptibles de favoriser l'échange d'expériences ainsi que le transfert de compétences parmi les enseignants et les étudiants associés au programme.

7. RELATIONS DE TRAVAIL

Dans toutes les actions découlant de cet accord et des accords spécifiques ultérieurs, les parties conviennent que le personnel de chaque institution mandaté pour l'exécution conjointe de chaque action restera intégralement sous la direction et la dépendance de l'institution avec laquelle il a une relation de travail, indépendamment du fait qu'il soit en train d'accomplir d'autres services en dehors de son institution.

Les parties conviennent que les employés ou contractuels de chaque institution ne développeront leur activité que sous la direction de l'institution avec laquelle elles ont établi leur relation de travail ou leur relation contractuelle.

Si, dans la réalisation d'une action de l'accord, un personnel étranger aux deux parties intervient, il continuera toujours sous la direction de l'institution qui l'emploie, de sorte que son intervention ne créera aucune relation de travail avec les institutions signataires.

8. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La mise en œuvre de la présente convention de double diplôme n'impliquera pas des frais spécifiques de formation pour aucun des deux établissements, qui accueilleront le (la) ou les étudiant(s-es) internationaux dans les dispositifs de formation déjà existants. La Faculté de Lettres et Langues de l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia prendront en charge, chacune de leur côté, leurs frais respectifs de communication et de publicité découlant de la mise en œuvre du programme de double diplôme.

Les deux universités s'efforceront de trouver, unilatéralement ou conjointement, des ressources financières publiques et privées susceptibles de contribuer à faciliter la mobilité des étudiants.

9. DISPOSITIONS JURIDIQUES

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties, après approbation par les autorités compétentes. Elle est valable jusqu'à la fin de l'année 2022-2023, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 (six) mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours. En cas de rupture de la convention, les étudiants se trouvant déjà en formation dans l'université partenaire pourront achever leur année académique.

En cas de renouvellement, elle sera à nouveau présentée devant les instances ad-hoc, conformément à la réglementation en vigueur.

Si des difficultés survenaient, les partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme. Si le litige persiste, les parties s'en remettent aux instances juridiques compétentes.

10. REGIME DE SOLIDARITE

Il n'existe aucun régime de solidarité entre les parties signataires de cet accord car chacune répond aux obligations qui y sont énoncées et aux engagements contractés dans les accords spécifiques. Les biens fournis par l'une des parties aux fins de l'exécution du contrat ne deviendront pas des biens communs et le propriétaire initial continuera d'exercer le droit de propriété sur eux.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chacune des parties conservera la propriété exclusive sur ses travaux de recherche, logiciels, bases de données, œuvres intellectuelles, connaissances et savoirs antérieurs appartenant à l'une des parties, développés ou acquis avant l'entrée en vigueur du présent accord ou développés de manière indépendante, qu'elles soient protégées ou non, protégées ou non. Les parties conviennent de bonne foi de définir le régime immobilier et d'établir les conditions et modalités d'utilisation et d'exploitation, cas par cas, des résultats obtenus dans le cadre du présent accord, tels que: informations, connaissances techniques, travaux de recherche, logiciels, bases de données, œuvres intellectuelles, connaissances développées, entre autres.

Dans le cas de l'Université nationale de Colombie, la réglementation régissant la propriété intellectuelle est l'Accord n ° 035 de 2003 du Conseil académique.

Dans le cas de l'Université de Tours, les résolutions internes et la législation française sur la propriété intellectuelle seront appliquées.

12. GESTION DE L'INFORMATION

Les parties s'engagent à maintenir dans la plus stricte confidentialité les données et informations échangées entre elles, y compris les informations soumises au droit d'auteur, brevets, techniques, modèles, inventions, savoir-faire, processus, programmes, exécutables, enquêtes, détails de conception, employés et toute information divulguée à propos de tiers.

13. INDEMNITÉ

Il incombera à chacune des parties de préserver l'autre partie des conséquences de ses actes et de ceux de ses agents pendant la durée de l'exécution du contrat.

14. CESSION

Aucune des parties ne peut céder sa position contractuelle ni les droits ou obligations qui en découlent, ni sous-traiter les obligations découlant du présent accord, sans l'autorisation écrite préalable de l'autre partie.

15. MODIFICATION

Le présent accord peut être modifié d'un commun accord par écrit entre les deux institutions, à l'initiative de l'une d'entre elles.

16. RÉOLUTION DE CONFLITS

Toute différence résultant de l'interprétation et / ou de l'application des clauses du présent accord et des accords spécifiques qui en découlent sera résolue d'un commun accord par les parties par négociation directe.

17. ÉGALITÉ DES CHANCES

Les deux institutions souscrivent à la politique d'égalité des chances et n'opéreront pas de discrimination liée à la race, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à l'appartenance ethnique, à la religion, et à la nationalité. Les deux institutions se conformeront à ces principes dans l'application de cette convention et n'imposeront de critères venant en violation de ces principes de non-discrimination.

18. ADRESSE

L'adresse contractuelle de la convention est établie:

Pour l'Universidad Nacional de Colombia : Ciudad Universitaria, ubicada en la carrera 30 #45-03 de la ciudad de Bogotá D. C., Colombia

Pour l'Université de Tours : 60 rue du Plat d'étain – B.P. 12050 / 37020 Tours Cedex 1

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés : deux en langue française et deux en langue espagnole, chaque version faisant foi.

Pour l'Université de Tours

Président :

Arnaud GIACOMETTI

Pour l'Universidad Nacional de Colombia

Rectrice :

Dolly Montoya Castaño

Annexe : annexe pédagogique

Convention de coopération relative à la mise en place d'un double diplôme de Master en Etudes culturelles / Maestría de Estudios Literarios

Entre

l'Université de Tours

et

l'Universidad Nacional de Colombia

Annexe Pédagogique

1. Description générale des programmes :

1.1. Master en Langues et Sociétés, parcours Études culturelles (Université de Tours) :

Le programme du Master propose une formation disciplinaire en Etudes culturelles de l'aire linguistique hispanophone couplée avec une formation interdisciplinaire comprenant les Etudes culturelles des aires linguistiques anglophone et germanophone. Dans l'option du Double Diplôme il offre aux étudiants une formation binationale dans une perspective multiculturelle, de manière à ce que l'acquisition de contenus et de méthodologies basées sur différentes traditions académiques puisse faciliter leur insertion professionnelle tant au niveau national qu'international. Le Master vise à former des professionnels compétents dans le domaine des Études culturelles et Littéraires ibériques et latino-américaines, au moyen d'un programme qui comprend l'étude des rapports entre culture, politique et société. Les compétences visées par la formation se rattachent à quatre formes du savoir : les savoirs culturels, les savoirs théoriques, le savoir-faire (par la méthodologie de la recherche) et les savoirs pratiques (par l'interaction culturelle).

Le programme du Master est divisé en deux parties (Master 1 et Master 2), chacune ayant une durée prévue d'une année :

Master 1 (première année) :

La première année du programme comprend quatre unités d'enseignement (UE) :

- La première (UE 70 au premier semestre, et UE 80 au second semestre) est composée de quatre séminaires interdisciplinaires en Études culturelles, Ces séminaires sont les suivants :
 - 1) UE 70 EC1 : *Théories et politiques (I)*
 - 2) UE 70 EC2 : *Centres et périphéries (I)*
 - 3) UE 80 EC1 : *Théories et sociétés (I)*
 - 4) UE 80 EC2 : *Médias, arts, cultures populaires (I)*

- La deuxième unité d'enseignement (UE 71 au premier semestre, et UE 81 au second) se compose de quatre séminaires disciplinaires en Littérature et en Études culturelles de l'aire linguistique hispanophone :
 - 1) UE 71 EC1 : *Littératures hispanophones* : a) El Siglo de Oro : nacimiento de la novela ; b) Literatura infantil y juvenil española.
 - 2) UE 71 EC2 : *Civilisations hispanophones* : a) La España de la Ilustración ; b) Tradiciones y conflictos interculturales : imágenes hispanoamericanas.
 - 3) UE 81 EC1 : *Littératures hispanophones* : a) Literatura y activismo en la América hispánica ; b) Literatura mundial : traducción, edición, difusión.
 - 4) UE 81 EC2 : *Civilisations hispanophones* : a) La España del liberalismo ; b) Diversidad cultural e integración : la herencia colonial de las Américas.
- La troisième unité d'enseignement (UE 72 et UE 82 au second semestre) se compose de deux séminaires disciplinaires en langues et traductions de la recherche :
 - 1) UE 72 EC1 : Redacción científica 1.
 - 2) UE 82 EC1 Langues en contact et traduction.
- La quatrième unité d'enseignement (UE 73 et UE 83 au second semestre) concerne le travail de recherche effectué par l'étudiant sous la direction d'un tuteur.

Le tableau suivant décrit les activités de la première année du Master :

À l'Université de Tours :

Semestre	UE	Intitulé	ECTS
I	UE 70 Séminaires Études culturelles	EC1 : Théories et politiques (I)	5
		EC2: Centres et périphéries (I)	5
	UE 71 Séminaires Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Literaturas de habla hispana (I)	5
		EC2 : Culturas de habla hispana (I)	5
	UE 72 Séminaire Langues et traductions de la recherche	Redacción científica 1	6
	UE 73 Recherche	EC1 : Projet de recherche EC2 : Activités de recherche	4
Total S7			30
II	UE 80 Séminaire Études culturelles	EC1 : Théories et sociétés (I)	4
		EC2 : Médias, arts, cultures populaires (I)	4

Semestre	UE	Intitulé	ECTS
	UE 81 Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Literaturas de habla hispana (II)	4
		EC2 : Culturas de habla hispana (II)	4
	UE 82 – Séminaire Langues et traductions de la recherche	Lenguas en contacto y traducción	4
	UE 83 – Mémoire de recherche		10
	Total S8		30
Total année			60

Tableau 1. Distribution du travail académique en Master 1 à l'Université de Tours

N.B. : les intitulés en espagnol désignent des enseignements dispensés dans cette langue.

Master 2 (deuxième année) :

La deuxième année du programme comprend quatre unités d'enseignement (UE) :

- La première (UE 90 au premier semestre, et UE 100 au second semestre) est composée de quatre séminaires interdisciplinaires en Études culturelles. Ces séminaires sont les suivants :
 - 1) UE 90 EC1 : *Théories et politiques (II)*
 - 2) UE 90 EC2 : *Centres et périphéries (II)*
 - 3) UE 100 EC1 : *Théories et sociétés (II)*
 - 4) UE 100 EC2 : *Médias, arts, cultures populaires (II)*
- La deuxième unité d'enseignement (UE 91 au premier semestre, et UE 101 au second) se compose de quatre séminaires disciplinaires en Littérature et en Études culturelles de l'aire linguistique hispanophone :
 - 5) UE 91 EC1 : *Littératures hispanophones* : a) El Siglo de Oro : hacia la tragicomedia ; b) Textos, imágenes y representaciones.
 - 6) UE 91 EC2 : *Civilisations hispanophones* : a) Cultura y autoritarismo : cine y música en tiempos de dictadura ; b) Religión y sociedad en la pintura española.
 - 7) UE 101 EC1 : *Littératures hispanophones* : a) El Siglo de Oro : la comedia y el auto sacramental calderonianos ; b) Textos, imágenes y representaciones II.
 - 8) UE 101 EC2 : *Civilisations hispanophones* : a) Leyes y prácticas educativas en la España decimonónica ; b) Les Indiens et la Civilisation : rencontres et métissages.
- La troisième unité d'enseignement (UE 92) se compose d'un séminaire disciplinaire en langues et traductions de la recherche :
 - 9) UE 92 EC1 : Redacción científica 2.

- La quatrième unité d'enseignement (UE 93 au premier semestre, UE 102 et UE 103 au second semestre) concerne le travail de recherche effectué par l'étudiant sous la direction d'un tuteur.

Le tableau suivant décrit les activités de la deuxième année du Master :
À l'Université de Tours :

Semestre	UE	Intitulé	ECTS
I	UE 90 Séminaires Études culturelles	EC1 : Théories et politiques (II)	6
		EC2: Centres et périphéries (II)	6
	UE 91 Séminaires Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Literaturas de habla hispana (III)	6
		EC2 : Culturas de habla hispana (III)	6
	UE 92 Séminaire Langues et traductions de la recherche	Rédaction scientifique 2 (Les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia seront dispensés de ce séminaire)	6
	UE 93 Recherche	EC1 : Projet de recherche EC2 : Activités de recherche	6
	Total S7		30
II	UE 100 Séminaire Études culturelles	EC1 : Théories et sociétés (II)	4
		EC2 : Médias, arts, cultures populaires (II)	4
	UE 101 Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Literaturas de habla hispana (IV)	4
		EC2 : Culturas de habla hispana (IV)	4
	UE 102 Accompagnement de la recherche	EC1 : Suivi individuel EC2 : Pré-doctoriales	4
	UE 103 – Mémoire et soutenance		10
Total S8		30	
Total année		60	

Tableau 2. Distribution du travail académique en Master 2 à l'Université de Tours

N.B. : les intitulés en espagnol désignent des enseignements dispensés dans cette langue.

Dans l'option du Double Diplôme, la deuxième année du programme sera effectuée à l'Universidad Nacional de Colombia, et son contenu est décrit dans le présent document. Au total, cette seconde année de formation comprend 60 ECTS.

Au cours de cette seconde année, les étudiants devront rédiger un mémoire de recherche d'environ 120 pages en incluant la bibliographie et les annexes. Ce document devra témoigner

de l'appropriation par l'étudiant des concepts théoriques, les méthodes et les connaissances historiques, littéraires et culturelles acquises pendant la formation et permettant l'approche d'un ou de plusieurs auteurs ou de périodes ou encore l'étude d'un problème spécifique où les études littéraires et culturelles interviennent de manière déterminante.

1.2. *Maestría en Estudios Literarios* (Universidad Nacional de Colombia)

Le programme de *Maestría* vise la formation d'enseignants, chercheurs et autres personnes intéressées par les thèmes et les questions littéraires en général, la littérature comparée et les littératures colombienne et latino-américaine en particulier. Le profil du titulaire du Master est pour l'essentiel celui d'un professionnel dont l'activité s'appuie sur le travail de recherche, la réflexion et la connaissance de la tradition littéraire. Le diplômé de ce programme devra allier les compétences méthodologiques et analytiques propres à la connaissance historique avec les compétences d'interprétation et d'expression caractéristiques du spécialiste en littérature.

La *Maestría* propose deux plans de formation. Le premier, en études approfondies, vise essentiellement à compléter la formation de professionnels titulaires d'une licence (*grado*) dans des domaines proches, ainsi qu'à approfondir et à actualiser les compétences des professionnels de la discipline qui souhaitent le faire. Le deuxième plan d'études, en recherche, met l'accent sur la mise en œuvre d'un projet d'une certaine envergure, en général lié aux intérêts de recherche des professeurs.

Le tableau suivant présente le schéma des deux plans d'études :

Plan d'études "Recherche":

Semestre	Plan d'études : 60 crédits	
	Activités académiques (36 crédits)	Enseignements (24 crédits)
I-II	Projet de <i>Tesis</i> (8 crédits)	L'étudiant combine, en fonction de ses intérêts de recherche, deux types d'enseignements (de 4 crédits chacun) : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Séminaires théoriques</i> • <i>Séminaires monographiques</i> • Par ailleurs, l'étudiant peut choisir des enseignements d'autres programmes de <i>postgrado</i> , en fonction de ses intérêts de recherche.
III-IV	Séminaire de recherche (4 crédits)	
	Mémoire (24 crédits)	

Tableau 3. Distribution du travail académique du plan d'études de l'option "Recherche" dans la *Maestría en Estudios Literarios* de l'Universidad Nacional de Colombia.

Plan d'études "Approfondissement":

Semestre	Plan d'études : 60 crédits	
	Activités académiques (16 crédits)	Enseignements (44 crédits)
I-II	Projet de <i>Trabajo final</i> (4 crédits) <i>Trabajo final de Maestría</i> (12 crédits)	L'étudiant combine deux types de cours, répartis de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Séminaires théoriques</i> (3 séminaires de 4 crédits chacun pour un total de 12 crédits) • <i>Séminaires monographiques et enseignements optionnels</i> (pour un total de 32 crédits)
III-IV		En fonction de ses intérêts de recherche, l'étudiant peut choisir des enseignements d'autres programmes de <i>posgrado</i> .

Tableau 4. Distribution du travail académique du plan d'études dans l'option "Approfondissement" de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia.

Les plans d'études "Recherche" et "Approfondissement" de la Maestría en Estudios Literarios de la Universidad Nacional de Colombia comportent un total de 60 crédits, répartis entre enseignements et activités académiques. Les enseignements peuvent être des séminaires théoriques ou monographiques, ou des enseignements optionnels choisis dans d'autres programmes d'études de maestría. Les activités académiques sont propres à chaque plan d'études et comprennent celles qui amènent à l'élaboration du Mémoire (*Tesis*) ou du *Trabajo final*, selon le cas.

Enseignements:

La principale modalité de travail dans le programme de la *Maestría en Estudios Literarios* est le séminaire, dans lequel les étudiants jouent un rôle actif, et dont la méthodologie spécifique varie en fonction du thème à traiter, du groupe de travail et des options méthodologiques du professeur. Dans les deux plans d'études, le programme comprend trois types d'enseignements :

- *Séminaires théoriques* : ils portent sur des problèmes théoriques de la recherche littéraire, lesquels sont abordés soit à partir d'une perspective générale (séminaires de théorie littéraire), soit à partir d'une perspective comparatiste, soit à partir d'une perspective historique. Les séminaires proposés sont : "Théorie de l'histoire littéraire A", "Théorie de l'histoire littéraire B", "Théorie de l'histoire littéraire C", "Théorie de l'histoire littéraire D", "Théorie de la littérature comparée A", "Théorie de la littérature comparée B", "Théorie de la littérature comparée C", "Théorie de la littérature comparée D", "Théorie littéraire A", "Théorie littéraire B", "Théorie littéraire C" et "Théorie littéraire D".
- *Séminaires monographiques* : leur thème est déterminé par les intérêts et les projets de recherche des professeurs associés au programme. Chaque séminaire développe une problématique liée aux Etudes Littéraires, et associe la lecture de textes théoriques, critiques et historiques avec celle d'œuvres littéraires particulières. Ces séminaires s'inscrivent dans les huit axes de recherche de la *Maestría*.

- *Enseignements dans d'autres programmes de maestría* : en fonction de leurs intérêts de recherche et avec l'accord de leur directeur de mémoire, les étudiants peuvent suivre des enseignements dans d'autres programmes de *posgrado* de l'Universidad Nacional ou dans d'autres institutions de l'Enseignement supérieur situées à Bogotá et liées par une convention en vigueur avec l'Universidad.

Activités académiques :

Les activités académiques que comprend la *Maestría en Estudios Literarios* sont les suivantes :

- Le Projet de mémoire (*tesis*) est "un document écrit dans lequel est posé un problème susceptible de donner lieu à une recherche ou une création, dans lequel est justifiée sa pertinence et où l'on présente des hypothèses et des stratégies orientées vers sa solution" (d'après l'Article 14 de l'Accord 033 de 2008 du Conseil Supérieur Universitaire (CSU) de l'Universidad Nacional de Colombia).
- Le Séminaire de recherche est le travail spécifique fait en lien avec le ou les directeur(s) du mémoire.
- Le mémoire (*tesis*) est un texte individuel de recherche, dans lequel l'auteur construit une interprétation originale des matériaux de base. C'est précisément dans l'exercice de cette originalité que se vérifie "l'acquisition de savoirs-faire et de connaissances permettant à l'étudiant de prendre part aux processus de construction de connaissance", d'après la définition faite par l'Accord 033 de 2008 du CSU.

Le plan d'études de l'option « Approfondissement » de la Maestría comprend les activités académiques suivantes :

- Le *Proyecto de Trabajo final* est « une proposition écrite dans laquelle l'étudiant présente et justifie les activités qu'il compte mener à bien dans le travail final ». Cette proposition doit être approuvée par le directeur ou la directrice du travail (conformément à l'article 11 de l'accord n° 033 de 2008).
- Le *Trabajo final* est un texte écrit individuel qui doit mettre en évidence « les connaissances et compétences acquises par l'étudiant au cours de son processus de formation », tel que défini à l'article 9 de la Convention n° 033 de 2008. Pour cette raison, il doit rendre compte des concepts théoriques, des méthodes et des connaissances littéraires acquis par l'étudiant au cours de la formation, pour la compréhension d'un ou plusieurs auteurs, de périodes ou l'analyse d'un problème spécifique dans lequel les études littéraires ont un rôle central.

2. Principes généraux pour le double diplôme

2.1. À propos des plans d'étude

Les étudiants des deux plans d'études (approfondissement et recherche) de la Maestría en Estudios literarios peuvent opter pour le double diplôme avec le Master Langues et sociétés, Études culturelles de l'Université de Tours.

Les étudiants du Master Langues et sociétés, Études culturelles de l'Université de Tours seront admis au programme Recherche de la Maestría en Estudios Literarios de la Universidad Nacional de Colombia.

2.2. Volume global d'heures de travail/étudiant :

Le travail académique du Master en Langues et Sociétés, parcours Etudes culturelles, de l'Université de Tours, s'exprime dans les unités établies par le Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits (ECTS, d'après le sigle en anglais). L'unité de travail dans ce système est le crédit ECTS, qui équivaut à 25 heures de travail académique par l'étudiant. Dans la *Maestría en Estudios literarios*, l'unité élémentaire de travail est le crédit académique, qui équivaut à 48 heures de travail.

Sur la base de ce principe, le volume global d'heures de travail/étudiant pour les deux masters est le suivant :

- *Master en Arts, Lettres et Langues* de l'Université de Tours : 3000 heures de travail (120 ECTS).
- *Maestría de Estudios Literarios* de l'Universidad Nacional : 2880 heures de travail (60 crédits).

2.3. Répartition du temps global de travail/étudiant

Le tableau suivant montre la distribution du travail académique dans les deux programmes de Maestría/Master :

Université	Séminaires		Activités de recherche		Total	
	Heures	Crédits	Horas	Créditos	Horas	Créditos
UT	2300	92 ECTS	700	28 ECTS	3000	120 ECTS
UNal – Option « Recherche »	1152	24 crédits	1728	36 crédits	2880	60 crédits
UNal – Option « Approfondissement »	2112	44 crédits	768	16 crédits	2880	60 crédits

Tableau 5. Comparaison de la distribution du travail académique dans la Maestría en Estudios Literarios et dans le Master en Arts, Lettres et Langues

2.4. Équivalences générales :

- *Équivalences en crédits* : 1 ECTS = 0.54 crédits UNal ; 1 crédit UNal = 1,84 ECTS.
- *Équivalences pour les enseignements à l'Universidad Nacional, ou séminaires à l'Université de Tours* :
 - Les Unités d'enseignement UE 70, 71, 80 et 81 de la première année du Master de Université de Tours, comportant 4 séminaire de 5 ECTS (UE 70 et 71) et 4 séminaires de 4 ECTS (UE 80 et 81) équivalent à 20 crédits à l'Universidad Nacional (ou 5 séminaires de 4 crédits chacun).
 - Les Unités d'Enseignement UE 90, 91, 100 et 101 de la deuxième année du Master de l'Université de Tours, composées de 4 séminaires de 6 ECTS (UE 90 et UE 91) et 4 séminaires de 4 ECTS (UE 100 et 101) équivalent à 24 crédits de l'Universidad Nacional (ou 6 séminaires de 4 crédits chacun).
 - De cette manière et aux fins des équivalences correspondantes, deux séminaires à l'Université de Tours équivalent à 1 séminaire de 4 crédits en cours optionnels.
- *Équivalences pour les activités de recherche (actividades académicas) à l'Universidad*

Nacional et les séminaires transversaux de l'Université de Tours :

- Les Unités d'Enseignement UE 93 et 102 de la deuxième année du Master de l'Université de Tours, composées d'activités de recherche aboutissant à la rédaction et soutenance du mémoire et correspondant à 4 crédits ECTS, équivalent :
 - Au séminaire de recherche de l'Universidad Nacional de Colombia (4 crédits) pour l'option "Recherche" de la Maestría en Estudios Literarios;
 - Ou au *Proyecto de Trabajo final* de l'Universidad Nacional de Colombia (4 crédits) pour l'option "Approfondissement" de la Maestría en Estudios Literarios.
- Le mémoire de Master 2 (deuxième année) UE 103 de l'Université de Tours équivaut :
 - Au mémoire de recherche (*Tesis de investigación*) de l'Universidad Nacional de Colombia ;
 - Ou à *Trabajo final* de l'Universidad Nacional de Colombia.

3. Schéma du double diplôme

3.1. Pour les étudiants de l'Université de Tours :

Première année

À l'Université de Tours :

Semestre	UE	Intitulé	ECTS
I	UE 70 Séminaires Études culturelles	EC1 : Théories et politiques (I)	5
		EC2: Centres et périphéries (I)	5
	UE 71 Séminaires Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Littératures hispanophones (I)	5
		EC2 : Civilisations hispanophones (I)	5
	UE 72 Séminaire Langues et traductions de la recherche	Rédaction scientifique 1	6
	UE 73 Recherche	EC1 : Projet de recherche EC2 : Activités de recherche	4
Total S7			30
II	UE 80 Séminaire Études culturelles	EC1 : Théories et sociétés (I)	4
		EC2 : Médias, arts, cultures populaires (I)	4

Semestre	UE	Intitulé	ECTS
	UE 81 Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Littératures hispanophones (II)	4
		EC2 : Civilisations hispanophones (II)	4
	UE 82 – Séminaire Langues et traductions de la recherche	Langues et contact et traduction	4
	UE 83 – Mémoire de recherche		10
	Total S8		30
Total année			60

Tableau 6. Distribution du travail académique en Master 1 à l'Université de Tours

N.B. : les intitulés en espagnol désignent des enseignements dispensés dans cette langue.

Remarques :

- Le produit de la quatrième unité d'enseignement (UE73 et UE 83) est un projet de recherche élaboré par les étudiants, d'environ 100 pages (bibliographie primaire et secondaire comprise), qui doit comporter une esquisse argumentée de la recherche proposée, des éléments de l'état de la question, une réflexion méthodologique, la construction d'une problématique et d'un plan de la recherche. Ce document équivaut au Projet de mémoire (*Proyecto de Tesis*) de l'option « Recherche » de l'Universidad Nacional de Colombia.

Deuxième année – Double Diplôme

À l'Université Nacional de Colombia :

Semestre	Activités recherche	Crédits au choix
III	Tesis 24 crédits	Au moins 16 crédits académiques, répartis ainsi : <ul style="list-style-type: none"> Au moins 1 <i>Séminaire théorique</i> (4 crédits) Au moins 12 crédits en <i>Séminaires monographiques</i>.
IV		

Tableau 7. Deuxième année du programme de double diplôme pour les étudiants de l'Université de Tours

Remarques

- Parmi les 12 crédits en Séminaires Monographiques, les étudiants de l'Université de Tours peuvent choisir jusqu'à 8 crédits correspondant à des enseignements d'autres programmes de *postgrado*, en fonction de leurs intérêts de recherche.
- Le mémoire de recherche (24 crédits) est un travail rédigé en espagnol ou en français, sous la codirection d'un professeur de l'Universidad Nacional de Colombia et d'un professeur de l'Université de Tours. Ce document équivaut au mémoire de recherche de

Master 2 de Tours et au mémoire de recherche (*tesis de investigación*) de l'Universidad Nacional de Colombia. Ce travail doit rendre compte de l'appropriation par l'étudiant des concepts théoriques, des méthodes et des connaissances historiques, littéraires et culturelles acquises au cours de la formation, à travers la compréhension d'un ou de plusieurs auteurs ou périodes ou de l'analyse d'un problème spécifique où les études littéraires et culturelles jouent un rôle central. Il comprendra environ 120 pages (36.000 mots) en incluant la bibliographie et les annexes.

- L'évaluation du mémoire des étudiants et l'attribution du double diplôme se fera une fois que celui-ci sera soutenu, soit par visio-conférence soit en mode présentiel. Suivant la norme de l'Université de Tours, le mémoire sera noté sur 20 points et la note sera attribuée par le jury de soutenance, composé des deux co-directeurs du mémoire et deux autres enseignants (un pour chaque université). Suivant la norme à l'Universidad Nacional de Colombia, le jury participant à la soutenance, composé de deux ou trois membres (au moins un par université) attribuera au mémoire soit la mention "Aprobado" (Reçu), soit "Rebroadado" (Non reçu), à l'unanimité ou à la majorité.

3.2. Pour les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia :

Première année :

Option "Recherche" à l'Universidad Nacional de Colombia :

Semestre	Activités de recherche	Crédits au choix
I	Projet de <i>tesis</i> (8 crédits)	Au moins 16 crédits académiques, répartis ainsi : <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 1 <i>Séminaire théorique</i> (4 crédits) • Au moins 12 crédits en <i>Séminaires monographiques</i>.
II		

Tableau 8 : Première année du programme de double diplôme pour les étudiants de l'option « Recherche » de l'Universidad Nacional de Colombia

Remarques

- Pour valider l'activité *Proyecto de Tesis*, les étudiants sont tenus d'élaborer un projet qui doit comprendre une justification (c'est-à-dire les raisons pour lesquelles il est important de mener la recherche proposée), ainsi qu'une présentation claire du problème qui va être abordé. De même, il doit présenter les objectifs généraux et particuliers du travail et présenter clairement une thèse, c'est-à-dire une supposition plausible relative à l'objet de recherche et une réponse provisoire mais satisfaisante au problème posé. Il doit par ailleurs comporter également une réflexion méthodologique dans laquelle sont justifiés les choix méthodologiques utilisés et les concepts fondamentaux qui sous-tendent la recherche proposée. Le projet doit également témoigner d'une connaissance approfondie de la bibliographie primaire et de l'appropriation de la bibliographie secondaire la plus importante. Ce projet équivaut aux UE 73 et UE 83 du Master de l'Université de Tours.

Option "Approfondissement" à l'Universidad Nacional de Colombia :

Semestre	Activités de recherche	Crédits au choix
----------	------------------------	------------------

I	Aucune	Au moins 24 crédits académiques, répartis ainsi : <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 3 <i>Séminaires théoriques</i> (12 crédits) • Au moins 12 crédits en <i>Séminaires monographiques</i>.
II		

Tableau 9. Première année du programme de double diplôme pour les étudiants de l'option "Approfondissement" de l'Universidad Nacional de Colombia.

Remarques

- Deux des séminaires théoriques organisés au cours de la première année la Maestría en Estudios Literarios (option "Approfondissement") équivalent au travail de la troisième unité d'enseignement (UE73 et UE83) du Master 1 de l'Université de Tours.

Deuxième année (pour les deux plans d'études) :

À l'Université de Tours :

Semestre	UE	Intitulé	ECTS
I	UE 90 Séminaires Études culturelles	EC1 : Théories et politiques (II)	6
		EC2: Centres et périphéries (II)	6
	UE 91 Séminaires Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Literaturas de habla hispana (III)	6
		EC2 : Culturas de habla hispana (III)	6
	UE 92 Séminaire Langues et traductions de la recherche	Rédaction scientifique 2 Voir « Remarques »	6
	UE 93 Recherche	EC1 : Projet de recherche EC2 : Activités de recherche	
	Total S7		
II	UE 100 Séminaire Études culturelles	EC1 : Théories et sociétés (II)	4
		EC2 : Médias, arts, cultures populaires (II)	4
	UE 101 Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Literaturas de habla hispana (IV)	4
		EC2 : Culturas de habla hispana (IV)	4
	UE 102 Accompagnement de la recherche	EC1 : Suivi individuel EC2 : Pré-doctoriales	4

Semestre	UE	Intitulé	ECTS
	UE 103 – Mémoire et soutenance		10
	Total S8		30
Total année			60

Tableau 10. Distribution du travail académique en Master 1 à l'Université de Tours

N.B. : les intitulés en espagnol désignent des enseignements dispensés dans cette langue.

Remarques :

- Les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia seront dispensés du séminaire UE 92 Rédaction scientifique 2, qui sera considéré acquis.
- Les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia auront la possibilité de choisir, en fonction de leurs propres projets académiques et professionnels, un ou deux enseignements dans d'autres disciplines (philosophie, linguistique, littérature française, enseignement du français langue étrangère, etc.), en dehors du programme établi et à la place d'un nombre équivalent de séminaires d'Études Culturelles transversales, d'Études Culturelles ibériques et latino-américaines ou de Langues et traductions de la recherche.
- Les étudiants pourront en outre opter, en cas de besoin, pour les UE 71 et UE 81 du niveau 1 du Master Langues et Sociétés, spécialité Etudes culturelles, qui seront créditées en équivalence des UE 91 et UE 101.
- Outre les activités mentionnées dans le tableau ci-dessus, les étudiants doivent rédiger un mémoire de recherche en espagnol ou en français, sous la codirection d'un professeur de l'Universidad Nacional de Colombia et d'un professeur de l'Université de Tours. Ce document équivaut au mémoire de recherche du Master 2 de Tours et, selon le cas, au mémoire de recherche (*Tesis de investigación*) de l'option « Recherche » ou au *Trabajo Final* de l'option « Approfondissement » de l'Universidad Nacional de Colombia. Ce travail doit rendre compte de l'appropriation par l'étudiant des concepts théoriques, des méthodes et des connaissances historiques, littéraires et culturelles acquises au cours de la formation, à travers la compréhension d'un ou de plusieurs auteurs ou périodes ou de l'analyse d'un problème spécifique où les études littéraires et culturelles jouent un rôle central. Il comprendra environ 120 pages (36.000 mots) en incluant la bibliographie et les annexes.
- L'évaluation du mémoire des étudiants et l'attribution du double diplôme se fera une fois que celui-ci sera soutenu, soit par visio-conférence soit en mode présentiel. Suivant la norme de l'Université de Tours, le mémoire sera noté sur 20 points et la note sera attribuée par le jury de soutenance, composé des deux co-directeurs du mémoire et deux autres enseignants (un pour chaque université). Suivant la norme à l'Universidad Nacional de Colombia, le jury participant à la soutenance, composé de deux ou trois membres (au moins un par université) attribuera au mémoire soit la mention "Aprobado" (Reçu), soit "Rebrotado" (Non reçu), à l'unanimité ou à la majorité.

4. Composition de l'Équipe pédagogique (voir: Convention, article 2.1)

La composition de l'Équipe pédagogique chargée de la mise en œuvre et de la gestion de la formation sera la suivante : professeurs Monica Zapata (UT), Angélica Gomez-Muller (UT),

Sophie Large (UT), William Díaz Villarreal (UNal), Enrique Rodríguez Pérez (UNal) et Patricia Trujillo Montón (UNal). Le responsable pédagogique sera :

- pour l'UT :

Nom : Monica Zapata

Titre : Professeure titulaire, responsable de la spécialité « Espagnol » du Master Langues et Sociétés, parcours Études culturelles

Adresse : 3, rue des Tanneurs - Bâtiment F, bureau 403b - 37000

Ville : Tours

Pays : France

Téléphone : : +330247368100

E-mail : monica.zapata@univ-tours.fr

- pour l'UNal :

Nom : Patricia Trujillo Montón

Titre : Coordinatrice de la Maestría en Estudios Literarios

Adresse : Carrera 30 #43-03

Ville : Bogotá

Pays : Colombie

Téléphone : +573165000 Ext. 16497

E-mail : ptrujillom@unal.edu.co

5. Composition du Comité de pilotage (voir: Convention, article 2.3)

La composition du Comité de pilotage sera la suivante :

- Pour l'UT: professeurs Monica Zapata, Sophie Large, et Angélica Gomez-Muller.
- Pour l'UNal : professeurs William Díaz Villarreal, Enrique Rodríguez Pérez et Patricia Patricia Trujillo Montón.